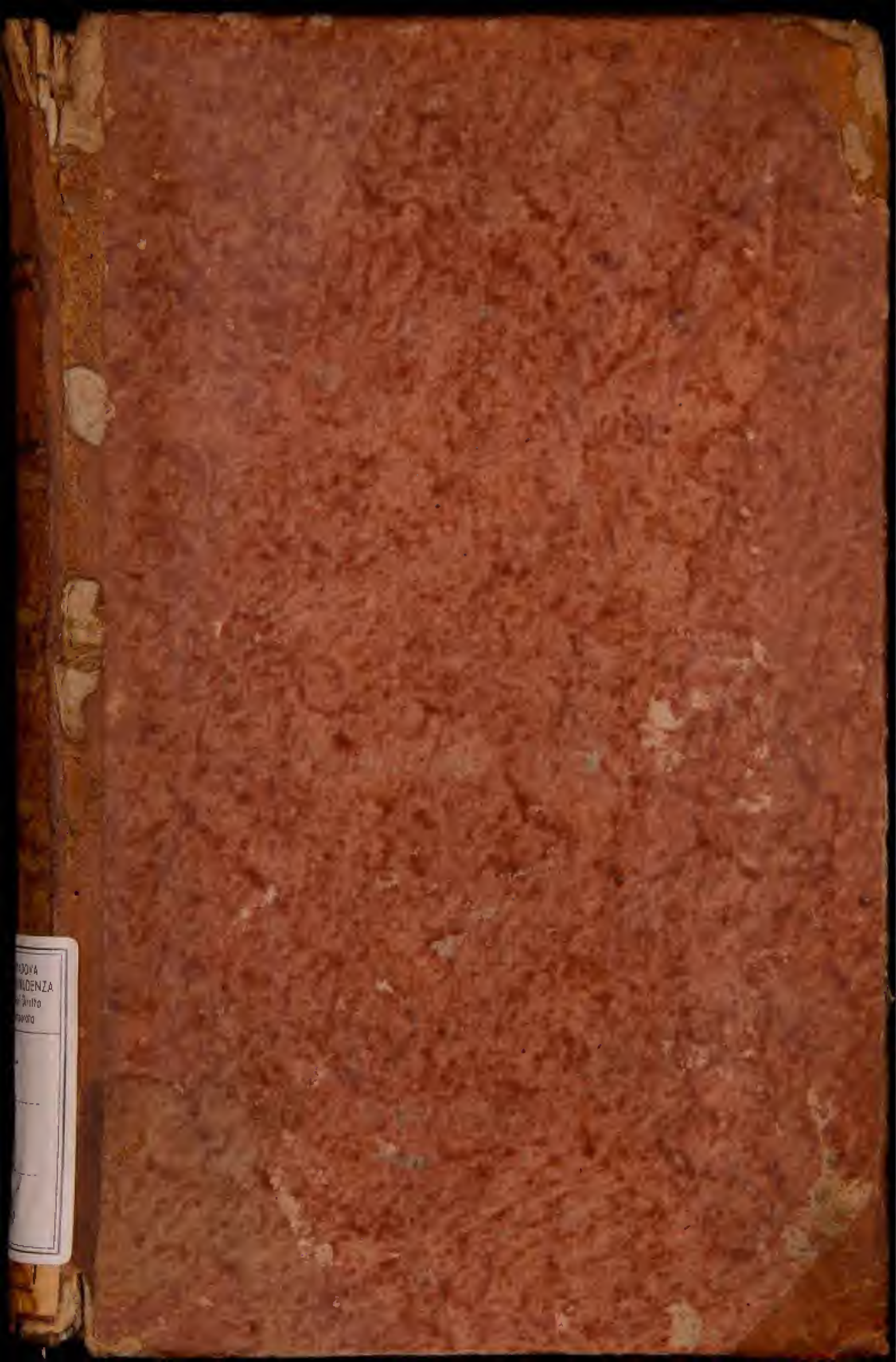
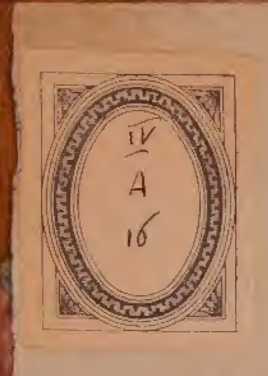
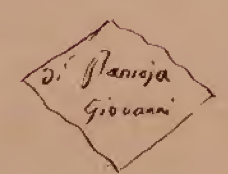

DOVA
DENZA


IV
A
16


di Ramoja
Giovanni

# OBSERVATIONS

SUR

LES DEVOIRS DES HOMMES,

RELATIVEMENT

AU DROIT NATUREL

ET AU DROIT DES GENS.

*PAR M. LE BARON DE M***.*

---

NOUVELLE ÉDITION.

---





*A PARIS,*

CHEZ VOLLAND, Libraire, quai des Augustins, près la rue du Hurepoix.

M. DCC. LXXXV.

*Avec Approbation & Permission.*

# AVANT-PROPOS.

> Has Delphici Apollinis templo primitias ſapientiæ dedicarunt, Inſcripſeruntque communi conſenſu ſeptem Græciæ Sapientes, Noſce te ipſum. Ne quid nimis.
> *Plato Protag. vel Soph.*

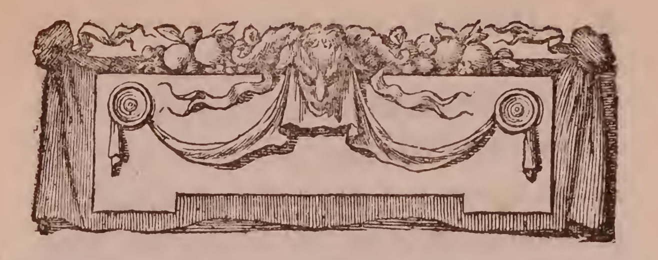
TOUS les devoirs des hommes ſont de droit naturel, ou ils en dérivent; les loix même des Souverains qui s'écartent des principes de ce droit, produiſent néanmoins des devoirs de droit naturel, non par elles-mêmes, mais parce qu'elles émanent d'une puiſſance à laquelle, pour notre propre bien & pour le bien public, nous devons obéir, ſuivant les loix de la nature; mais on diſtingue les devoirs par leur objet, ceux qui n'ont pour objet que l'homme intérieur ou ſes mœurs ſur leſquelles les loix humaines n'ont aucune priſe, ou qu'elles ont trop négligées, ſont appellés devoirs de droit naturel; ceux qui

ont pour objet le droit mutuel de différentes ſociétés d'hommes, ſont nommés devoirs de droit des gens : ceux qui ont pour objet les membres d'une ſociété d'hommes envers la ſociété, & de la ſociété envers eux, ſont appellés devoirs de droit public : enfin les devoirs mutuels des membres d'une ſociété, ſont appellés devoirs ou obligations (1) de droit civil.

Nous ne parlerons dans cet Ouvrage que de la premiere ſorte de devoirs qu'on nomme proprement devoirs de droit naturel, & nous en écarterons toutes les queſtions de pure ſpéculation, leur diſcuſſion ne devant pas apprendre aux hommes à devenir meilleurs ; nous croyons d'ailleurs que nos obſervations rendent toutes ces queſtions inutiles.

---

(1) On nomme particuliérement *obligations*, tous les devoirs qui ont rapport au droit civil.



# OBSERVATIONS
## SUR LES DEVOIRS DES HOMMES RELATIVEMENT AU DROIT NATUREL, ET SUR LES LOIX DE LA NATURE RELATIVES AUX HOMMES.

# PREMIERE PARTIE.

## CHAPITRE PREMIER.

### *Ce que c'eſt que le droit naturel.*

LE droit naturel, ſuivant les loix romaines, eſt celui dont la nature a inſtruit tous les animaux (1). Elles ne font aucune différence entre la nature de l'homme & celle des brutes.

Se nourrir, faire des enfans, les élever,

(1) *L.* 1. §. *Jus natur. ff. de juſtit.* §. 1. *Inſt. de jure nat.*

ajoutent ces loix (1), ſont les ſeuls devoirs preſcrits à l'homme par la nature ; ſes devoirs envers l'Etre ſuprême, envers ſes parens & envers la patrie, ſont de droit des gens (2) ; elles entendent donc par le droit des gens, le droit naturel propre à l'homme, c'eſt leur juſte interprétation, & alors leur définition du droit naturel de l'homme n'eſt pas exacte.

Nous diſons au contraire que les hommes ont reçu de la nature les mêmes qualités que l'animal, & des qualités que l'animal n'a pas : le droit naturel de l'homme n'eſt donc ni celui que les loix romaines appellent droit des gens, ni celui dont la nature a inſtruit tous les animaux ; mais c'eſt le droit dont elle a inſtruit tous les individus de l'eſpece humaine, c'eſt-à-dire, le droit relatif à l'eſſence de l'homme, puiſque nous ne pouvons trouver que dans ſon eſſence le droit dont la nature l'a inſtruit.

Voyons donc quelles ſont les qualités qui

(1) *L.* 1. §. *Jus natur. ff. de juſt.* §. 1. *Inſt. de jure nat.*

(2) *Ibid.* §. *Jus gentium & ſeq.*

constituent son essence; nous connoîtrons son droit naturel & les devoirs auxquels ce droit le soumet.

Les principales qualités de l'essence de l'homme sont la moralité & l'intelligence; il est de plus, par sa nature, un être physique & sensible (1); nous allons le prouver & montrer en même tems qu'elles sont les loix de la nature relatives à toutes ces différentes qualités, & par conséquent les devoirs qu'elle lui prescrit.

---

(1) Grotius & Puffendorf admettent que l'homme a dans l'état de nature toutes les qualités que nous lui donnons. J. J. Rousseau lui accorde la pitié & la perfectibilité; & néanmoins il prétend que toutes les qualités morales dont il est doué dérivent de son état civil, & que son état civil n'est pas un état de nature. Cela paroît impliquer; puisque la perfectibilité suppose le pouvoir de devenir meilleur, & d'acquérir des connoissances, & la pitié suppose un sentiment d'amour, ce qui constitue la moralité & l'intelligence; il faut donc conclure des principes de J. J. Rousseau que l'homme est un être moral & intelligent par sa nature, & que ne pouvant déployer ses qualités morales, ni en faire usage que dans un état civil, il est également par sa nature un être sociable.

## CHAPITRE II.

*Que l'homme eſt un être moral & intelligent, que la nature lui a preſcrit des devoirs relatifs à ces deux qualités.*

NOUS entendons par la moralité d'un être la connoiſſance qu'il a de ce qui eſt juſte ou injuſte.

L'intelligence eſt la faculté de connoître par la réflexion les attributs des choſes purement intellectuelles dont les idées ſont en lui, & de découvrir les qualités des choſes phyſiques par la combinaiſon des ſenſations qu'elles lui font éprouver.

L'homme connoît ce qui eſt juſte & ce qui ne l'eſt pas (1) ; il eſt donc un être moral.

(1) Hobbes enſeigne qu'avant l'établiſſement des gouvernemens civils, l'homme ne connoiſſoit pas ce qui eſt juſte ou injuſte, que le juſte ni l'injuſte n'exiſtoient pas, & que maintenant tout eſt juſte ou injuſte au gré de la loi du Souverain, c'eſt-à-dire, du Monarque, ſuivant cet Auteur. Ce ſyſtême mérite à peine qu'on le réfute, puiſ-

Les productions de ſon eſprit atteſtent ſon intelligence ; il eſt donc un être intelligent.

La nature ne produit rien en vain ; elle lui a donc impoſé des devoirs relatifs à ſa moralité & à ſon intelligence, afin qu'il ſe conduiſe en être moral & intelligent.

Tâchons de découvrir le principe de ſa moralité & de ſon intelligence ; ce principe ſera celui de ſes devoirs relatifs à ces deux qualités, & nous les fera connoître.

---

qu'il n'y a point d'homme qui ne ſache diſcerner parmi les loix des Souverains celles qui ſont juſtes de celles qui ne le ſont pas, d'où il s'enſuit qu'ils ont un ſentiment de juſtice antérieur à ces loix. D'ailleurs ſi la loi du Souverain étoit toujours juſte, & que l'injuſtice ne conſiſtât que dans l'infraction de ſa loi, il faudroit dire que s'il lui plaiſoit d'ordonner le crime, la loi qui l'ordonneroit ſeroit juſte, & ce ſeroit une injuſtice d'y contrevenir, ce qui eſt évidemment abſurde. Il faudroit encore dire que tout ce que la loi auroit omis ne ſeroit ni juſte ni injuſte, ce qui ne choque pas moins le bon ſens. Ce n'eſt donc pas la loi du Souverain qui fixe ce qui eſt juſte ou injuſte, mais le ſentiment que la nature nous en a donné.

## CHAPITRE III.

*Quel eſt le principe de la moralité & de l'intelligence de l'homme? Quels ſont ſes devoirs relatifs à ces deux qualités?*

UN ſeul principe meut tout ce qui exiſte, & produit toutes les merveilles de l'univers; car s'il exiſtoit deux principes dont la puiſſance fût égale & l'action la même, ils ne ſeroient qu'un ſeul principe : ſi leur puiſſance étoit égale, & leur action diverſe, l'égalité de leur réſiſtance rendroit nulle leur action; & ſi leur puiſſance étoit inégale, le plus foible ſeroit bientôt détruit par le plus puiſſant.

Tel eſt le ſort des êtres phyſiques. Si l'Auteur des choſes leur avoit donné une force égale, ils n'auroient formé entr'eux qu'un ſeul être ſans mouvement divers; il leur a départi une force inégale, ils s'entredétruiſent néceſſairement. Mais le principe unique par qui tout exiſte, eſt un principe créateur, & par conſéquent conſervateur des êtres

qu'il a créés ; de-là cette étonnante merveille, la diſſolution d'un être ſert à la régénération d'un autre. Tout périt ſucceſſivement dans ce vaſte univers, & par une reproduction proportionnée l'univers reſte le même.

Ainſi la moralité & l'intelligence tiennent néceſſairement à un ſeul principe. Quel eſt ce principe ? c'eſt celui qui a tout créé, c'eſt de lui que dérive l'intelligence humaine, cette émanation du plus auguſte de ſes attributs, ce trait ſublime de ſa reſſemblance qu'il a imprimé à l'homme (1), & par lequel l'homme ſe connoît (2).

---

(1) L'homme ne peut avoir reçu la connoiſſance de ſoi, ou l'intelligence, que d'un être intelligent, & cet être ntelligent eſt néceſſairement l'être incréé ; autrement l'être créateur de l'homme auroit reçu lui-même l'intelligence d'un autre être intelligent, & il faudroit remonter à l'Etre ſuprême : l'intelligence eſt donc un attribut divin.

(2) Tous les Philoſophes enſeignent que la connoiſſance de ſoi eſt le principe de la ſageſſe ; ils reconnoiſſent donc qu'elle eſt le principe de tous nos devoirs. Cette vérité eſt de toute évidence, puiſque nos devoirs ne peuvent être que le réſultat de nos rapports avec tous les autres êtres, & que nous ne pouvons connoître ces rapports que par la connoiſſance de nous-mêmes.

L'homme ſe connoît : il ſait qu'il ne s'eſt pas créé lui-même ; ſon premier ſentiment doit donc le porter à ſe proſterner devant l'auteur de ſes jours pour lui en rendre hommage.

L'homme ſe connoît : il apperçoit en lui des facultés toutes divines ; il doit donc s'aimer, s'eſtimer & s'occuper ſans ceſſe à les perfectionner.

L'homme ſe connoît : il apperçoit les mêmes facultés dans ſes ſemblables ; il doit donc les aimer, les eſtimer, & par conſéquent être bienfaiſant envers eux.

Tels ſont les devoirs relatifs à la moralité & à l'intelligence de l'homme, ils réſultent du principe qui conſtitue ſa moralité & ſon intelligence ; il tient de la nature ces deux qualités ; les devoirs qui y ſont attachés ſont donc de droit naturel.

Donnons encore un plus grand jour à cette vérité, en examinant particuliérement chacun de ces devoirs.



# CHAPITRE IV.

## *Des devoirs de l'homme envers l'Etre ſuprême. Qu'ils ſont de droit naturel.*

J'EXISTE! me ſuis-je donné l'être ? non, puiſqu'avant d'être je ne pouvois agir. Suis-je un être increé? ſi je ſuis increé, j'ai toujours exiſté tel que je ſuis; je n'ai point de commencement, & ſi je n'ai point de commencement, je n'ai point de fin; puiſque ce qui a toujours été eſt éternel, & ce qui eſt éternel n'a point de terme : je ne peux donc périr.

Cependant une foule de générations éteintes m'apprennent que celles qui les ſuivront s'éteindront également; l'eſpece humaine peut périr, puiſque l'individu meurt : l'homme a donc un terme poſſible; il n'eſt donc pas éternel, il a été créé.

Il m'importe peu de ſavoir comment il l'a été, & ſi les principes qui conſtituent ſon exiſtence ſont éternels ou créés; l'homme tel

qu'il exiſte a été créé, le néant ne produit rien, il exiſte donc un créateur. Quel eſt cet être? c'eſt néceſſairement le moteur, l'auteur, l'ame de toutes choſes, l'arbitre, le ſouverain de l'univers, l'infini, ſans quoi il faudroit remonter à d'autres êtres, juſqu'à ce que nous euſſions trouvé celui-ci.

Mais quelle eſt la nature de cet être infini? il ceſſeroit d'être, ſi l'on pouvoit le définir,

Je tiens de lui mon exiſtence; tous les momens de ma vie lui appartiennent; je lui en dois l'hommage, mon entendement m'en fait un devoir; cet entendement qui me ſoumet à ce devoir eſt une partie de moi; cette partie de moi conſtitue principalement mon eſſence; puiſque ſans elle je ceſſerois d'être ce que je ſuis: le ſentiment de mon devoir envers l'Etre ſuprême eſt donc intimement lié à la nature de mon être; il eſt donc de droit naturel.

Les deſirs nous aſſaillent, le Sage même ſe défend de leurs traits avec peine, les obſtacles les irritent, & le ſuccès ne les réprime pas. L'empire de l'univers ne ſatisferoit pas l'homme ambitieux.... que veut-il? le ſou-

verain bien .... il croit le trouver dans tous les objets qu'il désire, mais il est détrompé, lorsqu'il les posséde ; il reprend sa chaîne, il desire encore, il est comblé, n'est point heureux, & ne peut l'être qu'alors qu'il obtient cet ensemble de félicité qui forme le souverain bien. Le souverain bien n'existe qu'en Dieu, & l'homme, en le désirant, rend un hommage tacite à sa divinité.

Considérons maintenant ce rayon étincelant de lumiere qui brille en lui, qu'on nomme esprit. Eclairé par ce flambeau céleste, je le vois percer, dissiper les épais nuages dont la nature s'est enveloppée. Rien n'échappe à sa vue, à son entendement ; il voit, il pese, il mesure, il décompose, il analyse tous les corps, il en crée qui n'existoient pas, il embellit, il améliore la nature, il en corrige les défauts ; plus il voit, plus loin il veut voir ; plus il acquiert de connoissances, plus il veut en acquérir : il fouille jusqu'au centre de la terre, il s'éleve à la plus haute région des cieux, il en parcourt la vaste étendue, il ose en franchir les barrieres. Mortel ! où portes-tu tes regards ? rien ne t'effraie, tu



t'élances juſques vers l'infini, cois-tu pouvoir en ſonder l'immenſe profondeur ? . . .

Tout entraîne donc l'homme vers ſon créateur, tout lui annonce ſes devoirs envers cet Etre ſuprême ; ſon eſprit, ſon cœur, ſon entendement l'y ramenent ſans ceſſe : ſon plus intime ſentiment eſt donc celui de ſes devoirs envers ce ſouverain être.



## CHAPITRE V.

### *Des devoirs de l'homme envers lui-même. Qu'ils ſont de droit naturel.*

L'OUVRAGE le plus parfait qui ſoit ſorti des mains de la nature (1), eſt l'homme ; il a reçu le ſentiment de la nobleſſe de ſon être ; peut-il ſe conſidérer ſans chérir, ſans admirer les dons précieux que la nature lui a prodigués ? Non ; l'amour & l'eſtime de lui-même ſont donc des ſentimens intimement liés à ſon exiſtence ; il les tient de la nature, elle lui a donc fait un devoir de s'aimer & de s'eſtimer.

En eſt-il de même du devoir de ſe perfectionner ? On ne ſauroit en douter, car l'homme n'a reçu de la nature que le germe des vertus. Les ronces étouffent bientôt cette divine ſemence, lorſqu'il néglige de la cultiver ; mais

(1) Nous entendons par le mot *nature* l'Etre ſuprême qui en eſt l'auteur ; c'eſt dans cette acception que nous l'emploirons dans tout cet Ouvrage.

étant cultivée avec ſoin, elle produit les fruits les plus précieux : plus l'homme veut ſe perfectionner, plus il ſe perfectionne ; la carriere qu'il court n'a point de bornes, celui qui ne ceſſe d'améliorer ſa moralité devient le plus parfait de tous les êtres créés, celui qui néglige ce devoir en eſt le plus abject.

De même l'homme qui néglige de perfectionner ſon entendemeut croupit dans la plus ſtupide ignorance, tandis que celui qui s'applique à l'améliorer fait toujours des progrès proportionnés aux ſoins qu'il prend ; la différence de l'un à l'autre eſt infinie, l'expérience de tous les tems nous l'apprend. Cette vérité eſt ſi évidente que celui qui voudroit la conteſter en fourniroit lui-même (1), en la

(1) J. J. Rouſſeau prétend que les ſciences contribuent à la dépravation des mœurs ; d'où il conclud qu'on ne doit pas les cultiver. Cependant il admet, comme nous l'avons dit dans une précédente note, que l'homme a reçu de la nature la perfectibilité, & il enſeigne autre part que l'on ne s'égare jamais, lorſqu'on prend la nature pour guide : or la perfectibilité ſuppoſe néceſſairement le ſentiment de ſe perfectionner, l'en-

conteſtant, une preuve invincible; il abuſeroit de ſes connoiſſances, mais l'abus qu'il en feroit n'empêcheroit pas d'appercevoir celles qu'il auroit acquiſes, & combien elles auroient amélioré les qualités de ſon être.

L'homme a donc reçu de la nature la faculté de perfectionner ſa moralité & ſon intelligence; ſeroit-il poſſible qu'elle eût négligé de lui en inſpirer le ſentiment? Non.

---

tendement eſt une de nos principales facultés, par conſéquent la nature nous a donné le ſentiment de le perfectionner, & puiſque nous ne pouvons nous égarer, en nous conduiſant par les ſentimens qu'elle nous dicte, nous devons cultiver notre entendement. Il eſt étonnant que ce judicieux Ecrivain n'ait pas vu l'analogie parfaite de cette conſéquence avec ſes principes; mais il avoit une ſi grande horreur du vice, que dès qu'il en appercevoit la moindre racine, il vouloit auſſitôt l'extirper, & il n'a pas fait attention que le vice eſt toujours le produit de l'excès des ſentimens que la nature nous a inſpirés pour le bien, comme nous le prouverons dans la ſuite. En effet le fanatiſme eſt un excès dans l'exercice du devoir le plus ſacré; faut-il décrier la religion, parce qu'il y a des fanatiques? Non: de même il ne falloit pas décrier les ſciences, parce qu'il y a des ſavans qui en abuſent, il falloit s'élever contre l'abus qu'ils en font.

Tous les hommes aſpirent à l'eſtime de leurs ſemblables ; ils reſpectent, ils honorent tous la vertu, & lui rendent hommage : le méchant eſt forcé d'en emprunter le maſque, il envie même l'homme vertueux : la nature a donc gravé dans le cœur de tous les hommes le ſentiment de la vertu, & conſéquemment celui de perfectionner la moralité de leur être.

Tous les hommes ſont également curieux ; l'ignorant l'eſt encore plus que le ſavant, parce qu'il ſait moins : la moindre nouveauté, le moindre phénomène réveille ſon eſprit, l'entraîne & l'attache ; il preſſe ſon imagination dans l'eſpoir qu'elle va lui découvrir le principe & la cauſe de ce qu'il voit.

Chacun prétend à l'eſprit, ou du moins au bon ſens ; ce n'eſt que par indolence, ou par défaut de moyens que tous les hommes ne paroiſſent pas y aſpirer également. L'eſprit de ſupériorité eſt de tous les états ; celui qui dans une claſſe d'hommes ſent ſon infériorité, va bientôt s'en dédommager dans un autre cercle, où il féche d'envie.

Le ſentiment de curioſité inné en nous n'eſt

autre chose qu'un desir vif & pressant d'acquérir des connoissances; l'ambition est un aiguillon qui avive en nous ce desir. La nature inspira ces sentimens à tous les hommes; elle leur inspira donc le sentiment de perfectionner leur entendement.

Passons à une preuve d'un ordre supérieur. Qu'est-ce qui distingue l'homme des autres êtres créés? c'est sa moralité & son intelligence: or s'il ne cultive ces éminentes qualités, à peine s'apercevra-t-on qu'il est un être moral & intelligent. Le Créateur le voulut ainsi, afin que l'homme eut la gloire de se perfectionner lui-même; il est donc de son essence de cultiver des attributs qui les distinguent de tous les autres êtres: la nature lui en a donc donné le sentiment & prescrit le devoir.



# CHAPITRE VI.

## *Des devoirs de l'homme envers ſes ſemblables. Qu'ils ſont de droit naturel.*

LA connoiſſance de notre exiſtence & de nos facultés produit en nous un ſentiment d'amour & d'eſtime de nous-mêmes, comme nous l'avons dit dans le Chapitre précédent; la connoiſſance des mêmes facultés dans nos ſemblables devroit produire en nous les mêmes ſentimens d'amour & d'eſtime (1) pour eux, & cet amour peut nous conduire au

(1) Il eſt très-eſſentiel que les hommes s'eſtiment mutuellement, ſans quoi ils ne s'aimeroient pas; car on mépriſe ceux qu'on n'eſtime pas, bien loin de les aimer, & nous ne nous aimons nous-mêmes qu'autant que nous nous eſtimons; . . . . . mais la plupart des hommes ſont couverts de vices, comment pourrons-nous les eſtimer? en les excuſant, comme nous nous excuſons, dans l'eſpérance de nous corriger : d'ailleurs un moment de foibleſſe eſt ſouvent la cauſe de leurs égaremens. L'homme eſt capable des plus hautes vertus; il mérite par-là notre eſtime.

plus haut degré de bienfaiſance, puiſque l'on n'a jamais fait aſſez de bien à celui qu'on aime & qu'on eſtime véritablement.

Ces ſentimens dérivent ſans doute immédiatement de la connoiſſance de nous, principe de notre moralité & de notre intelligence ; ils ſont donc de l'eſſence de notre être.

Mais de plus ils ſont ſi profondément empreints dans nous, qu'on ne peut douter que nous ne les tenions de la nature. En effet, les malheurs de nos ſemblables nous affectent ſi ſenſiblement, que la fuite eſt le ſeul moyen de nous ſouſtraire aux vives ſenſations qu'ils font ſur nous ; notre amour-propre en murmure envain : à peine le malheureux, l'indigent s'offrent-ils à nos regards que nos entrailles ſe déchirent. Il faut que nous les ſoulagions, ou que nous les fuyons promptement, & lorſqu'étant obligés d'être les témoins de leurs calamités, de leurs miſeres, nous ne pouvons leur donner aucun ſoulagement ; nous ſouffrons de leurs propres maux, & le deſir de les ſecourir devient pour nous un ſuplice. Les cris même que pouſſe le ſcélérat, en expiant ſon crime, réveille en ſa

faveur notre ſenſibilité ; la ſeule repréſentation, & même le récit des malheurs de l'honnête homme infortuné, ſi nous y prêtons attention (1), nous affligent juſqu'à nous arracher des larmes.

Jouiſſons-nous ſeuls d'un plaiſir ? il eſt nul, ou du moins il a bien peu d'attraits (2). Le partageons-nous ? il augmente à proportion des ſenſations agréables qu'il cauſe à celui qui le partage avec nous. Eſt-ce avec un ami que nous le partageons ? il eſt délicieux ; la joie la plus pure eſt celle de faire des heureux : notre ame enveloppée du phyſique de notre être ſuffit à peine pour en goûter tous les charmes.

Nous voudrions envain étouffer en nous ces ſentimens ; la nature les réclame ſans ceſſe. Tous les hommes en ſont affectés : il n'y a

(1) Tout dépend de là ; voilà pourquoi on pleure ſi ſouvent au ſpectacle, & ailleurs ſi rarement.

(2) Je n'excepte que le plaiſir que cauſe une conſcience pure ; mais ce plaiſir prend ſa ſource dans l'obſervation de tous nos devoirs, & ſur-tout dans l'obſervation de nos devoirs envers nos ſemblables, & par conſéquent de notre bienfaiſance envers eux.

que la paſſion qui puiſſe les en diſtraire ; nous devons donc aimer, eſtimer nos ſemblables, & être bienfaiſans envers eux ; la nature nous en a impoſé le devoir, puiſqu'elle en a gravé ſi profondément le ſentiment dans nos cœurs.

Non, dit l'Egoïſte, l'homme n'a reçu de la nature aucun ſentiment d'amour pour ſes ſemblables ; il ne s'afflige de leurs maux que par un retour ſur lui-même ; il ne répand de bienfaits que pour en recevoir, pour acquérir de la conſidération, ou par orgueil ; il ſe recherche toujours, il n'a d'amour que pour lui-même ; ſon amour-propre eſt le ſeul motif du bien qu'il fait à ſes ſemblables, ou tout au plus, c'eſt par un ſentiment de pitié & d'humanité qu'il les aſſiſte : la nature n'exige autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il ne leur faſſe aucun mal.

Loin de nous des maximes auſſi funeſtes : elles déshonorent l'humanité. Ainſi la vertu prendroit ſa ſource dans le vice, & ne ſeroit que l'effet du ſentiment le plus vif : l'homme ſeroit l'être le plus mépriſable, il ne tiendroit à rien qu'à lui-même ; il auroit été créé pour

lui ſeul ; il ſuffiroit que par pitié, & pour ainſi dire malgré lui , il donnât quelques legers ſecours à ſes ſemblables, & même qu'il ne leur fit aucun mal ; il ſeroit privé de tout mérite. Rendons-lui la nobleſſe & la généroſité de ſes ſentimens.

Il n'eſt pas vrai que les maux d'autrui ne l'affligent que par un retour ſur lui-même, c'eſt-à-dire , par l'idée de la douleur qu'il reſſentiroit , s'il ſouffroit les mêmes maux ; le ſouvenir d'une maladie ne cauſa jamais de douleurs : l'affliction que les maux d'autrui lui cauſent, eſt le produit de ſes rapports intimes avec ſes ſemblables qui l'identifient avec eux.

Il n'eſt pas non plus vrai qu'il ne ſoit bienfaiſant que par des vues d'intérêt, pour acquérir de la conſidération , ou par orgueil, puiſqu'il tend une main ſecourable à des malheureux qui ne peuvent s'acquitter envers lui, & qui ſouvent ne connoiſſent pas celui qui les aſſiſte.

Il n'eſt pas même vrai que l'homme puiſſe faire du bien à ſes ſemblables, lorſqu'il agit par des vues d'intérêt, ou par une vanité

déplacée. L'ami de l'homme eſt le ſeul être bienfaiſant.

La pitié eſt ſans doute un ſentiment de la nature; mais nous l'avons dit, elle n'eſt pas le ſeul ſentiment que la nature ait inſpiré à l'homme pour ſes ſemblables ; ce n'eſt pas par pitié que deux amis confondant, pour ainſi dire leurs ames , volent au ſecours l'un de l'autre ſur les aîles de l'amitié : ce n'eſt pas non plus par pitié que l'on rend des ſervices à ſes égaux, à ſes ſupérieurs & même à ſes ennemis. Ces ſentimens exiſtent dans la nature, & répandent en nous une volupté que le ſentiment de pitié ne donne pas. L'homme veut d'ailleurs être aimé & eſtimé de ſes ſemblables : de quel droit pourroit-il le prétendre, s'il ne reconnoiſſoit qu'il doit les aimer & les eſtimer à ſon tour ? & puiſqu'il doit les aimer & les eſtimer, il doit être bienfaiſant envers eux, parce qu'on eſt néceſſairement bienfaiſant, comme nous l'avons dit, envers ceux que l'on aime & que l'on eſtime ; il a donc reçu de la nature non-ſeulement un ſentiment de pitié , mais un ſentiment d'amour , d'eſtime & de bienfaiſance

pour tous les individus de ſon eſpece, d'où dérive ſa pitié pour les malheureux.

Je ſais bien pourquoi on célebre tant parmi les hommes ce dernier ſentiment aux dépens de la bienfaiſance, c'eſt que la pitié eſt un ſentiment du ſupérieur envers ſon inférieur, & que l'amour-propre & l'orgueil ne s'en offenſent pas, au lieu que la bienfaiſance conſiſte à faire du bien à tous les hommes par amour, par eſtime pour eux, parce qu'ils ſont nos égaux, nos freres, & de même nature que nous : ce ſentiment choque l'amour-propre ; voilà pourquoi on refuſe de reconnoître que nous le tenons de la nature.

Il eſt encore moins vrai enfin qu'elle n'ait impoſé à l'homme d'autre devoir envers ſes ſemblables que celui de ne leur faire aucun mal : je doute même qu'il ait jamais exiſté ſur la terre un ſeul homme qui ait enſeigné une doctrine auſſi dangereuſe & auſſi inconſéquente (1), puiſque celui-là même n'auroit pas été bien aiſe que dans la détreſſe on ne

---

(1) *Abſtine*, *ſubſtine*, ont dit certains Philoſophes ; la loi a dit : *quod tibi fieri non vis alteri ne feceris*, ce

lui eût donné aucun ſecours ; & s'il exiſte quelqu'un qui par ſa fortune ou par ſon économie, & par une ſage conduite, pouvant ſe ſuffire à lui-même, n'exige autre choſe de ſes ſemblables, ſi ce n'eſt qu'ils ne lui faſſent aucun mal, il déſirera du moins d'en être aimé & eſtimé ; il reconnoîtra donc, comme nous

---

qui eſt à-peu-près le même. Ces maximes ſont très-ſages, mais ceux qui les ont enſeignées n'ont pas ajouté qu'elles renferment tous les devoirs de l'homme, ou ils l'auroient bien peu connu ; car du moins il faut encore que l'homme rende à la ſociété dans laquelle il vit, & aux membres qui la compoſent, tout ce qu'il leur doit, c'eſt-à-dire, tous les avantages qu'il en reçoit, par conſéquent il doit travailler ſans ceſſe pour le bien de cette ſociété, & ſi elle lui aſſure la jouiſſance d'un ſuperflu, il ne doit pas permettre que les membres de la même ſociété manquent du néceſſaire. Que fait le Philoſophe égoïſte ? aveuglé par ſon amour-propre, il prend les maximes que nous venons de rapporter pour le type de tous ſes devoirs ; il s'abſtient de faire du mal à ſes ſemblables, mais il s'abſtient auſſi de leur faire du bien : il n'agit jamais que pour lui-même ; ſa vertu (car la vertu eſt le mot de tous les Philoſophes) eſt purement négative, tandis qu'il donne l'eſſor à ſon amour-propre qui eſt le vice le plus actif ; il n'y a pas de ſyſtême plus dangereux ni plus abſurde.

l'avons dit, que tous les hommes doivent s'aimer & s'eſtimer, & que par conſéquent ils doivent être bienfaiſans les uns envers les autres, autrement leurs deſirs ſeroient vains & abſurdes.

Il eſt donc démontré que l'homme a reçu particuliérement de la nature un ſentiment d'amour & d'eſtime, & conſéquemment de bienfaiſance pour ſes ſemblables.

Ce ſentiment généreux, noble & ſublime eſt ſans doute lié intimement à l'amour de nous: la nature ne ſe contrarie pas; tous les ſentimens qu'elle inſpire tendent à un ſeul objet, à une ſeule fin, comme nous le dirons bientôt, & tiennent au même principe. Oui, celui qui aime & eſtime ſes ſemblables, & qui eſt bienfaiſant envers eux, ſait s'aimer & s'eſtimer dignement lui-même, puiſque ce n'eſt que par la bienfaiſance que l'homme ennoblit ſon être, & qu'il atteint au plus haut degré de perfection auquel il puiſſe aſpirer.

C'eſt ainſi que l'Etre ſouverainement bon, déſirant ſur-tout que l'homme fût bienfaiſant, ne s'eſt pas borné à lui en inſpirer le ſentiment; mais il l'a excité à remplir ce devoir

par le motif le plus preſſant, par l'amour de lui-même : il réſulte de-là une nouvelle preuve que ce devoir eſt de droit naturel.

---

## CHAPITRE VII.

### *Quels ſont les principaux devoirs de l'homme, relativement à ſa moralité & à ſon intelligence.*

TOUS nos devoirs nous ont été preſcrits par le ſouverain Etre ; c'eſt l'offenſer que d'en omettre aucun : nous devons les remplir tous également, mais quel eſt l'ordre que nous devons garder dáns leur accompliſſement ?

Homme ! que vois-je ? être auſſi incompréhenſible que celui qui t'a créé ! Ton entendement me retrace ſa ſuprême intelligence ; ta raiſon ſa profonde ſageſſe ; ta bienfaiſance ſon infinie bonté : ton cœur eſt le temple de ſa juſtice, & tu deviens ſa plus parfaite image, lorſque tu remplis tous les devoirs qu'il ta impoſé. Quel a été ſon objet ? c'eſt de te rendre digne de lui préſenter tes hom-

mages ; l'obligation qu'il t'en a prefcrite eft donc le terme, le complément, la fin de tous tes devoirs.

L'homme ne peut donc fe rendre digne de préfenter fes hommages à fon créateur, que par l'obfervation de fes devoirs, c'eft-à-dire, par fa vertu : c'eft le feul tribut que ce fouverain Etre agrée.

La bienfaifance renfermée dans les bornes de la juftice, eft fans doute la principale vertu : c'eft par ce facré lien qu'intimement uni à l'Etre fuprême, d'où tout bien émane, l'homme participe en quelque façon à l'ouvrage de fon créateur, en rendant heureux les êtres qu'il a créés. La bienfaifance eft donc fon premier devoir.

Il faut auffi que pour rendre fes hommages agréables à l'Etre fouverainement intelligent, il s'occupe fans ceffe à perfectionner fon entendement, c'eft-à-dire, fon efprit & fa raifon ; mais les qualités de l'efprit font très-inférieures à celles du cœur, & conféquemment l'on ne doit placer qu'au fecond rang le devoir de l'homme, de cultiver fon entendement.

Lorſqu'il aura accompli l'un & l'autre de ces devoirs, qu'il préſente à l'Eternel ſes hommages, cet Etre infiniment bon daignera les accueillir (1).

Venons maintenant aux devoirs qui concernent le phyſique de ſon être.

## CHAPITRE VIII.

### *Quels ſont les devoirs de l'Homme relatifs au phyſique de ſon être.*

CHACUN les connoît, mais que peu d'hommes les rempliſſent ! Ils conſiſtent à nous conſerver, à nous défendre, & à perpétuer & conſerver notre eſpece : de-là naiſſent, de même que de la moralité de notre être, les devoirs des parens envers leurs enfans, les devoirs mutuels des époux, & ceux des enfans envers leurs pere & mere.

Nous parlerons ſéparément de chacun de ces devoirs, & nous montrerons en même tems qu'ils nous ſont tous preſcrits par la nature.

(1) *Hæc cedo ut admoveam templis & farre litabo.* Perſ. Satyr.

## CHAPITRE IX.

### *Du devoir de l'homme de ſe conſerver. Que ce devoir eſt de droit naturel.*

PARMI les êtres créés ; les uns, comme les végétaux & les minéraux, trouvent leur nourriture ſur le ſol où la nature les a placés ; les autres ſont obligés de la chercher (1) : tels ſont les animaux de toute eſpece, parmi leſquels nous comprenons l'homme, puiſque nous ne le conſidérons ici que comme un être phyſique.

La nature a donc impoſé aux hommes, de même qu'à tous les animaux, l'obligation de chercher leur nourriture, & par conſéquent le devoir de ſe conſerver, ſans quoi elle auroit créé des êtres pour les voir périr peu après.

Il ſuffit pour ſe convaincre de cette vérité, de conſidérer les vives ſenſations de l'homme,

(1) Il y a peu d'animaux attachés au ſol qui leur fournit leur nourriture.

de

de même que de l'animal, lorſque les pertes inſenſibles qu'ils font à chaque inſtant demandent d'être réparées : nul obſtacle ne ſauroit les empêcher de remplir un beſoin auſſi preſſant.

Il faut de plus pour ſe conſerver, qu'ils évitent les dangers qui les environnent : la nature y a encore pourvu ; la douleur aiguë que leur cauſe ce qui nuit à leur conſervation, les avertit de s'en préſerver.

Sommes-nous jeunes & ſans expérience, la foibleſſe de notre corps diminue le danger : la nature a d'ailleurs attaché ſi fortement le pere & la mere de toute eſpece d'animaux à leurs tendres nourriſſons, qu'ils ne les quittent pas juſquà ce qu'ils aient acquis une expérience ſuffiſante (1).

Le ſentiment de ſe conſerver eſt donc inné en l'homme, de même que dans tous les animaux.

Nous n'en diſons pas aſſez : c'eſt le premier ſentiment que la nature lui inſpire ; toutes

(1) Les hommes ont trouvé à propos de ſe décharger de ce ſoin ſur des étrangers qui ne les remplacent pas : leurs enfans meurent ; ils en ſont les meurtriers.

ſes autres ſenſations ſont ſubordonnées à celle-ci, puiſqu'il faut premiérement qu'il exiſte pour remplir les vœux de l'auteur de ſes jours, & que ſon exiſtence dépend de ſa conſervation.

Paſſons au ſecond devoir relatif au phyſique de ſon être.

---

## CHAPITRE X.

### *Du devoir de l'Homme de ſe défendre. Que ce devoir eſt de droit naturel.*

Il ne faut pas recommander à l'homme ce devoir, il ne l'oublie jamais : ſon premier mouvement, lorſqu'il eſt attaqué, le porte à ſe défendre.

La défenſe eſt une partie eſſentielle de notre conſervation : le devoir de nous conſerver eſt de droit naturel, par conſéquent celui de nous défendre l'eſt également.

Mais obſervons que la nature ne nous fait un devoir de nous défendre que pour notre conſervation ; il ne faut donc pas nuire en nous défendant, à moins qu'il nous ſoit im-

poſſible d'écarter tout danger par un autre moyen : la défenſe n'eſt même qu'indirectement un devoir dans l'ordre de la nature, puiſque l'attaque eſt directement contraire à ſes loix.

Les animaux de même eſpece ne ſe battent que rarement : il eſt encore plus rare qu'ils enſanglantent le lieu de leur combat ; ils ne ſe détruiſent point, leurs querelles ne ſont que paſſageres : le plus foible cede la place au plus fort, & s'enfuit.

L'homme au contraire eſt ſans ceſſe en guerre avec ſes ſemblables : il n'aſſouvit ſa haine qu'après avoir immolé ſon ennemi.

Quelle eſt la raiſon de cette différence ? c'eſt que l'animal ne ſent rien au-delà de ſes beſoins actuels ; ainſi lorſqu'il a repouſſé l'animal qui l'empêchoit de les remplir, il dépoſe ſa colere : les deſirs de l'homme ſont inſatiables.

La défenſe eſt donc de droit naturel ; mais ce n'eſt que quand elle n'a d'autre objet que notre conſervation, & que nous n'en excédons pas les bornes.

## CHAPITRE XI.

*Du devoir relatif à la propagation de notre espece. Que ce devoir est de droit naturel.*

De tous les devoirs que la nature a prescrits à l'homme, il n'en est aucun qu'elle exige plus puissamment que celui de propager son espece, faut-il le lui rappeller? Oui, il le faut; puisqu'à force de déréglemens il se met hors d'état de le remplir; il le faut, puisqu'étant forcé de le remplir, il ose en éluder l'objet. Il semble que plus d'attraits la nature attache aux devoirs qu'elle lui prescrit, plus il se plaît à s'en écarter; mais il n'en est que plus coupable.

Non, ce n'est pas l'austérité rare du célibat (1), c'est la licence effrénée des célibataires que nous censurons.

---

(1) Celui qui peut s'élever à ce haut degré de perfection de se dépouiller entiérement du physique de son être, n'est plus un homme; il n'appartient qu'à Dieu de lui assigner sa place parmi les êtres.

Pourquoi la nature demande-t-elle ſi inſtamment à l'homme & à l'animal de propager leurs eſpeces; c'eſt que ni l'homme ni l'animal n'euſſent jamais conſenti à ſe dépouiller d'une partie de leur exiſtence pour former un autre être, s'ils n'y euſſent été forcés par l'aiguillon du ſentiment le plus vif.

Rien n'eſt donc ſi conforme aux loix de la nature que ce devoir, rien n'eſt plus répréhenſible que d'y manquer : . . . . . . que d'hommes privés par-là du premier principe de vie ?

---

## CHAPITRE XII.

### *Du devoir des pere & mere d'élever leurs enfans. Que ce devoir eſt de droit naturel.*

QUE les animaux naiſſent, croiſſent & multiplient, la nature n'en exige rien de plus ; auſſi ne leur inſpire-t-elle pour leurs petits que des ſentimens relatifs à leur conſervation : dès qu'ils ſavent chercher leur nourriture, & ſe préſerver des dangers, leurs pere

& mere cessent de leur être attachés, & même de les connoître.

Il n'en est pas ainsi de l'homme créé pour améliorer les facultés de son être, & se rendre digne de son créateur, ce grand œuvre doit être celui de tous les instans de sa vie : aussi la nature a-t-elle prolongé sa jeunesse, c'est-à-dire, son état de foiblesse & de dépendance plus que celle des animaux, & n'a-t-elle fixé aucun terme à l'amour du pere & de la mere pour leurs enfans.

On demande si l'éducation étrangere est préférable à celle des parens ? cette question me paroît singuliere. Je demande à mon tour si l'éducation étrangere est dans l'ordre de la nature, c'est-à-dire, si la nature a créé des hommes destinés à élever leurs semblables : non ; eh bien ! si les enfans doivent être élevés, ce soin regarde les parens, puisque la nature n'en a chargé personne autre.

Je découvre dans le cœur du pere & de la mere une tendresse infinie pour leurs enfans : j'apperçois dans ceux-ci un amour, un respect pour leurs parens, & une confiance extrêmes : l'union de ces sentimens est absolument né-

ceſſaire pour faire une bonne éducation. Que mettra-t-on à la place, l'intérêt ? il détruit le ſentiment, la ſageſſe de l'inſtituteur qu'on aura choiſi. Où eſt cet homme rare ? ne ſe trompera-t-on pas dans le choix ? Le vrai ſage ſait que ſa tâche n'eſt pas d'élever les enfans d'autrui, il ne s'en charge pas ; rien ne peut donc dans une éducation étrangere ſuppléer les qualités néceſſaires à une bonne éducation, dont la nature a pourvu les parens.

Ils ne ſont pas tous en état d'élever leurs enfans : .... qu'entend-on par-là ? qu'ils ne ſont pas tous en état de leur apprendre les arts & les ſciences ? nous en convenons ; cette partie de l'éducation regarde les maîtres ; mais la principale éducation conſiſte à former les mœurs de l'enfant qu'on éleve, & à exciter en lui le deſir de ſe perfectionner : il ne faut pour cela que de l'amour & du zèle ; perſonne n'en eſt plus capable que le pere & la mere, & moins capable que l'étranger ; car l'on a toujours de l'amour & du zèle pour tout ce que l'on fait avec plaiſir : or rien n'eſt comparable au plaiſir qu'un pere & une mere goûtent en élevant leurs enfans.

En effet quel touchant ſpectacle pour des parens de voir les foibles organes de leurs enfans, leur entendement, leurs ſentimens pour la vertu ſe développer à chaque inſtant, croître & ſe perfectionner par les ſoins qu'ils leur donnent, & leur tendre reconnoiſſance devancer même ces ſoins par les plus vives careſſes.

Nous n'en diſons pas aſſez : ſi l'homme goûte une bien grande ſatisfaction à voir perpétuer, pour ainſi dire, ſon exiſtence phyſique par une nombreuſe poſtérité ; ſi une heureuſe fécondité ſemble ſemer des fleurs ſur le ſentier qui le conduit au terme de la vie, quel charme n'eſt-ce pas de perpétuer réellement notre exiſtence morale, ſeule vraie exiſtence de l'homme, en tranſmettant à nos enfans nos talens, nos mœurs & nos vertus, par l'éducation que nous leur donnons : c'eſt le comble de la félicité.

Le ſage qui s'occupe ainſi s'apperçoit à peine qu'il s'avance vers ſa derniere heure : les bonnes actions de ſes enfans lui appartiendront & honoreront ſa mémoire dans tous les ſiecles à venir : il vivra par eux, il s'en-

dort en paix dans le ſein de l'éternité, & ne meurt pas.

Mais ſi les bonnes actions des enfans appartiennent aux parens qui les ont élevés, que cette vérité, que l'antiquité la plus reculée nous a tranſmiſe (1), doit effrayer les pere & mere qui abandonnent l'éducation de leurs enfans à des étrangers; puiſque par la même raiſon les mauvaiſes actions des enfans qu'ils n'auront pas élevés leur appartiendront, & non-ſeulement elles couvriront leur mémoire d'ignominie; mais ils en rendront compte au Créateur qui les avoit chargés du ſoin d'élever leurs enfans.

Nous pourrions ajouter qu'ils rendront encore compte des vertus que ceux-ci n'auront pas pratiquées, & qu'ils auroient pu leur inſpirer, s'ils ne s'étoient repoſés de leur éducation ſur des étrangers, puiſqu'ils devoient la leur donner eux-mêmes.

Les parens n'élevent pas leurs enfans, de-là l'indifférence, & quelquefois le mépris de ceux-ci pour les auteurs de leurs jours (2),

(1) Sad-der. port. 55.

(2) Il eſt impoſſible que les enfans aiment des parens

la désunion des époux (1), le relâchement de tout devoir, & enfin les plus affreux désordres. Les parens manquent envers leurs enfans au devoir le plus essentiel, pour se soustraire à toute contrainte, & se livrer librement à leurs passions ; ils les autorisent à secouer à leur tour le joug du devoir, & ceux-ci, emportés par la fougue d'une bouillante jeunesse, s'abandonnent à de bien plus grands excès : voilà la cause des progrès du vice.

Mais que fera-t-on lorsque les parens n'ont point de mœurs? leur laissera-t-on l'éducation

---

dont ils n'ont reçu aucune tendresse : ils ne sont pas plutôt nés qu'on les chasse de la maison paternelle, pour les donner à des nourrices, ensuite on les place chez des maîtres, & puis on les livre à eux-mêmes. Il ne faut pas être surpris que des enfans ainsi élevés voient avec tant de satisfaction leurs parens déloger à leur tour une maison dont ils les ont chassés si durement pendant toute leur jeunesse.

(1) La raison en est évidente ; c'est que la nature n'exige que l'union des époux soit durable que pour l'éducation de leurs enfans, comme nous le dirons dans le Chapitre qui suit.

de leurs enfans? oui, s'ils veulent s'en charger; je ferois bien trompé fi un pere & une mere débauchés ne fe contenoient pas en préfence de leur famille, & même s'ils ne fe réformoient pas: il n'y a point de parens qui veuillent donner à leurs enfans des leçons de débauche.

Doit-on auffi confier l'éducation des enfans à des parens affez indulgens pour leur permettre tout ce qu'ils défirent? Oui, pourvu qu'ils ne flattent pas leurs paffions: leur bonhommie fera pour leurs enfans une leçon continuelle d'humanité & de bienfaifance.

Je dis plus: je fuppofe des parens tout à fait fimples & ftupides, mais honnêtes: leurs enfans recevront auprès d'eux une meilleure éducation que chez l'étranger. Qu'apprendront-ils? Chéris par leurs pere & mere, ils apprendront à aimer leurs femblables, ils deviendront des citoyens & des hommes bienfaifans; c'eft principalement ce qu'il faut qu'ils apprennent.

Que n'aurions-nous pas à dire encore fur une matiere auffi importante, fi les plus célebres Ecrivains ne l'avoient épuifée? Qu'on

nous permette d'ajouter une ſeule réflexion & nous terminons ce Chapitre.

Nous demandons quelles ſont les perſonnes que la nature a chargées de ſurveiller à la conſervation de l'exiſtence phyſique des enfans ? Elle en a ſans doute chargé leurs pere & mere, puiſqu'elle a placé dans le ſein de la mere la nourriture propre à leur premier âge, & qu'elle a donné à l'homme la force pour les défendre, & l'induſtrie néceſſaire pour fournir à leurs beſoins lorſqu'ils ſont ſevrés. Elle a plus fait pour obliger le pere & la mere à leur fournir ces ſecours, elle a imprimé dans leur cœur un amour ſi vif & ſi tendre, qu'il n'y a aucun pere, aucune mere, qui ne ſoient prêts de ſe ſacrifier pour eux (1).

---

(1) L'homme a un empire abſolu ſur ſes ſentimens, nous le prouverons bientôt ; il peut en aiguiſer ou en émouſſer l'aiguillon à ſon gré, & en effacer dans ſon cœur la plus légere empreinte. L'animal ne ſe conduit que par l'inſtinct ou par les impulſions de la nature : c'eſt par l'énergie de l'amour qu'elle inſpire aux animaux pour leurs petits, qu'il faut juger de l'amour qu'elle exige des hommes pour leurs enfans. Quelle force le plus foible animal n'a-t-il pas ? à quel danger ne s'expoſent-ils pas tous

Telle eſt l'énergie du ſentiment qu'elle leur a inſpiré relativement à l'exiſtence phyſique de leurs enfans : & quand il a été queſtion de leur exiſtence morale, croira-t-on qu'elle ne leur ait rien inſpiré ? qu'elle ait reſté muette ? qu'elle ait abandonné au caprice du hazard cette principale portion de l'eſſence humaine ? Non, l'homme dans l'état de liberté dont il jouit, eſt comme un roſeau qui cede à tout vent : ſes mœurs ont beſoin d'être fortifiées bien plus que ſon corps, par une excellente nourriture ; ſon entendement a beſoin d'être cultivé, ſans quoi il fait peu de progrès : la nature auroit donc manqué ſon objet : ſi elle n'avoit inſpiré aux parens le ſentiment d'élever leurs enfans, c'eſt-à-dire, de cultiver en eux toutes les facultés dont elle les a doués : il auroit mieux valu que moins libérale envers eux, elle ne leur eût donné que l'inſtinct pour ſe conduire ; elle ne ſe contrarie pas, nous aurons ſouvent

---

pour leurs nourriſſons ? Ils ne les quittent jamais, ils ſe privent de tout pour les nourrir. Tel eſt l'amour que la nature exige du pere & de la mere pour leurs enfans.

occasion de rappeller ce principe. Il est donc démontré qu'elle a prescrit aux parens le devoir d'élever leurs enfans, de même qu'elle les a chargés de la conservation du physique de leur être, & que par conséquent l'éducation domestique étant dans l'ordre de la nature, est non-seulement préférable à toute sorte d'éducation, mais la seule qu'on doive leur donner.

---

## CHAPITRE XIII.

### *Des devoirs mutuels de l'homme & de la femme vivans en société. Que ces devoirs sont de droit naturel.*

L'HOMME & la femme doivent élever leurs enfans; nous l'avons dit, ils doivent donc vivre en société (1): toute société suppose des

(1) Il est surprenant que des Philosophes aient comparé la société de l'homme & de la femme à l'accouplement des animaux. L'homme ne perd pas sa qualité d'être moral, lorsqu'il remplit les besoins du physique de son être; il ne faut donc jamais, lorsqu'on l'observe, séparer en lui ces deux qualités.

devoirs qui en ſerrent le lien. Quels ſont les devoirs de l'homme & de la femme vivans en ſociété ? L'objet de leur ſociété va nous en inſtruire.

La propagation de l'eſpece & l'éducation des enfans en ſont le double objet ; leur ſociété doit donc être durable : l'amour eſt le reſſort de la génération ; ils ſe doivent donc un amour tendre & conſtant. C'eſt leur premier devoir.

Qu'eſt-ce qui pourra produire ce ſentiment dans leur cœur ? Les qualités extérieures n'en produiſent que de paſſagers ; la vertu ſeule a des charmes toujours renaiſſans, elle doit donc être la baſe de leur union.

La femme doit ſur-tout garder à ſon mari une fidélité inviolable, pour ne pas l'expoſer à partager à des étrangers des ſoins qu'il ne doit qu'à ſes enfans. Combien de déſordres ne s'enſuivent-ils pas de l'infraction de ce devoir ?

Le concours de deux volontés implique dans une ſociété, elles produiſent néceſſairement la déſunion. Quelle attention la nature n'a-t-elle pas eu pour réunir la volonté de

l'homme & celle de la femme en une ſeule volonté ? Il ſemble que de ces deux êtres, elle ait voulu n'en former qu'un ſeul, dont la perfection dépendît de l'union des différentes qualités qu'elle leur a partagées ; afin qu'étant ſi étroitement unis, leur volonté le fût également. Elle a mis dans le lot de l'homme la force, la prudence, la fermeté, l'induſtrie & le courage ; & dans celui de la femme la douceur, la modeſtie, un eſprit de détail, la beauté, l'amabilité, les grâces ; elle doit donc préſider à tout ce qui a du rapport à ces aimables qualités ; mais dans tout le reſte il faut qu'elle obéiſſe.

Expliquons-nous : nous n'entendons pas, en accordant à l'homme le droit de commander à ſa femme, lui donner ſur elle un empire abſolu : il doit ſans ceſſe ſe rappeller qu'il commande à un être libre, auquel on n'a droit d'ordonner que ce qui eſt juſte.

Telles ſont les bornes de l'empire de l'homme ſur la femme ; mais l'obéiſſance qu'elle doit à ſon époux n'en a point, ſa ſoumiſſion doit être aveugle & entiere, autrement la diſcorde romproit bientôt leur

lien.

lien. Que d'époux dont le plus tendre amour avoit formé les chaînes, ont été désunis, pour n'avoir sçu, l'un commander, l'autre obéir !

On demande combien la société de l'homme & de la femme doit durer ? Les enfans qui en sont l'objet naissent successivement, leur jeunesse est longue, la vie de leurs parens suffit à peine pour former leur éducation ; la société de deux époux doit donc durer toute leur vie (1).

Mais dira-t-on, les hommes sont si inconstans, si légers ; leur goût, leurs desirs varient si souvent que rien ne peut les fixer ; la nature se contrarie donc, lorsqu'elle exige de la constance dans leur union ?

Non, les hommes ne sont inconstans que lorsqu'ils s'abandonnent au vice : que s'ils s'attachent à leurs devoirs, aussi inébran-

(1) On dira que je décrits ici les devoirs de l'homme en société & non de l'homme en l'état de nature...... Mais je prouverai bientôt que l'état de société est un état de nature ; d'ailleurs, quand même on n'admettroit d'autre société naturelle que celle de la famille, à laquelle on ne sauroit contester cette qualité, tous les devoirs que j'ai prescrits lui conviennent.

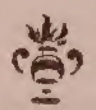
lables que les loix de la nature qui les leur prescrivent, ils ne sont pas plus susceptibles que ces loix d'inconstance (1).

Vous n'adopterez pas ces maximes, hommes sans mœurs, qui ne voyez dans la femme que l'objet de vos brutalités, & non le doux épanchement de deux cœurs unis par le sentiment de la vertu : votre union avec la femme ne differe en rien de celle des brutes ;

(1) Distinguons le physique du moral. Le physique ne pouvant donner que des plaisirs imparfaits, parce qu'il est lui-même imparfait, la nature a varié d'un nombre infini de manieres les sensations agréables que chaque être physique fait sur l'homme pour lui donner un nombre infini de plaisirs, & suppléer leur imperfection par leur variété ; mais le moral est plus parfait en lui-même, parce qu'il est une émanation de l'Etre souverainement parfait, & par conséquent il produit des plaisirs parfaits qui nous fixent. Ainsi l'homme ne recherche-t-il dans la femme que ses rapports physiques avec elle, il sera sans doute inconstant ; mais il cessera d'être homme, puisqu'il cessera d'être un être moral : celui au contraire qui recherche dans la femme toutes les qualités dont la nature a doué cet être physique & moral, adorera éternellement celle qu'il aura choisie, & goûtera avec elle des plaisirs que l'homme sensuel ne connoît pas.

ce n'eſt pas de vous dont il s'agit ici : nous traçons les devoirs de deux êtres vertueux ; y a-t-il de la reſſemblance entr'eux & vous? Non, ceſſez donc de cenſurer nos maximes, elles vous ſont étrangeres.

Nous avons montré que, ſuivant les loix de la nature, deux époux doivent avoir l'un pour l'autre un amour tendre & conſtant, dont leur vertu ſoit la baſe : l'épouſe doit par ſes qualités aimables faire les délices de cette ſociété ; l'époux doit commander, mais ſes ordres ne doivent jamais s'écarter des regles de la juſtice ; l'obéiſſance de l'épouſe doit être aveugle & entiere : une union auſſi douce ne peut durer trop long-tems, elle ne doit avoir d'autre terme que celui de la vie. Tels ſont les devoirs mutuels de l'homme & de la femme ; s'ils ſont vertueux, ils les rempliront aiſément. . . . . Paſſons aux devoirs des enfans envers leurs pere & mere.



## CHAPITRE XIV.

*Des devoirs des enfans envers leurs pere & mere. Que ces devoirs sont de droit naturel.*

L'ENFANT doit à ses pere & mere, sa naissance, sa fortune & son éducation ; mais si cette éducation a été bien soignée, s'il devient, par elle, utile & vertueux, pour ce seul bienfait, il doit à ses parens, mille fois plus de reconnoissance que pour tous ceux qu'il en a reçu.

Oui, ce bienfait doit l'attacher à ses auteurs, par les liens d'un amour durable, & son premier devoir est de le reconnoître. Que si les parens confient à des étrangers le soin de cette éducation si nécessaire aux êtres à qui ils ont donné le jour, le feu du sentiment que ceux-ci leur doivent, peut s'attiédir, & leur devoir envers eux avoir moins d'étendue.

Voyons maintenant, ce que les enfans doivent à des parens qui les élevent eux-mêmes.

La fin de toute éducation eſt de former les jeunes gens à la vertu, & de cultiver leur entendement. Pour y parvenir, il faut qu'ils ſoient obéiſſans & dociles aux leçons des parens qui les élevent, qu'ils aient une entiere confiance en eux, qu'ils les reſpectent, & qu'un retour de tendreſſe de leur part donne encore de l'énergie à tous ces ſentimens.

Les devoirs des enfans envers leurs pere & mere ſont donc une obéiſſance aveugle, une extrême docilité, un profond reſpect, une entiere confiance, & un amour égal à celui que leurs pere & mere ont pour eux.

Nous pouvons ſans ceſſe nous inſtruire; notre éducation ne finit qu'à notre derniere heure : l'expérience des parens ſurpaſſe toujours celle que leurs enfans ont acquiſe; ainſi les devoirs de ceux-ci envers leurs parens, n'ont d'autre terme que le moment où ils ont le malheur de les perdre.

L'obéiſſance eſt une ſoumiſſion aux ordres de celui qui a le droit de commander. La docilité eſt un abandonnement continuel de notre volonté à la ſienne. Le reſpect eſt une ſorte de vénération pour les ordres qu'il

prefcrit. La confiance eft la conviction que l'on a de fes lumieres & de fa fageffe; il eft donc évident que la docilité, le refpect & la confiance ne font que des qualités de l'obéiffance que l'éleve doit à fon inftituteur. L'amour enfin, eft un fentiment qui nous unit particuliérement à la perfonne aimée, & qui rend agréables les devoirs que nous lui rendons.

Ainfi tous les devoirs des enfans envers leurs pere & mere fe réduifent à ceux-ci; obéiffance & amour: ils doivent leur obéir avec docilité, avec refpect, & avec une aveugle confiance; ils leur doivent encore toute leur tendreffe: elle n'égalera jamais celle que leurs parens ont pour eux.

Mais leur obéiffance doit-elle être fervile? Non, il en eft de même que de l'obéiffance de la femme à fon époux. L'enfant eft un être libre, les ordres qu'on lui prefcrit ne doivent jamais s'écarter des regles de la juftice.

On perd tout, fi on le plie à fe foumettre à la force, elle éteindra en lui tout fentiment de refpect, de confiance & d'amour pour fon inftituteur: s'il manque à fes devoirs

il n'aura plus de mœurs, la contrainte ſera le ſeul reſſort de ſes actions, & le ſeul frein à ſes déſordres : il s'y livrera tout entier, dès qu'il pourra échapper à la force ou à la vigilance de ſon inſtituteur.

L'enfant, dit-on, n'a point de ſentimens de moralité juſqu'à l'entiere adoleſcence ; il ne connoît même que fort tard les attraits de la vertu ; on n'a de priſe ſur lui que par le châtiment...... On ſe trompe : le moral affecte l'enfant beaucoup plus que le phyſique, il ſoutient mieux que nous la douleur, il ne pleure que quand nous nous allarmons pour lui : ſi nous avions à ſouffrir tous les maux qu'il endure, nous ne pouſſerions que des hurlemens.

Ne débitons jamais des maximes à de jeunes éleves : elles ſont pour eux des mots vuides de ſens, juſqu'à ce que l'expérience leur en ait fait ſentir la vérité ; rien ne leur eſt plus faſtidieux que la loquacité de leurs pédagogues : ne ſoyons pas verbeux avec eux ; mais montrons-leur des hommes affligés ; rapprochons-les des malheureux, qu'ils ſoient témoins de leurs maux, ils y feront plus ſen-

ſibles que nous. Des enfans élevés d'après ces principes ſeront plus charitables & plus humains que la plupart de ces hommes qui prêchent la charité aux autres. Le moral affecte donc les enfans encore plus que le phyſique de leur être.

Suppoſons même que le moral n'agiſſe pas ſur eux, faut-il les gouverner par la force? Non, vous fermeriez leur cœur à la bienfaiſance, vous les rendriez cruels: croyez-moi, par des moyens plus sûrs vous ploierez leur jeuneſſe ſous le joug du devoir.

Nous naiſſons imitateurs. Les enfans ont plus de facilité que l'homme fait, à ſe former ſur le modele des perſonnes qu'ils voient fréquemment, & même à les ſurpaſſer; parce que leurs organes ſont plus flexibles, & que leur imagination eſt plus vive: foibles d'ailleurs & ſans expérience, ils ſe méfient d'eux-mêmes, ils donnent la plus grande attention à ce qu'ils voient; parce qu'ils ont le plus grand intérêt à ſe conduire ſur l'exemple d'autrui.

Mettons à profit leurs penchans, leurs beſoins; inſtruiſons-les par de bons exemples, qu'ils voient toutes nos actions, que notre

conduite ſoit pour eux une leçon continuelle de ſageſſe, écartons d'eux tout ce qui pourroit corrompre leurs mœurs : cette éducation eſt bien aiſée à des parens, mais bien difficile à des maîtres : qu'on l'emploie ; j'en garantis le ſuccès.

Les enfans ſont opiniâtres, il faut leur réſiſter...... Oui, mais il ne faut pas pour cela uſer envers eux de violence. Oppoſons-leur la réſiſtance des obſtacles phyſiques, ils apprendront à ne pas deſirer ce qu'ils ne peuvent pas avoir, ils s'accoutumeront à la néceſſité des choſes, ils prendront la plus grande confiance en leur inſtituteur.

On doit encore moins exercer ſur eux une volonté arbitraire, ce ſeroit leur apprendre à en uſer à leur tour, lorſqu'ils en auront le pouvoir. L'autorité arbitraire eſt la ſource d'une infinité de maux.

L'homme fuit ſouvent le bien, uniquement pour ſecouer le joug de toute contrainte, comme ſi la néceſſité de remplir ſes devoirs étoit une chaîne peſante, & non un doux lien. Le vice eſt bien plus impérieux ; on en voit toute l'horreur, on en gémit, ſans en

rompre l'habitude, parce qu'on s'y eſt livré par choix.

Gardons-nous donc d'uſer envers les enfans d'une volonté arbitraire; ce ſeroit leur donner l'exemple du vice le plus dangereux.

Mais nous allons parler de l'amour qu'ils doivent à leurs pere & mere : c'eſt le plus eſſentiel de leurs devoirs.

Cet amour naît comme l'amitié, du rapport & des convenances particulieres entre deux perſonnes qui s'aiment; la reconnoiſſance peut encore former ce lien. Si la vertu n'en eſt la baſe, il ne peut être durable; le défaut de retour l'éteint.

Sans ces requis, cet amour particulier qui doit unir l'enfant à ſes parens, ne ſauroit exiſter. Les affections de l'enfant ne ſont pas encore formées; il faut donc que ſes parens faſſent germer & croître en lui l'amour qu'il doit avoir pour eux : ils parviendront à émouvoir les reſſorts de ſon cœur par leur bonté; à exciter ſa reconnoiſſance par leurs bienfaits, & à ſe faire reſpecter par leurs vertus.

On n'imite bien que les perſonnes que l'on aime, on n'obéit pas volontiers à celles qu'on

n'aime pas ; conséquemment les parens ne sauroient trop s'attacher à se faire aimer de leurs enfans ; ceux-ci s'acquittent plus volontiers alors de leurs devoirs envers eux, & profiteront mieux de l'éducation qu'ils leur donnent.

Je dis plus : que l'enfant aime ses parens ; que ceux-ci ne cessent de l'instruire par leur exemple, sans autre instruction, il recevra une parfaite éducation. Uni par le plus tendre amour à des parens vertueux, il les respectera, il s'appliquera à former sur leurs mœurs, les siennes, à perfectionner à leur exemple son entendement ; c'est l'unique objet de son éducation : il remplira cet objet ; il accomplira donc tous ses devoirs envers ses parens, puisqu'ils sont tous relatifs à l'éducation qu'ils doivent lui donner.

Nous avons prouvé dans le XII^e Chapitre, que les devoirs des pere & mere d'élever leurs enfans sont de droit naturel ; par conséquent les devoirs des enfans envers leurs pere & mere étant relatifs à leur éducation, sont également de droit naturel.

# CHAPITRE XV.

## *Que l'homme eſt ſociable par ſa nature.*

LES hommes ont toujours vécu en ſociété, je n'en excepte pas les plus ſauvages (1), les brigands même, ces fléaux du genre humain ſe réuniſſent ſous des loix ſociales qu'ils n'oſent enfreindre.

Il n'eſt aucun temps, aucun pays où l'homme ait jamais vécu iſolé, ſolitaire,

(1) Des ſauvages vivans en ſociété, dira-t-on; oui, ſans doute, puiſqu'ils vivent en communauté de tout ce que la terre produit. Quelles ſont leurs loix? celles de la nature. Quel eſt le motif de leur union? leurs beſoins mutuels. Au contraire nos loix ſociales n'ont d'autre objet que de maintenir les hommes en paix dans leur état de déſunion; puiſque le *mien* & le *tien* établis par les nations, & dont toutes les loix de ces nations tendent à régler le droit, ſont la diſſolution de toute ſociété parmi les hommes, & la cauſe perpétuelle de leurs diſcordes. Voilà pourquoi les loix ſociales des peuples de l'Europe où le mien & le tien ont fait tant de progrès, ſont ſi multipliées.

disperſé, où il ait pu ſe ſuffire à lui-même : il ne ſauroit ſoutenir l'idée d'une ſolitude abſolue, tant elle répugne à ſon eſſence.

Un uſage conſtant, adopté unanimement par tous les hommes dans tous les temps, eſt néceſſairement l'effet d'une forte impulſion de la nature ; nous pourrions en conclure qu'il eſt par là démontré qu'elle a créé l'homme ſociable (1). Mais nous en avons bien d'autres preuves.

---

(1) Hobbes prétend que ſi l'homme avoit vécu dans l'état de nature les combats qu'il auroit été ſans ceſſe forcé de livrer, auroient teint de ſon ſang tous ſes beſoins & toutes ſes jouiſſances ; puiſque, malgré les loix civiles qui l'enchaînent, il commet un nombre infini de crimes, & que les nations qui n'agiſſent que d'après les ſentimens de la nature, ſont ſans ceſſe en guerre entre elles ; d'où il conclud que la guerre eſt l'état naturel de l'homme, & qu'il n'eſt pas ſociable par ſa nature. . . . . Nous en concluons précisément le contraire ; car le premier ſentiment que la nature a inſpiré aux hommes eſt celui de leur conſervation ; or s'ils avoient reſté dans l'état de guerre que Hobbes ſuppoſe être leur état naturel, ils auroient bientôt péri ; il étoit donc néceſſaire pour leur conſervation qu'ils ſe réuniſſent en ſociété ; ils ſont donc ſociables par leur nature. Reprenons les

L'homme eſt naturellement bienfaiſant : la bienfaiſance eſt de l'eſſence de ſon être, nous

---

deux propoſitions de cet Auteur. Ou il refuſe d'accorder à l'homme la moralité & la perfectibilité, & dans ce cas, l'homme n'auroit été qu'un animal que l'inſtinct auroit guidé comme les autres animaux, & il auroit vécu en paix avec ſes ſemblables, ainſi que tous les animaux de même eſpece vivent en paix entr'eux; & par conſéquent dans cette hypothèſe la premiere propoſition de notre Auteur ſeroit fauſſe. Ou il admet la moralité & la perfectibilité de l'homme, & ces deux facultés lui étant accordées, il eſt néceſſaire que, pour en faire uſage, il ſe rapproche de ſes ſemblables, & conſéquemment qu'il ſoit ſociable, comme nous le prouvons dans ce Chapitre. Examinons la ſeconde propoſition du même Auteur. Il eſt vrai que les nations ſont preſque toujours en guerre entr'elles; mais cela ne prouve rien contre la ſociabilité des hommes, il ſuffit qu'il y ait parmi eux des méchans pour qu'ils ſoient continuellement dans un état de guerres excitées par ceux-ci, & ſoutenues par les autres pour ſe défendre. Je demande maintenant ſi tous les hommes ſont malfaiſans ? on m'accordera ſans doute qu'il en eſt de bienfaiſans : or, ſi les uns ſont bienfaiſans & les autres malfaiſans, quel eſt parmi ces deux ſentimens, celui que l'on penſe que l'homme tient de la nature ? C'eſt ſans doute la bienfaiſance; car la nature ne peut pas lui avoir donné l'un & l'autre de ces

l'avons prouvé. Quel eſt l'objet de ſa bienfaiſance? Son ſemblable; il faut donc qu'il s'en rapproche, il faut, pour lui faire du bien qu'il vive en ſociété avec lui; la nature lui en a donc inſpiré le ſentiment, autrement elle ſeroit en contradiction avec elle-même, elle auroit créé l'homme bienfaiſant, & l'auroit éloigné de l'objet envers lequel il doit exercer ſa bienfaiſance.

Nous devons dire la même choſe de toutes les autres qualités morales de notre être : nos ſemblables en ſont principalement l'objet; l'homme ſeroit donc en vain doué de moralité, ſi par ſa nature il n'étoit pas ſociable.

Que la ſociété de deux êtres purement

ſentimens, puiſqu'elle ne ſe contrarie pas, & l'Etre ſouverainement bon qui a tout créé, ne peut être l'auteur du mal; par conſéquent il reſte toujours cette vérité immuable que l'homme eſt ſociable par ſa nature; puiſqu'il en a reçu le ſentiment de bienfaiſance, d'où ſa ſociabilité, comme nous le prouvons encore dans ce Chapitre, réſulte néceſſairement. Nous expliquerons ailleurs comment l'homme ayant été créé bienfaiſant, dégrade en lui ce ſentiment, & paſſe de l'état de paix avec ſes ſemblables à un état de guerre contraire aux vœux de la nature.

physiques soit contraire à leur nature, je le comprends aisément : deux corps physiques en se rapprochant se heurtent, se repoussent, & ne peuvent être unis, à moins qu'ils ne se décomposent & ne se détruisent ; alors ils cessent d'exister dans leur premiere forme. Il n'en est pas de même des êtres moraux tels que l'homme.

La moralité est une vertu répandue sur chaque individu du genre humain ; elle est une & indivisible ; ainsi tous les êtres moraux ne sont entr'eux qu'un seul & même être relativement à leur moralité ; conséquemment non-seulement l'union des hommes est de leur essence, mais ils ne forment relativement à leur moralité qu'un seul & même être ; ils doivent donc tendre sans cesse par leur essence à se réunir.

Jettons un coup-d'œil sur leurs autres facultés. Quel usage l'homme isolé, solitaire, feroit-il de son entendement ? Aucun ; puisque nul homme sans le secours de ses semblables ne sauroit franchir les premieres bornes de son intelligence : en effet l'expérience de tous les temps nous apprend que les

les progrès de l'eſprit humain ne ſont dûs qu'au concours des connoiſſances réunies de tous les hommes; il ſemble qu'il n'y a qu'un eſprit répandu ſur la terre qu'ils tâchent tous enſemble de développer, de débarraſſer du voile épais qui l'environne : un ſeul homme feroit de vains efforts (1).

Mais encore, à quoi lui ſerviroit ſa raiſon, ce flambeau qui l'éclaire & le guide dans la recherche des vérités relatives à ſon intelligence? A peine, s'il vivoit ſeul & iſolé, parviendroit-il à connoître la différence d'un être inanimé à lui; il ne s'occuperoit que de ſa conſervation & de la propagation de ſon être; ſes ſens lui ſuffiroient pour remplir ces objets, ſa raiſon lui feroit inutile.

Il faut donc que l'homme ceſſe d'être ce qu'il eſt, il faut lui refuſer toutes les qualités qui conſtituent ſon eſſence, ou il faut con-

(1) C'eſt ainſi que la perfectibilité de l'homme ſuppoſe néceſſairement ſa ſociabilité, ſans quoi la nature ſe ſeroit contrariée. Cette conſéquence, comme nous l'avons déja remarqué, a échappé au célèbre J. J. Rouſſeau. Il admet la perfectibilité de l'homme, & ſoutient néanmoins qu'il n'eſt pas ſociable par ſa nature.

venir que par sa nature, il doit nécessairement vivre en société avec ses semblables : cette vérité est de toute évidence (1).

Toute société suppose des devoirs : nous allons examiner quels sont les devoirs que la nature exige de l'homme en société avec ses semblables.

## CHAPITRE XVI.

### *Des devoirs de l'homme en société avec ses semblables* (2). *Que ces devoirs sont de droit naturel.*

LES devoirs des membres d'une société sont toujours relatifs à son objet, comme nous

(1) Il ne faut pas conclure de-là que l'état civil actuel de l'homme est un état de nature, au contraire il en est fort éloigné, comme nous nous proposons de le prouver dans nos Observations sur les devoirs de l'homme relatifs au droit civil.

(2) Nous ne parlerons dans ce Chapitre que des principaux devoirs de l'homme en société avec ses semblables. Le détail de la matiere que nous y traitons appartient au droit public & au droit civil.

l'avons dit ci-devant : la nature s'eſt propoſée dans la ſociété de l'homme avec ſes ſemblables, l'accroiſſement des facultés dont elle l'a doué ; ſon premier devoir eſt donc de contribuer, autant qu'il le peut dans cette ſociété, à l'accroiſſement de l'eſprit humain & des vertus morales.

Ce devoir eſt ſi fortement imprimé dans le cœur de tous les hommes, qu'à l'inſtant qu'ils croient avoir acquis quelques connoiſſances, ils ſe preſſent de les répandre. Chacun s'érige en précepteur du genre humain ; les vieillards ſur-tout veulent ſans ceſſe donner des leçons de ſageſſe aux jeunes gens, ceux-ci des leçons de bon goût à leurs contemporains ; ils ſe preſſent de faire briller leurs talens, & de produire les vives ſaillies de leur imagination : tous les hommes ſemblent n'être occupés que du ſoin de s'inſtruire mutuellement.

Oui, dira-t-on, chacun s'empreſſe d'étaler ſon mérite, ſes connoiſſances ſur le théâtre de l'Univers ; mais c'eſt par vanité, par orgueil, & non pour éclairer & inſtruire ſes ſemblables.

Nous convenons que l'orgueil n'eſt que

trop ſouvent le mobile des actions de l'homme: qu'eſt-ce qu'il ne dégrade pas par ſes vices? Mais l'on doit auſſi convenir que, ſi l'homme de génie, le ſavant & le ſage n'étoient excités par des motifs plus élevés & plus ſublimes, le genre humain auroit fait peu de progrès.

L'homme vain ne ſauroit nous inſtruire: il ne cherche qu'à briller, il prend pour de l'eſprit la fauſſe lueur de ſon imagination égarée, & pour la vérité le ſophiſme. Peut-il la trouver? Non; il n'eſt occupé que de lui-même, on l'abandonne à ſon délire, on le fuit.

Il n'appartient qu'à l'homme déſintéreſſé, qui n'a en vue dans l'inſtruction de ſes ſemblables, que leur utilité, de remplir un objet auſſi noble: il cherche de bonne foi à s'éclairer, il découvre des vérités, il les enſeigne, on l'écoute, on s'inſtruit. C'eſt à lui que l'eſprit humain & les vertus morales doivent tous leurs accroiſſemens.

Il ne ſuffit donc pas, pour remplir notre premier devoir envers la ſociété, de nous abandonner au vain enthouſiaſme d'un orgueil

toujours déplacé : nous ne devons jamais perdre de vue l'utilité de nos ſemblables, & bien loin de nous enorgueillir, nous devons toujours craindre que nos découvertes ne leur ſoient funeſtes, en les égarant, au lieu de les conduire dans la voie de la vérité. Pourquoi d'ailleurs ſerions-nous vains du bien que nous enſeignons; tandis que mieux inſtruits que les autres, ſouvent nous ſommes moins ſages qu'eux.

Mais, ajoutera-t-on, tous les hommes ne ſont pas en état d'inſtruire leurs ſemblables; il faut auparavant s'inſtruire ſoi-même par de longues études, auxquelles peu d'hommes peuvent s'appliquer....... Nous en convenons à l'égard des ſciences ; mais l'étude de la ſageſſe eſt aiſée, & ne diſtrait d'aucun travail; tous les hommes peuvent y vaquer. Le ſage inſtruit ſes ſemblables par ſon exemple, c'eſt bien la meilleure inſtruction.

Paſſons à un autre devoir. Aucune ſociété ne peut exiſter parmi des hommes, ſi leur amour mutuel n'en eſt le lien; car un être libre tel que l'homme, ne peut recevoir d'autres chaînes. L'intérêt à la vérité peut

ſuppléer le ſentiment dans une ſociété particuliere; mais elle ſera auſſi variable que le motif qui l'aura formée, & conſéquemment elle ſera peu durable : la ſociété des hommes ne doit avoir aucun terme; ils doivent donc s'aimer mutuellement pour vivre en ſociété, ſuivant les vœux de la nature; leur amour mutuel eſt donc un devoir eſſentiel qu'elle leur impoſe; nous l'avons déja prouvé dans un autre Chapitre.

Mais doivent-ils aimer ceux qui ne les aiment pas? Oui, ceux-ci manquent à leur devoir, il ne faut pas les imiter.

Doivent-ils aimer les hommes vicieux? Oui, ils doivent les aimer, autrement le nombre de ceux qu'ils aimeroient ſeroit peu conſidérable, car tous les hommes ont des vices, ou du moins des défauts; ils ne ſont ni des anges ni des dieux : placés entre la vertu & le vice, ils ont ſeulement la faculté du choix; il faut que nos ſemblables ſupportent nos vices, nous devons ſupporter les leurs : il n'eſt perſonne en effet dont les vices ne ſoient rachetés par quelques vertus; ne conſidérons que leurs vertus; & les qualités

éminentes de leur être, nous ne cesserons de les estimer & de les aimer. Cet homme tout couvert de vices peut se corriger & s'élever au plus haut degré de mérite; il faut le plaindre & non le haïr s'il s'est égaré du sentier de la vertu, ayez en horreur ses fautes, mais non pas sa personne; puisqu'il est doué des mêmes facultés que l'homme le plus vertueux, & que ses vices sont étrangers à la noblesse de son être : lorsque je considere les hautes qualités dont il a pu déchoir, & auxquelles il peut aspirer, j'admire l'immense pouvoir de l'homme, j'apprends à ne pas en abuser, & à craindre une semblable chûte.

Devons-nous enfin aimer ceux qui nous offensent (1)? Oui, nous devons les aimer, puisque nous devons leur pardonner : ce ne

(1) Qu'entend-on par le mot offense? est-ce un mal réel qui porte atteinte à nos jours ou à notre fortune? Nous sommes fondés à le faire réparer. A-t-on offensé notre amour-propre, notre orgueil? on nous a donné une utile leçon. Nous a-t-on méprisé? c'est le souverain Créateur de toutes choses de qui nous tenons la noblesse de notre être qu'on a offensé : il n'appartient qu'à lui de punir cette offense.

feroit pas leur pardonner, que de rompre à leur égard tout lien d'amour qui nous unit à nos femblables : nous fommes feulement difpenfés de vivre avec eux, pour ne pas nous expofer à de nouvelles offenfes...... Le mal que nous leur ferions répareroit-il celui qu'ils nous ont fait ?

Les hommes doivent donc s'aimer ; ils ne devroient non plus manquer à ce devoir que de bien fe garder du malheur de haïr. Mais à les voir fans ceffe occupés à fe déchirer, il femble que la nature n'a rempli leur cœur que de fiel (1). Comment donc peut-elle leur avoir impofé le devoir de s'aimer ?

Ici ce font des Peuples rivaux qui ne cherchent qu'à fe détruire. Là des Peuples inquiets toujours prêts à frapper, & détruire leurs paifibles voifins. Ici des tyrans dont la haine ne peut être affouvie par la foule des victimes qu'ils facrifient à leurs reffen-

(1) Il y a bien des hommes malfaifans, mais nous l'avons dit, ils ne le font pas par nature ; ils contractent eux-mêmes ce vice, comme nous l'expliquerons bientôt ; autrement la nature, c'eft-à-dire, fon auteur, auroit produit le mal, ce qui implique avec l'effence de cet être.

timens. Là des ambitieux qui couvrent la terre de morts. Ce n'eſt par-tout que des ennemis qui ſe déchirent le ſein. Ici, dans la même ſociété d'hommes, ſous le même gouvernement, dans l'enceinte de la même ville, ce ſont des brigands, des aſſaſſins; ce ſont des Citoyens encore plus dangereux & plus cruels que ces brigands : leur fanatique fureur allume entr'eux la guerre la plus opiniâtre & la plus ſanglante; rien n'eſt capable de les arrêter : le frere s'arme contre ſon frere, le pere contre ſes enfans. Là ſous le même toit, dans les bras de l'amour, ce ſont des époux, des enfans.......

Eſt-il donc poſſible que les hommes aient été créés pour aimer leurs ſemblables? Oui, c'eſt le plus eſſentiel, c'eſt le premier de leurs devoirs. Doit-on conclure de ce qu'ils s'abandonnent aux vices qu'ils n'ont pas été créés pour la vertu? Tout le mérite auquel ils peuvent aſpirer, eſt attaché à l'amour de leurs ſemblables, c'eſt le ſeul moyen de complaire à leur créateur. L'ami de l'homme n'exiſte-t-il donc pas? Il exiſte, & tous ceux qui par leur amour ſingulier pour leurs ſemblables, ont mérité d'être

décorés de ce titre honorable, ont excité dans tous les temps la vénération de tous les peuples; tous les hommes reconnoiſſent donc que l'amour de nos ſemblables eſt le devoir le plus eſſentiel que la nature nous ait preſcrit? S'il eſt peu d'hommes qui s'en acquittent, il eſt d'autant plus glorieux de s'en acquitter dignement.

Il eſt encore un devoir que l'homme en ſociété doit remplir. Nous avons dit dans un autre Chapitre, que deux volontés impliquent dans la même ſociété; ainſi dans celle de l'homme avec ſes ſemblables, les uns doivent commander, les autres obéir.

A qui appartient le droit de commander? Au plus ſage : l'on doit préſumer que tel a été le choix des hommes, lorſqu'ils ſe ſont donnés des chefs : la ſageſſe doit du moins dicter les loix de ceux-ci, nous l'avons dit; telles ſont les bornes du pouvoir de commander à des êtres libres.

Quelle doit être la ſoumiſſion de celui qui obéit? Elle doit être entiere & parfaite.

Cela ne ſe peut, dira-t-on : les premieres loix de la nature nous apprennent que tous

les hommes ſont égaux; par conſéquent aucun d'eux n'a le droit de commander à ſon ſemblable.

Oui, cela eſt vrai, la nature a donné à tous les hommes les mêmes facultés, ils ſont tous à cet égard parfaitemenr égaux; mais combien ne différent-ils pas par l'uſage qu'ils en font? Il y a ſouvent plus de différence d'un homme à un homme, que d'un homme à l'animal; il n'y a donc aucun inconvénient que les uns obéiſſent, & que les autres commandent.

Quelle eſt d'ailleurs l'autorité d'un homme ſur ſes ſemblables? Il n'a droit de leur commander que ce que la ſageſſe, c'eſt-à-dire, la connoiſſance de la juſtice lui dicte; ce n'eſt donc pas à la volonté de leur ſemblable; mais à la ſageſſe éternelle, infinie, d'où toute ſageſſe émane qu'ils obéiſſent. Voilà pourquoi leur ſoumiſſion doit être parfaite & entiere.

Le Monarque qui commande eſt lui-même ſoumis au loix qu'il preſcrit. De plus ce n'eſt pas lui qui les preſcrit, il n'eſt à cet égard que l'organe, comme nous l'avons dit, de la ſageſſe divine; tous les hommes ſont donc

égaux, ſoit qu'ils commandent, ou qu'ils obéiſſent. Le Monarque à la vérité ne peut être forcé de remplir les devoirs importans de ſon auguſte miniſtere : on force le Peuple à s'acquitter des ſiens ; il a de plus que le Monarque un frein qui le contient dans ſes devoirs. Qui eſt plus heureux du Monarque ou du Peuple ?

Nous avons parlé de tous les devoirs de l'homme, & par conſéquent de tous ſes droits relativement au moral & au phyſique de ſon être : nous avons montré que la nature lui a preſcrit tous les devoirs que nous avons indiqués ; & que par conſéquent ils ſont de droit naturel : nous allons néanmoins en fournir une nouvelle preuve dans le Chapitre ſuivant.



## CHAPITRE XVII.

*Que l'accompliſſement des devoirs dont nous venons de parler eſt toujours accompagné de plaiſirs. Qu'il réſulte de-là une nouvelle preuve que ces devoirs nous ont été preſcrits par la nature.*

RAPPELLONS les devoirs de l'homme. Nous avons dit qu'il doit ſe conſerver, ſe défendre & perpétuer ſon eſpece : tels ſont les devoirs relatifs au phyſique de ſon être. Il doit rendre un perpétuel hommage de ſon exiſtence à ſon Créateur ; il doit s'aimer, s'eſtimer, & ne ceſſer conſéquemment de s'appliquer à ſe perfectionner ; il doit aimer & eſtimer ſes ſemblables, & conſéquemment être bienfaiſant envers eux : voilà ſes devoirs relatifs à ſa moralité, & à ſon intelligence. L'accompliſſement des précédens devoirs exige qu'il vive en ſociété avec ſa femme & avec ſes ſemblables ; de-là naiſſent d'autres devoirs, ſavoir ceux des époux envers leurs enfans, les

devoirs mutuels des époux, les devoirs des enfans envers leurs pere & mere, & ceux de chaque individu envers le genre humain, & envers sa patrie.

Que l'homme remplisse tous ces devoirs, nous osons lui prometre toute la félicité dont un être créé peut jouir (1).

---

(1) L'homme doit mépriser le plaisir, dit le triste & orgueilleux Stoïcien, il ne doit rechercher la vertu que pour elle-même : c'est l'avilir, c'est s'avilir soi-même que de s'attacher à ses attraits. L'homme, dit au contraire le voluptueux Epicurien, ne doit rechercher que le plaisir même dans la vertu, elle ne lui a été donnée que pour le rendre heureux par le vrai plaisir qu'elle cause : c'est la dégrader que d'en rejetter les charmes. Le sage concilie ces deux doctrines également dangereuses : la vertu est son unique objet ; mais il se livre avec reconnoissance à tous ses charmes, parce qu'il sait qu'elle consiste dans l'observation de tous nos devoirs ; que pour les remplir dignement, il faut que nous nous y soumettions avec joie, & que par conséquent l'Etre suprême veut que nous goûtions cette joie qui est le principal caractere de la vertu qu'il exige de nous. Cet être souverainement bon ne peut d'ailleurs avoir créé l'homme que pour le rendre heureux dans tous les tems, même pendant cette vie : il a attaché cette récompense à la vertu ; pourquoi rejetterions-nous le don qu'il a voulu nous en faire ? c'est l'offenser que d'y être insensible.

Que de ſenſations agréables la nature ne lui prodigue-t-elle pas dans la ſeule fonction de ſon premier devoir de ſe conſerver? A ſes repas, ſi ſon goût eſt ſatisfait, une ſecrete joie s'empare de lui : il ſait qu'il faut la cacher, mais ſouvent il n'en eſt pas le maître. Ses plaiſirs à table ſont variés par par une infinité de mets, & la nature le voulut ainſi pour multiplier ſes plaiſirs, & l'attacher d'autant plus fortement à la conſervation de ſon être.

Unis par le goût & par le ſentiment, que de charmes deux vertueux époux ne trouvent-ils pas dans leur union? Au plaiſir le plus touchant ſuccede toujours le plus délicieux ſouvenir.

Tels ſont les plaiſirs des ſens : paſſons à la moralité & à l'intelligence de l'homme.

S'occupe-t-il à perfectionner ſon entendement, s'il acquiert une connoiſſance, s'il découvre une vérité, il découvre un plaiſir nouveau : ſon être s'agrandit, s'éleve au-deſſus de lui-même ; il embraſſe par ſon eſprit tous les objets qu'il parcourt ; il habite les cieux, il domine ſur tout ce qui exiſte ; il

améliore tout ce que la nature créa. Et il arrive enfin au temple de la gloire qui le conduit à celui du bonheur. Mais lorſque ces connoiſſances qu'il a acquiſes, ces vérités qu'il a découvertes, il ſait les peindre par des traits lumineux auſſi fortement, auſſi vivement qu'elles ſont empreintes dans ſon eſprit, lorſqu'il ſait les faire adopter, & qu'il parvient par ce moyen à ſe rendre utile à ſes ſemblables qu'il inſtruit; alors rempliſſant en même temps ſes devoirs envers lui-même & envers ſes ſemblables, chaque inſtant de ſa vie eſt marqué par des plaiſirs dont l'empreinte eſt ineffaçable.

Si l'homme de génie & le ſavant ne goûtent pas toujours cette joie qui devroit être le fruit de leurs travaux, qu'ils ſondent leur cœur, ils s'appercevront qu'ils n'ont eu d'autre objet dans leurs occupations que de ſatisfaire leur vanité, dans le déſordre des paſſions, au lieu de plaiſir, on ne rencontre que des peines. N'ayons d'autre objet dans tout ce que nous entreprenons que de remplir nos devoirs, nous ſerons toujours contens de nous-même, nous goûterons cette volupté que la nature inſpire

inſpire à tous ceux qui s'en acquittent dignement.

Oui, le bienfait porte avec lui ſa récompenſe, & cet heureux travail auquel vous vous livrez pour le bonheur d'autrui, eſt la baſe du vôtre. La nature auroit cru n'avoir rien fait pour nous, ſi les hommes n'avoient pu être heureux qu'en jouiſſant des biens répandus ſur la terre. Elle voulut qu'ils le fuſſent encore par les bienfaits qu'ils peuvent rendre à leurs ſemblables, & pour les engager à rechercher cette félicité, la nature en épura la ſource & ne ſema que des fleurs dans les chemins qui y conduiſent.

L'homme qui comble de bienfaits une épouſe chérie, qui rend ſes enfans vertueux & ſes amis heureux, a-t-il l'ame aſſez vaſte, pour contenir le bonheur qu'il mérite? Celui qui par ſa ſageſſe, ſa prudence & ſes lumieres devient le bienfaiteur du genre humain, exiſte-t-il aſſez pour jouir en entier de ſa félicité? Cette félicité pleine & entiere, pure & délicieuſe eſt celle des Monarques, qui pleins d'amour pour leurs ſujets, ne s'occupent que du ſoin de les rendre heureux par la

ſageſſe de leur gouvernement & par la voie des bienfaits.

Mais tous nos devoirs tendent à une ſeule fin ; c'eſt de nous rendre dignes de préſenter au Souverain de tous les êtres, nos juſtes hommages. Lorſque nous rempliſſons cet auguſte devoir, élevés juſqu'au trône de ſa toute-puiſſance, il ſemble que nous participions à tous ſes attributs divins : ſa ſageſſe infinie ſemble nous inſpirer, nous conduire, nous guider : ſa bienfaiſance nous raſſure ; le bonheur éternel, immuable, dont cet Etre ſouverainement heureux jouit, nous ravit : nous le goûtons. Toujours occupés à imiter ſes vertus infinies, pourquoi ne participerions-nous pas à ſa parfaite félicité : peut-on n'être pas ſouverainement heureux auprès de l'Etre ſouverainement bienfaiſant ? L'accompliſſement de nos devoirs envers le ſouverain Etre, eſt donc pour l'homme, le comble de la félicité.

Si la nature au lieu du plaiſir, avoit placé la douleur & la peine à côté de nos devoirs, elle ſe ſeroit contrariée, elle nous auroit invité à fuir ce qu'elle nous preſcrit de ſuivre :

les devoirs que nous venons d'indiquer, ſont toujours accompagnés de vrais plaiſirs, nous venons de le prouver; la nature nous a donc impoſé l'obligation de les remplir.

Cependant l'homme entraîné par tant d'attraits vers ſes devoirs, les tranſgreſſe; il préfere aux plaiſirs délicats que la nature lui prodigue, lorſqu'il les remplit, une infinité de maux de toute eſpece, dont il eſt accablé, lorſqu'il s'en écarte. Tous les êtres créés ſuivent exactement ſes loix; l'homme qu'elle a le plus favoriſé, les tranſgreſſe : comment peut-il ſe conduire d'une maniere oppoſée aux ſentimens gravés dans ſon cœur, & ſi contraire à ſon propre bien? Nous allons l'expliquer dans le Chapitre qui ſuit.



## CHAPITRE XVIII.

### *Que l'homme est libre par sa nature.*

CE n'étoit pas assez que la nature eût marqué de l'empreinte du plaisir chaque devoir qu'elle imposoit à l'homme, & qu'elle eût ennobli son être du don précieux de la moralité & de l'intelligence; s'il avoit été forcé de se livrer aux sentimens qu'elle lui inspire, s'il n'avoit pu enfreindre ses loix, tout auroit été dans l'ordre parmi les hommes, une paix universelle auroit régné parmi eux; la joie, les plaisirs se seroient succédés, rien n'auroit pu les altérer....... Mais tous ces avantages, l'homme les tiendroit de la nature & non de lui-même. Etre purement passif, il n'agiroit que par les mouvemens secrets qu'elle lui auroit imprimé, elle détermineroit toutes ses actions, de même que le ressort d'une montre en détermine tous les effets : nous jouirions du bien qui en résulteroit; mais nous n'aurions ni le plaisir ni la gloire de

l'avoir produit, nous ne ſerions que l'inſtrument dont la nature ſe ſerviroit, notre volonté n'auroit aucune part à nos actions, nous n'aurions aucun mérite, il ne conſiſte que dans le choix.

Que reſtoit-il à faire à la toute-puiſſance du Créateur, pour rendre l'homme auſſi parfait qu'il pouvoit l'être ? Rien ſi ce n'eſt de lui laiſſer le mérite du choix du bien, après lui en avoir inſpiré le ſentiment.... Il le créa libre (1).

Tous les êtres de l'Univers ſont ſoumis aux loix du mouvement ou de l'inſtinct, qui leur ont été preſcrites : l'homme ſeul, comme ſon Créateur, eſt indépendant, il a été créé à ſon image.

C'eſt ainſi que malgré les fortes impulſions de la nature vers ſes devoirs, il peut les enfreindre.

Mais eſt-ce un avantage de pouvoir faire le mal ? Oui, lorſqu'on a également le pouvoir de faire le bien ; c'eſt la prérogative

(1) Nous dirons dans le Chapitre ſuivant en quoi conſiſte la liberté de l'homme.

la plus précieuſe, puiſqu'on eſt le créateur du bien que l'on fait.

Il n'y a que le Tout-puiſſant infini en toutes choſes, qui puiſſe avoir le mérite infini du choix du bien, ſans pouvoir produire le mal; parce que, ſi ſon indépendance eſt infinie, ſon amour pour le bien l'eſt auſſi. S'il avoit créé un être entiérement égal à lui, il auroit ceſſé d'être ce qu'il eſt; puiſque la toute-puiſſance ne peut exiſter avec l'égalité : elle eſt par ſon eſſence, nous l'avons dit, une, ſimple & indiviſible.

Cet Etre bienfaiſant a communiqué à l'homme le plus auguſte de ſes attributs, en le créant libre. Il a plus fait : l'homme devenant l'arbitre de ſes actions, ſon Créateur s'eſt départi en quelque façon de ſa toute-puiſſance ſur cet être (1), afin qu'il fût auſſi indépendant que lui.

Que l'homme forme des vœux, il ne pourra rien déſirer, qui ne ſoit bien inférieur à une

---

(1) La liberté de l'homme n'implique pas avec la toute-puiſſance de ſon Créateur, puiſqu'il n'eſt libre que par la volonté éternelle de cet Etre tout-puiſſant.

faveur aussi singuliere; cependant il en abuse : ce don glorieux qu'il a reçu de son Créateur devient en lui, par l'abus qu'il en fait, la source de son avilissement.

Voyons comment se fait un si grand changement dans l'homme.

---

## CHAPITRE XIX.

### *Comment les vices & les passions se forment dans le cœur de l'homme.*

Les vices & les passions ne sont pas innés en nous : la nature, nous l'avons dit, ne se contrarie pas; elle ne pouvoit placer dans le même être deux principes opposés : elle nous a créés pour la vertu, elle ne pouvoit nous donner des penchans pour le vice (1).

(1) On doit se rappeller que nous ne considérons ici l'homme que dans l'état de nature : sa chûte par le péché, son rétablissement par la grace, & les effets de l'un & de l'autre, sont des questions de Théologie étrangeres à nos observations.

Mais l'homme eſt libre; il n'eſt pas forcé d'agir d'après les ſenſations qu'il éprouve, il peut céder ou réſiſter à leurs impulſions, leur donner plus ou moins de reſſorts; il peut effacer de ſon cœur juſques aux plus légeres traces des ſentimens que la nature y a gravés. Elle l'invite par les appétits de ſes ſens, à remplir les devoirs de la conſervation du phyſique de ſon être, & de la propagation de ſon eſpece : elle l'invite par l'amour & l'eſtime de ſoi-même, par l'amour & l'eſtime de ſes ſemblables, & par le profond reſpect envers ſon Créateur, dont elle a gravé en lui les ſentimens, à remplir les devoirs concernant ſa moralité & ſon intelligence.

L'homme peut agir, ou ne pas agir d'après ces différentes affections : s'il n'agit pas, il manque à tous ſes devoirs, il n'en remplit aucun ; & cette inaction eſt un vice qu'on nomme oiſiveté.

Il peut ſe livrer entiérement aux appétits de ſes ſens, & étouffer en lui tout ſentiment relatif à ſa moralité, & à ſon intelligence : rien n'eſt ſi humiliant pour l'humanité, que

ce vice. On le nomme libertinage ou débauche.

Il peut exalter dans ſon cœur l'amour & l'eſtime de ſoi, lui ſubordonner tous ſes autres ſentimens; alors livré entiérement à l'amour de ſoi-même, il ne remplit que ſes devoirs envers lui, & manque à ſes devoirs envers les hommes. Cet amour exceſſif de ſoi-même eſt un autre vice que nous nommerons amour-propre.

Il peut encore s'affecter trop ſenſiblement de l'amour de ſes ſemblables, & s'oublier lui-même. C'eſt un vice bien rare, mais c'en eſt un, & je le nomme miſanthropie ou crédulité, ſuivant les divers excès qu'il produit.

Rien n'eſt enfin ſi ſacré & ſi ſaint que l'homme ne corrompe...... Il abuſe même du ſentiment d'amour & de reſpect qui l'éleve vers ſon Créateur, & l'unit à cet Etre ſuprême. Cet amour qui doit être infini, comme celui qui en eſt l'objet, cet amour, principe de toute vertu, il le transforme en un vice déteſtable, lorſqu'au prétexte d'un zèle mal-entendu pour le culte auguſte de la divinité, il néglige, il mépriſe & foule aux pieds tous

ſes autres devoirs, & oſe s'en faire un mérite auprès de cet Etre ſuprême qui lui en a imposé l'obligation. On nomme ce vice fanatiſme.

Il y a ſans doute d'autres vices, puiſqu'il y a d'autres excès, & que tout excès eſt un vice; mais ils ne ſont que le produit de ceux que nous venons de nommer.

Lorſqu'on ſe livre à toute leur fougue, ils dégénèrent en paſſions: & précipitent l'homme dans les plus affreux déſordres.

Ainſi cet être créé pour la vertu, s'il en altere les ſentimens qui ſont en lui, eſt ſans ceſſe exposé ſur la pente des crimes. On en ſera parfaitement convaincu, lorſque nous aurons examiné ſéparément chacun des vices dont nous venons de parler.



## CHAPITRE XX.

### *De l'oisiveté, & des vices qu'elle produit.*

TOUT eſt en mouvement, tout agit dans ce vaſte Univers, l'action eſt de l'eſſence de tous les êtres. L'homme doué des plus ſublimes facultés doit-il reſter dans l'inaction? Le repos eſt néceſſaire à ſa conſervation, nous en convenons, tout ſommeille pendant un temps dans la nature; mais le moment de l'action arrive-t-il? Tout s'éveille, tout s'ébranle....... L'homme doit-il reſter dans un perpétuel repos?

A peine les frimats de l'hiver ceſſent-ils de coaguler l'humide qui nourrit les plantes, qu'elles reprennent leur premiere vigueur: elles pompent avec une nouvelle activité, avec une nouvelle force le ſuc qui doit les nourrir. Déja elles ſont émaillées de fleurs, leurs rameaux ſe développent, s'étendent; elles ſe parent de leur premier ornement, elles ſe preſſent d'embellir, de croître & d'éla-

borer depuis leurs racines jusqu'au sommet de leur tige, l'essence des sucs dont elles forment leurs fruits, pour le présenter à l'homme.

La pierre dans les concavités de la terre ne cesse d'agir, & de prendre de nouveaux accroissemens.

A peine l'aurore peint-elle les côteaux de l'incarnat de ses roses, que tous les animaux à l'envi fendant les flots, bondissans dans les champs, suspendus dans les airs, vont remplir les vœux de la nature : ceux-ci s'occupent à chercher à leurs petits une legere nourriture proportionnée à leur foiblesse; ceux-là à réparer les forces qu'ils ont perdues; & d'autres à préparer le duvet où ils doivent pondre & loger leurs tendres nourrissons.

Tous ces globes qui brillent dans les cieux, & qui nous éclairent, sont sans cesse en mouvement. Tout être est en action suivant les loix de la nature.

Qu'est-ce donc que l'homme prétend, lorsqu'il s'arroge le droit de vivre dans l'oisiveté? Quelle différence y a-t-il de lui à tous les autres êtres? Nous n'en connoissons aucune autre, si ce n'est qu'indépendamment de sa

qualité d'être physique, la nature lui a encore donné la moralité & l'intelligence. Soumis par cette double qualité à de nouveaux devoirs, il est d'autant plus obligé d'agir (1).

L'homme est le seul être à qui la nature ait accordé la prérogative de connoître la main bienfaisante qui l'a formé : il sent en lui un feu divin qui l'embrâse, qui le porte par des élans continuels vers ce Souverain arbitre des choses, auquel il désire se réunir. Comment pourra-t-il s'acquitter de sa reconnoissance envers ce divin Auteur de ses jours? La béatitude de cet Etre est infinie; l'hommage que l'homme lui rend, n'y ajoute rien; mais cet Etre créateur se complaît en ses créatures; il exige de l'homme qu'il soit bienfaisant, il exige qu'il améliore toutes les facultés dont il l'a favorisé : ce n'est pas l'affaire d'un moment. Plus l'homme s'occupe de ses devoirs, plus il avance vers la perfection : l'Etre suprême ne lui a prescrit aucune borne; il ne

(1) Le repos de l'ame est le seul repos que l'homme doive rechercher; mais il ne peut l'acquérir qu'en observant tous ses devoirs, c'est-à-dire, en ne cessant d'agir.

doit donc s'en preſcrire aucune, il doit ſans ceſſe aſpirer à de nouveaux progrès : ce n'eſt pas aſſez qu'il parvienne à un certain degré de connoiſſances, à un certain degré de bienfaiſance & de ſageſſe, il doit compte à l'Auteur de ſes jours, de toutes les connoiſſances qu'il auroit pu acquérir, de tout le bien qu'il auroit pu faire, & qu'il a négligé par ſon indolence & ſon inaction.

Tout l'Univers, nous l'avons dit, obéit ſans ceſſe aux loix de ſon Auteur : l'homme eſt libre ; eſt-ce pour lui une raiſon de les enfreindre ? Non ; c'eſt au contraire une nouvelle raiſon de ne jamais s'en écarter ; puiſque la liberté dont il jouit, lui fait un mérite de s'y ſoumettre.

Veut-on une preuve bien ſenſible que l'oiſiveté eſt un état contre nature ? L'homme n'a pas d'ennemi plus fâcheux & plus incommode que l'ennui : il eſt le réſultat de l'oiſiveté. L'ennui produit bien-tôt ce fleau effrayant & meurtrier qu'on nomme vapeurs, dont l'homme autrefois laborieux, étoit exempt, & auquel l'art n'apporte aucun remede, ni même aucun ſoulagement : n'en

ſoyons pas ſurpris ; on ne détruit pas la cauſe de la maladie, le médecin ne peut en détruire les effets : un travail forcé en eſt le ſeul remede (1).

Les vapeurs ne ſont pas la ſeule maladie qui afflige l'homme oiſif. Le défaut d'action rouille le reſſort du phyſique de notre être, ſes fonctions ne ſe font pas avec l'activité néceſſaire à la végétation des ſucs qui doivent le nourrir : de-là naiſſent un nombre infini de maladies dont l'homme oiſif eſt aſſailli, & que

(1) On vient de donner un traité des Vapeurs fort volumineux. Tous ceux qui ont eu recours aux talens de l'Auteur ſont nommés dans cet Ouvrage : j'y remarque deux choſes. La premiere eſt que le ſiége des vapeurs eſt principalement dans le genre nerveux, principe du mouvement, au moyen des eſprits animaux qui s'y répandent ; le défaut d'action qui donneroit une libre circulation à ces eſprits animaux eſt donc la cauſe de cette maladie. La ſeconde eſt que les gens du monde, & ſurtout les femmes qui dans ce ſiecle ſont les êtres les plus déſœuvrés, ſont les ſeules qui en ſont attaquées : les jeunes gens & les pauvres, les uns très-diſſipés, les autres très-occupés ne la connoiſſent pas : c'eſt une nouvelle preuve qu'elle n'eſt produite que par l'inaction. On en connoît la cauſe : il eſt aiſé d'y appliquer le remede.

le peuple toujours occupé ne connoît pas.

Passons au moral. Qu'est-ce qu'un homme oisif, conséquemment inutile aux autres ? c'est un homme méprisé de tous ceux qui le connoissent, esclave de tous ceux qui l'environnent, & qui ne peut briser ses fers; ridicule s'il aspire à tenir un rang dans la société, délaissé de tous s'il n'y tient par aucun rang. En effet, sans mérite, l'homme n'a point d'existence morale, on ne peut acquérir de mérite qu'en agissant, puisque rien ne produit rien; or l'homme oisif n'agit pas; il ne peut donc avoir d'existence que celle des animaux qu'on repaît dans une ménagerie : il leur est encore bien inférieur, puisque c'est par son choix qu'il leur ressemble.

Le travail est si nécessaire à l'homme, que ceux-là même qui vivent dans l'inaction, cherchent à faire de l'exercice; mais se mouvoir pour ne faire autre chose que se donner du mouvement, est-ce agir d'une maniere digne de l'homme? Il me semble voir une machine qui va & revient au même point sans rien produire : à peine les enfans s'en amusent. Tel est le cas que l'on fait de ces

hommes

hommes encore plus machines qui n'agiſſent que pour ſe mouvoir. L'homme peut-il ſe perſuader qu'il a été créé uniquement pour tenir une petite place ſur la terre, & en reſpirer l'atmoſphere? Cet être doué de facultés ſi éminentes, peut-il penſer que ſa tâche eſt remplie, lorſqu'après avoir repoſé ſur le duvet la moitié du jour, après avoir englouti dans ſon eſtomac les mets les plus délicats, & les vins les plus exquis, il ſe préſente à une promenade, retourne au logis, & recommence ainſi chaque jour ſa carriere? Qu'a-t-il fait lorſque ſa derniere heure arrive? Rien. A-t-il du moins joui de quelques plaiſirs? D'aucun; il vaudroit donc mieux pour lui & pour ſes ſemblables, qu'il n'eût jamais exiſté.

Il y a des hommes qui s'occupent; mais quel eſt l'objet de leurs travaux? De paſſer le temps: ils ſe livrent à des amuſemens, ils ſe donnent de légeres occupations pour ne pas s'ennuyer. Rempliſſent-ils leur objet? Non, ces légeres occupations ne les occupent pas, l'ennui les pourſuit: il n'y a que les occupations utiles, celles dont le but eſt le plus grand bien que l'homme puiſſe faire, qui

ſoient agréables, & qui ne donnent aucune priſe à l'ennui, cet ennemi de l'homme oiſif qui ſans ceſſe l'aſſiége pour le forcer à agir.

D'autres s'occupent à méditer. C'eſt encore quelque choſe que méditer; mais ce n'eſt pas agir : s'ils méditent ſur la regle de conduite qu'ils doivent ſuivre, ils agiront certainement; s'ils n'agiſſent pas, ce ſont des êtres auſſi inutiles que ceux qui ne s'occupent pas même à méditer, & ils ſont bien plus répréhenſibles; puiſqu'il eſt impoſſible que leurs réflexions ne condamnent leur engourdiſſement.

L'homme n'a donc aucun prétexte de s'abandonner à l'oiſiveté : il ceſſe pour ainſi dire d'être homme en ceſſant d'agir : il n'eſt pas même un être animé, il en perd la qualité par ſon inaction. Plus abject que les brutes, ſa moralité & ſon intelligence ne ſervent qu'à lui reprocher l'abus qu'il en fait : l'ennui affoiblit ſon corps, les maladies le tyranniſent, il n'eſt fait que pour le mépris & les peines.

Voilà les maux que l'homme oiſif ſe creuſe. Voici ceux qu'il fait à la ſociété.

L'homme oiſif éprouve ſans doute toutes les

ſenſations dont l'eſpece humaine eſt affectée : ces ſenſations le preſſent de remplir les fins pour leſquelles il a été créé ; il eſt du moins un être paſſif : il ſent toute la nobleſſe de ſon être, & combien il en eſt déchu ; il s'attriſte ; prendra-t-il la réſolution d'agir pour recouvrer le rang où la nature l'a placé parmi les autres êtres ? Non ; engourdi par l'oiſiveté, il n'eſt plus capable d'aucun effort, l'écorce qui l'environne ne lui permet plus de ſe mouvoir, il cherche à ſe faire illuſion, il ſe flatte. Si la nature l'a favoriſé de quelque talent qui n'eſt pas à lui, qu'il n'a pas ſçu améliorer, il ſe l'attribue, l'amour qu'il a de lui-même le lui groſſit ; il devient orgueilleux, vain, préſomptueux : l'orgueil, la vanité, la préſomption ſont les vices propres à la fatuité ; la fatuité eſt l'appanage des ignorans. Qui eſt plus ignorant que l'homme oiſif ?

Veut-il ſe faire conſidérer par ſa naiſſance ? Il eſt minutieux, pointilleux, fier, hautain, inſupportable à tous ceux qui l'approchent : par ſa fortune ? elle ſera bientôt diſſipée, s'il ne donne aucune attention à régler ſa depenſe : ne connoiſſant pas les hommes, il

deviendra prodigue, s'il croit capter leur eſtime par ſes libéralités & par ſon luxe ; ou il deviendra avare, s'il croit que ſes richeſſes lui donnent de la conſidération ; & ſon avarice ſera d'autant plus ſordide, qu'il voudra par ſon économie ramaſſer les mêmes tréſors qu'il auroit pu accumuler par ſon travail.

Enfin n'ayant point de vrai mérite, celui d'autrui l'offuſquera ; il en ſera jaloux, envieux ; & ne pouvant y atteindre, il le déprimera par toute ſorte de calomnies, pour ſe conſoler de celui qu'il n'a pas.

Que fera-t-il encore? S'il ne peut ſe faire conſidérer par ſes talens, par ſa naiſſance, ni par ſes richeſſes il affectera le maintien du ſage, & ſi cela ne ſuffit pas, il ſe couvrira du maſque de la Religion, il deviendra hypocrite ; ou s'il ſe dévoue ſincérement au culte des autels, l'homme oiſif n'agit pas, ſon culte ne ſera qu'extérieur, il ne remplira aucun autre devoir, il ne ſera qu'un fanatique.

Il eſt peu d'hommes oiſifs, dira-t-on, qui cherchent à ſe faire conſidérer; la plupart paſſent leur vie dans le plus parfait engourdiſſement, peu ſoucieux de l'eſtime, ou du

mépris de leurs ſemblables....... Oui, nous le ſavons, l'oiſiveté amene ſouvent l'homme à cet excès d'abrutiſſement; mais alors que devient-il? Celui qui n'eſt pas occupé, eſt d'autant plus aſſailli des appétits de ſes ſens: l'homme oiſif ne s'occupe jamais; il eſt donc néceſſaire qu'il ſoit ſans ceſſe éguillonné par les plus vives paſſions. Quel frein oppoſera-t-il à leur fougue? L'action? Il n'agit pas. La crainte des hommes? La honte? Le ſentiment n'a plus de priſe ſur celui dont nous parlons, il a perdu toute pudeur; il ſera donc le plus crapuleux, le plus débauché de tous les hommes; & ſi ſa fortune ne lui permet pas d'aſſouvir les infâmes paſſions qui l'aſſiégent de toute part, le crime coûte peu de peine, il s'y livrera ſans remord.

C'eſt dans la claſſe des hommes oiſifs que l'on rencontre principalement les lâches, les voleurs, les brigands, les aſſaſſins.

C'eſt ainſi que l'homme altérant en lui le ſentiment de la nature, qui le preſſe ſans ceſſe d'agir pour remplir ſes devoirs, eſt capable de toute ſorte d'excès & de crimes.

## CHAPITRE XXI.

### *De la débauche ou du libertinage.*

L'HOMME eſt un être phyſique, moral & intelligent; il eſt néceſſaire qu'il éprouve des ſenſations différentes relativement à ces différentes qualités. On nomme appétits des ſens, les ſenſations qui affectent le phyſique de ſon être : on nomme affections, ou ſentimens, celles qui concernent ſa moralité & ſon intelligence.

La nature l'a affecté de ces différentes ſenſations, pour l'inſtruire de ſes différens devoirs : ſes ſens l'avertiſſent des ſoins qu'il doit prendre de ſa conſervation, & de la propagation de ſon être : ſa moralité & ſon intelligence l'inſtruiſent de ce qu'il ſe doit, de ce qu'il doit à ſes ſemblables, de ce qu'il doit à ſon Créateur.

Quelle eſt la différence de l'homme phyſique à l'homme moral & intelligent ? C'eſt celle de l'animal à l'homme ; conſéquemment

celui qui s'aſſujettit abſolument aux appétits de ſes ſens n'eſt plus qu'un animal, une vile brute. On nomme ce vice, nous l'avons dit, débauche ou libertinage.

Nous ne prétendons pas que l'homme oublie qu'il eſt un être phyſique, & qu'à l'exemple de Diogène il s'abſtienne de tout, excepté de mourir de faim. L'excès en tout genre eſt vicieux; ce principe eſt eſſentiel, ne l'oublions jamais.

L'animal remplit ſes beſoins, après quoi la nature ſe tait, il n'a plus de deſirs. Que l'homme rempliſſe également les ſiens: qu'il jouiſſe encore s'il le veut, des aiſes qu'il s'eſt données; la nature l'a créé induſtrieux, c'eſt la récompenſe de ſon induſtrie: qu'il ne craigne pas même de ſe livrer aux plaiſirs qui dérivent de l'accompliſſement de tous ſes devoirs, il ne faut jamais la contrarier, encore moins détruire les reſſorts dont elle ſe ſert pour nous amener à ſes fins. Quand l'homme veut ſe dépouiller du phyſique de ſon être, il fait de vains efforts, il ne ſait plus ce qu'il eſt: comment le ſauroit-il? Il n'eſt rien dans l'ordre de la nature: toujours

trifte, fombre, inquiet, s'il remplit quelques devoirs, c'eft toujours avec peine, il ne peut s'en acquitter dignement ; il rend la vertu âpre & dure, eft-ce là le moyen de la faire aimer?

Mais renfermons notre cenfure en de juftes bornes : il vaut bien mieux que l'homme s'applique à détruire en lui tout appétit des fens, (il feroit trop heureux s'il pouvoit y parvenir) que de fe livrer à toute leur fougue.

Quel eft cet être à figure humaine que je vois affis à cette table couverte de mets ? Il nage dans les fucs qui coulent de toute part de fon corps putride : fes mufcles tendus lui permettent à peine de refpirer ; fa voracité n'eft pas encore raffaffiée : on l'enleve, on l'emporte chez lui : il va s'y occuper à digérer, il n'a chaque jour d'autre occupation.

Cet autre moins vorace, mais plus fomptueux & plus gourmet, ne fe nourrit que des alimens les plus recherchés. Sa table en hiver n'eft fervie que de fruits d'été, & dans l'été que de fruits de l'hiver; il dédaigne ce que la nature produit dans le pays qu'il habite, & ne fait cas que des mets étrangers. Ce n'eft

pas ſans peine que l'on parvient à confondre ainſi les ſaiſons & les climats ; auſſi le gourmet a-t-il bien des occupations ; mais elles ſe bornent toutes au luxe de ſa table.

Là je vois un crapuleux qui a perdu la raiſon & le ſentiment : il vient de les ſacrifier à ſon intempérance, c'eſt l'uſage journalier qu'il en fait : on a peine à le relever, ſes jambes chancelantes refuſent de le ſoutenir.

Sont-ce là des hommes ? Non. Sont-ce des animaux ? Non : ce ſont des êtres encore plus vils.

Suivons ce libertin. Où va-t-il ? Il va proſtituer ſa ſanté à des femmes de débauche, ou corrompre l'innocence, acheter le plaiſir de l'amour, l'éteindre, ſans en jouir, ſans en remplir l'objet, & ſe mettre hors d'état de le remplir jamais : il lui faut chaque jour de nouvelles jouiſſances, il en fait ſon unique occupation. Sexe trop facile qui ſurpaſſez quelquefois l'homme en déréglemens, vous avez corrompu en lui le ſentiment, vous êtes la cauſe de ſes excès, & ſouvent vous n'en êtes pas l'objet, tellement il vous mépriſe. Tel eſt le vrai portrait du libertin & de la femme

débauchée : ils ne different des animaux que par l'excès de leur abrutiſſement.

Quel mal dira-t-on le libertin & le débauché font-ils à la ſociété ? Ils y portent la contagion, par leurs mauvais exemples ils corromptent les autres. Et d'ailleurs la débauche & le libertinage ſont des déréglemens de nos ſens, & deviennent des paſſions très-vives, qui émouſſent en nous tous les ſentimens de nos autres devoirs. Lorſque l'homme en eſt ſubjugué, il n'eſt plus de bornes qui puiſſent l'arrêter, plus de freins qui puiſſent le retenir; il n'eſt donc aucun excès, aucun crime dont le débauché & le libertin ne ſoient capables, pour aſſouvir leurs infâmes deſirs.

Mais un vice auſſi abject mérite-t-il que nous nous en occupions plus long-tems ?

Paſſons à l'amour exceſſif de nous, ou à l'amour-propre, vice d'autant plus dangereux, qu'on le prend ſouvent pour de la vertu; tandis qu'il eſt la ſource d'un nombre infini de vices.

## CHAPITRE XXII.

*De l'amour excessif de nous; ou de l'amour-propre, & des vices qu'il produit.*

L'HOMME doit ſans doute s'aimer & s'eſtimer; c'eſt le premier ſentiment que la nature lui inſpire; autrement il ne prendroit aucun ſoin de ſe conſerver, ni de perfectionner les facultés de ſon être. Mais ce ſentiment a ſes bornes, il doit faire place aux autres ſentimens empreints dans ſon cœur.

Ainſi l'homme doit s'aimer; mais il doit auſſi aimer ſes ſemblables: il doit s'aimer; mais il doit aimer ſa femme, ſes enfans, ſes parens: il doit s'aimer; mais il doit préférer le bien public au ſien propre; le bien d'un ſeul homme même à ſes propres yeux, ne devroit rien être en comparaiſon du bien général: il doit enfin aimer l'auteur de ſes jours au-deſſus de toute choſe, & plus que lui-même.

Plus l'homme s'aime, moins il aime les autres. Chaque vice a ſes degrés, l'amour

excessif de soi a les siens : lorsque ce vice est exalté à son plus haut période, l'homme n'est affecté que de son intérêt personnel : concentré en lui-même, il rapporte tout à son individu, il lui sacrifieroit l'Univers; il n'est ni citoyen, ni époux, ni fils, ni pere, il n'est plus rien que lui, il méconnoît jusqu'à l'arbitre de ses jours.

Cependant il n'est pas de vice plus séduisant : il se déguise, comme un protée, sous toute sorte de formes, & c'est le plus souvent sous le voile de la justice, qu'il nous fait adopter ses plus funestes erreurs.

La nature nous presse de secourir le malheureux. Délibérons, dit l'amour-propre, puisque le sage procede ainsi, avant de rien entreprendre. Que faisons-nous alors? Nous mettons dans la même balance l'amour d'autrui & l'amour de nous : le moindre mouvement de l'amour-propre la fait pancher en notre faveur; nous commettons une premiere injustice, nous en contractons l'habitude, nous parvenons à ne plus délibérer, nous en commettons une infinité d'autres.

Comment éviter cet écueil? Rien n'est plus

aisé. Dans le doute, faisons toujours du bien à nos semblables : nous ne formerons jamais de doute, en une parfaite égalité d'intérêt.

Mais de plus, quel est le vrai intérêt de l'homme? Qu'il est foible lorsqu'il est seul & isolé ; il a donc le plus grand intérêt d'être intimement uni à ses semblables, & de cimenter cette union par ses bienfaits ; ainsi il acquerra un nombre infini de bras, au lieu d'un seul qu'il leur prête : les forces réunies sont bien plus puissantes que lorsqu'elles sont divisées. C'est par cette raison que la nature toujours occupée du bien des hommes, voulant donner aux facultés de leur être toute l'énergie possible, les créa sociables. L'amour-propre contrarie donc en même-tems tous les sentimens de la nature. Il contrarie même l'amour bien entendu de soi.

Que faire cependant, si chaque individu de l'espece humaine abandonne son devoir envers ses semblables pour son propre intérêt? Que faire? Nous l'avons dit, ne pas les imiter, l'on acquerra d'autant plus de mérite : la bienfaisance n'est pas d'ailleurs un commerce d'intérêt ; cependant il n'arrive

jamais qu'on en recueille aucun fruit : on fait des heureux, on l'eſt ſoi-même ; qu'a-t-on de plus à deſirer ?

Que l'homme qui n'aime que lui-même, eſt au contraire malheureux ! Toujours ſolitaire, triſte, ſombre, inquiet ; au dehors rien ne l'affecte, rien ne le touche, il n'eſt ſenſible à rien, tout lui eſt étranger, indifférent ; oui, le plaiſir d'autrui l'affecte ; mais c'eſt pour l'affliger. S'il rentre en lui-même, qu'y voit-il ? Un vuide affreux qui l'épouvante, & s'il ſe reconnoît il friſſonne d'horreur....

Nous avons prouvé dans le Chapitre précédent que l'oiſiveté eſt la ſource d'un nombre infini de vices : les mêmes vices naiſſent de l'amour exceſſif de ſoi, ou de l'amour-propre, & il en produit bien d'autres. L'homme oiſif peut aimer ſes ſemblables, quoiqu'il ne faſſe rien pour eux : celui qui n'aime que ſoi eſt néceſſairement leur plus cruel ennemi. L'homme oiſif eſt lourd, peſant, efféminé, ſes paſſions ont peu de reſſorts : rien n'égale la vivacité de celles que l'amour-propre produit.

Le premier vice qui naît de celui-ci eſt le plus dangereux ; c'eſt la cruauté. La pitié

n'entra jamais dans le cœur de celui qui n'aime perſonne.

L'amour-propre produit encore l'orgueil, la vanité, la préſomption; car celui qui s'aime uniquement, s'eſtime auſſi uniquement, & conſéquemment n'eſtime pas les autres; il eſt donc néceſſairement vain, orgueilleux & préſomptueux.

Celui qui s'aime uniquement eſt encore vindicatif & colere: il apprécie trop ſon mince mérite, & les qualités qu'il s'arroge, pour ſouffrir qu'on y porte la moindre atteinte: c'eſt un crime qu'il ne pardonne pas.

Il eſt auſſi jaloux & envieux à l'excès. Toute préférence accordée au mérite d'autrui eſt l'affront le plus ſanglant qu'on puiſſe lui faire.

A-t-il de la fortune & peu de talens? il cherche à éblouir ceux qui l'approchent, par le faſte le plus impoſant; c'eſt l'aliment dont il repaît chaque jour ſon amour-propre. Mais s'il place ſon mérite dans ſes richeſſes, il n'eſt pas d'avares plus ſordides, plus durs. Tous les hommes périroient de faim, qu'il ne délieroit pas ſa bourſe pour les ſecourir.

Son intérêt exige-t-il que pour les tromper, il feigne le zèle le plus ardent à ſes devoirs, il ſait auſſi-tôt, mieux que perſonne, ajuſter ſon maintien, affecter l'ordre, la décence, la vertu, & l'attachement le plus vif au culte des autels. Que ne feroit-il pas pour ſon intérêt ? il devient le plus parfait hypocrite, ou le fanatique le plus outré.

Crapuleux dans la débauche, audacieux, effronté, brutal dans le libertinage ; il eſt le plus pervers des êtres. Dans le délire de la plus vive paſſion, auprès de l'objet de ſes vœux, il ne voit, il ne connoît, il ne cherche, il n'aime que lui-même.

Traître, perfide à tous, ſi la trahiſon & la perfidie la plus noire peuvent ſervir ſes projets ; aſſaſſin, s'il peut eſpérer l'impunité de ſon crime ; aucun forfait ne l'effraie, lorſque ſon intérêt le lui commande.

L'homme doit donc ſe garder ſur-tout de l'amour exceſſif de ſoi : c'eſt le plus dangereux de tous les vices.

CHAPITRE

## CHAPITRE XXIII.

### *De l'amour excessif de nos semblables, & des vices qu'il produit.*

Nous avons dit que tout sentiment n'est plus dans l'ordre de la nature & dégénère en vice, dès qu'il est poussé au-delà des bornes prescrites : alors même il nuit en proportion de son énergie aux autres sentimens que la nature a placés dans notre cœur.

Nous avons prouvé cette proposition à l'égard des sensations que nous éprouvons par nos sens, pour nous avertir de nos devoirs concernant le physique de notre être, & à l'égard de l'amour & de l'estime de nous, dont nous avons reçu le sentiment, pour nous exciter à perfectionner notre entendement & nos qualités morales.

Il en est de même de l'amour de nos semblables. Ce sentiment qui nous éleve aux plus hautes vertus, lorsque nous le contenons en de justes bornes, devient nuisible à la société

& à nous-mêmes lorſque nous les tranſgreſſons.

Nous devons aimer, eſtimer nos ſemblables, & les combler de biens s'il nous eſt poſſible ; mais nous ne devons pas nous affecter de ce ſentiment, juſqu'à nous oublier pour eux.

L'homme eſt ſouvent dur & difficile envers ſes ſemblables par trop d'amour pour eux, l'homme eſt ſouvent foible & facile par trop de crédulité. J'appelle le premier miſantrope & l'autre crédule.

Que l'on ne diſe pas que la miſantropie, la crédulité ſont ſimplement des défauts & non des vices : on en jugera par les maux qui en réſultent. Non-ſeulement la ſociété en eſt accablée, mais encore les cœurs où ces vices germent ; cependant la miſantropie eſt un vice moins dangereux que la crédulité.

Le miſantrope a une ſi haute idée de l'excellence des qualités de l'homme, il prend un intérêt ſi vif & ſi ardent au bien du genre humain, qu'il voudroit que tous les hommes fuſſent auſſi ſinceres, auſſi honnêtes, auſſi vertueux que lui; & parce qu'ils ſont vicieux, ſouvent il les fuit, il craint de les approcher : il gémit de leurs vices, il s'afflige de leurs

excès, de leurs crimes, il s'affecte même de leurs défauts : il parvient enfin par principe d'amour pour eux, à les haïr.

Mais observons que cette haine n'a pour objet que leurs vices, & jamais leurs personnes ; il fera des voeux pour leur bonheur, il ne laissera échapper aucune occasion de l'accroître, sa bienfaisance ne se lassera jamais ; enfin, il n'oubliera aucun de ses devoirs envers eux ; mais il ne se liera point, il ne leur épanchera point son cœur, il s'isolera même pour les fuir.... Eh ! s'il s'habituoit à supporter leurs défauts, s'il ne s'obstinoit pas à les décrier, s'il étoit indulgent, affable, il parviendroit au contraire à corriger les hommes, il deviendroit l'exemple des humains, & ses efforts rendroient à l'univers la vertu gémissante sous les chaînes du vice.

L'homme rare que je peins ici est cependant vertueux ; mais toujours triste, inquiet & chagrin, il se nuit à lui-même : il est brusque, incommode, & insociable ; on l'abhore, il fait abhorer la vertu ; il est donc nuisible à la société.

Le crédule, offre un caractere précisément

opposé à celui de l'homme dont je viens de parler : il ne peut se persuader que les hommes aient des défauts, il les croit tous bienfaisans comme lui ; aussi le trompent-ils à chaque instant. A peine a-t-il éprouvé la méchanceté & l'injustice des uns, qu'il devient le jouet de la fourberie des autres : toujours occupé à se sacrifier à ses semblables, personne ne fait rien pour lui, il reçoit mille dégoûts, & sa bonhommie l'expose sans cesse à en recevoir de nouveaux.

Mais, l'un a l'idée la plus noire des hommes, il ne les supporte pas : l'autre en a l'idée la plus avantageuse ; il ne se lasse pas de les accueillir. Il s'égarent l'un & l'autre par deux voies différentes ; leur principe est le même, c'est l'amour excessif de leurs semblables. Celui-là voudroit qu'ils fussent parfaits, & n'est jamais content d'eux : celui-ci est persuadé qu'ils le sont, & leur donne toute sa confiance : l'un ne cesse de les censurer, l'autre les excuse toujours.

Ils souffrent cependant l'un & l'autre dans un amas de peines & de sollicitudes. Celui-là a toujours le cœur ulcéré de la méchanceté

& des perfidies des hommes; celui-ci des injuſtices qu'ils lui font: ils s'oublient l'un & l'autre pour ne s'occuper que de leurs ſemblables, ils ne peuvent goûter cette paix, cette conſolation qui fait le charme de la vie & que l'on ne trouve qu'en ſoi, lorſqu'on a rempli ſes devoirs.

Mais le crédule eſt plus nuiſible à la ſociété que le miſantrope. S'il eſt en place, ſa confiance aveugle pour tous les hommes, fait ſouvent gémir la vertu & triompher le vice: quel rang qu'il tienne dans la ſociété, ſa facilité, ſa foibleſſe pour ceux qui l'approchent, forment le fourbe & le ſcélérat, qui perfectionnant bientôt leur art, trompent enſuite tous les hommes. Y auroit-il des trompeurs, s'il n'y avoit des crédules?

Il eſt des peres & des meres dont l'amour pour leurs enfans eſt ſi exceſſif, que leurs vices paroiſſent à leurs yeux des vertus, leurs excès, des vivacités de jeuneſſe; ils les applaudiſſent, ils allument le feu de leurs paſſions, ils l'attiſent par leur indulgence, & deviennent les complices de leur déréglement.

Mais que dirons-nous de l'amour exceſſif

pour le ſexe, de cette vive paſſion qui par la puiſſance irréſiſtible de ſes charmes, force l'homme à admirer, même les plus dangereux égaremens de l'objet aimé ? Semblable à un torrent impétueux qui rompt toutes ſes digues, & arrache, entraîne tout ce qui s'oppoſe à la rapidité de ſon cours, elle l'arrache à tous ſes devoirs, à lui-même, & l'entraîne ſouvent ſur la pente du crime. Que de maux n'a-t-elle pas cauſés ? Que de guerres n'a-t-elle pas allumées ? Elle fait à ſon gré un ſcélérat de l'homme le plus vertueux. C'eſt ainſi que le fidele ami de Pilade, ce modele de l'amitié, le vertueux Oreſte, agité de la fureur de cette aveugle paſſion, devient un lâche aſſaſſin.

L'amour exceſſif de nos ſemblables eſt donc un vice très-nuiſible à la ſociété.



## CHAPITRE XXIV.

### *Du Fanatiſme.*

L'ETRE ſuprême eſt infini en toutes choſes, on ne peut aſſigner de bornes à l'amour qui lui eſt dû; mais ce devoir important doit-il nous faire oublier que nous avons d'autres devoirs à remplir ? Non, puiſque c'eſt la main bienfaiſante de ce ſouverain Etre qui nous les a tracés, & qu'il nous en a impoſé l'obligation.

Nous devons aimer infiniment cet Etre tout-puiſſant, nous l'avons dit, il eſt le principe & la fin de tous nos devoirs; mais pouvons-nous croire de l'aimer, en ne prenant aucun ſoin de lui plaire, & pouvons-nous nous flatter de lui plaire, en ne prenant aucun ſoin de l'imiter? Cet Etre eſt ſouverainement intelligent : pouvons-nous croire de l'aimer, quand nous négligeons d'aggrandir notre être ? Il eſt ſouverainement bon : pouvons - nous croire de l'aimer, quand nous

ſommes ſouverainement méchans, durs, coleres, vindicatifs & cruels? Il eſt infiniment grand: pouvons-nous croire de l'aimer, quand nous nous ſommes avilis par la plus honteuſe débauche? Il eſt infiniment juſte; pouvons-nous croire de l'aimer, quand nous nous ſouillons chaque jour de nouvelles iniquités? Non, ſi nous ne nous occupons à imiter ſes qualités infinies, quelque culte extérieur que nous lui rendions, nous ne l'aimons pas, & notre cœur n'eſt embrâſé que de la fureur du fanatiſme, & non du feu ſacré de ſon amour.

L'Etre ſuprême a daigné ſe faire connoître à l'homme, il lui a permis de l'aimer, il lui en a inſpiré le ſentiment. Ne pas l'aimer, c'eſt renoncer au plus haut degré de gloire auquel l'homme puiſſe aſpirer; mais abuſer de ce ſentiment qui nous éleve vers ce ſouverain Etre, c'eſt commettre le crime le plus énorme. Auſſi n'eſt-il aucun excès auquel le fanatique ne ſe livre en proportion de l'abus qu'il fait de ce devoir ſacré.

L'hypocrite eſt certainement un homme abominable: il oſe affronter en même-tems

les hommes & la divinité ; je préfere néanmoins ſa vertu feinte à la fauſſe vertu du dévot fanatique ; car du moins il cache ſes vices, tandis que le fanatique oſe les placer ſur l'autel : il eſt bien plus dangereux d'ériger ſes vices en vertus, que de feindre la vertu quand on n'a que des vices.

Pour tout dire en un mot, le fanatique eſt un homme dont le culte envers l'Etre ſuprême, au lieu d'être un frein à ſes paſſions, eſt un prétexte, ou du moins une excuſe pour leur donner un libre cours, & devient ſouvent un reſſort, qui en accroît au plus haut degré l'activité, l'impétuoſité, la fougue. Alors il court au crime avec la même ferveur que l'on fait le bien : il s'y complaît, il l'ordonne, il le commet avec une ſainte fureur ; rien ne le touche, rien ne l'émeut, rien ne l'ébranle : il entend gémir ſes freres dans les fers, il les voit expirer dans les tourmens avec une ſainte joie.

Il y a eu ſur la terre des hommes inhumains, cruels, barbares ; il y a eu des tyrans, des monſtres, qui pour un vil intérêt, ou pour ſatisfaire leur vengeance, n'ont pas

craint de couvrir la terre de victimes humaines. Le fanatique de sang-froid, sans ressentiment les immole, uniquement pour se satisfaire; il ne distingue ni rangs ni dignités : rien n'est sacré pour lui, si ce n'est l'enthousiasme déréglé auquel il se livre. Non-seulement il répand le sang humain sans remords; mais il s'en fait une gloire, un mérite : les victimes humaines qu'il immole, il ose les présenter en holocauste à l'Etre souverainement bon. Quoi! L'homme, cet être doué de la raison, peut-il penser que le Créateur de toutes choses, lui saura gré d'égorger ses créatures? Peut-il penser que le Dieu de paix lui ordonne le meurtre? Cependant c'est au nom de ce Dieu de paix qu'il livre aux tourmens, aux bourreaux, aux flammes des êtres qui en sont la plus parfaite image. Avide de victimes, jamais las de frapper, à peine a-t-il exterminé les peuples livrés à son anathême, qu'il tourne sa rage contre les siens. Que de sang n'a-t-il pas répandu? Toute la terre en a été abreuvée. Si on lui livroit l'Univers, la race humaine seroit bientôt éteinte. Les plaies qu'il a faites au genre-hu-

main, ne ſont pas encore bien fermées; la ſolide piété a enfin terraſſé ce monſtre, ne le rappellons à notre ſouvenir que pour le déteſter.

Nous avons prouvé que toutes les affections de notre cœur, lorſqu'elles ſont exaltées au-delà des bornes que la nature leur a preſcrites, ſe changent en des vices plus ou moins dangereux, ſelon leur degré d'énergie; parce que c'eſt dans cette proportion qu'elles effacent en nous l'empreinte des ſentimens de nos autres devoirs.

Il nous reſte à prouver que nous avons reçu de la nature un ſentiment de juſtice, inhérent en nous, que rien ne ſauroit effacer, que l'on nomme conſcience, pour régler ces affections, & les contenir dans une parfaite égalité. Que leur modération dans cette parfaite égalité, eſt le ſuprême devoir que la nature a impoſé à l'homme. Que la juſtice n'eſt autre choſe que cette parfaite égalité. Qu'il n'eſt point de vertu ni de bonheur ſans elle, & que par conſéquent le ſeul homme heureux & vertueux eſt l'homme juſte.

Nous allons remplir cet objet dans les

Chapitres ſuivans, & terminer par-là nos obſervations ſur les devoirs de l'homme relativement au droit naturel.

---

## CHAPITRE XXV.

*Que l'homme a reçu de la nature un ſentiment de juſtice qu'on nomme conſcience. Qu'il ne doit conſulter que ce ſentiment, & non ſa raiſon, pour régler les affections de ſon cœur.*

LA raiſon eſt à l'eſprit, ce que la conſcience eſt aux ſentimens du cœur. L'eſprit apperçoit, la raiſon compare ce qu'il a apperçu, & détermine notre jugement. De même le cœur ſent les différentes impulſions du ſentiment, la conſcience les apprécie & détermine nos actions. La raiſon nous a été donnée pour guider notre eſprit, & la conſcience pour régler nos ſentimens.

Que fait l'homme? Il bouleverſe tout, il veut juger des choſes qui n'ont aucun rap-

port à ſa moralité de ſon être, par les ſentimens qu'il puiſe dans ſon cœur, & veut régler les ſentimens de ſon cœur par les lumieres de ſa raiſon; il ne faut pas être ſurpris, s'il s'égare.

Ce n'eſt pas qu'en nous douant de la raiſon, la nature nous ait donné un guide capable de nous tromper. Que l'homme n'altere pas les ſentimens de ſon cœur, ſa raiſon en appréciera les impulſions avec autant de juſteſſe que ſa conſcience; mais lorſqu'il les a altérés, il n'y a que ſa conſcience qui puiſſe en rétablir l'harmonie : s'il ſe conduit par ſa raiſon elle l'égarera néceſſairement.

Expliquons cette propoſition. Lorſque nous diſons que la raiſon ne doit pas diriger nos ſentimens, l'on doit faire attention que nous n'entendons parler que des ſentimens, ou des affections de notre cœur. Quant aux appétits de nos ſens, ils ſont ſoumis à l'empire de notre raiſon, elle ſuffit pour les contenir en de juſtes bornes : En effet ils ſe révolteroient en vain contre notre moralité, & s'efforceroient de la ſubjuguer, il ne faut que les lumieres de notre eſprit pour appercevoir la

diſtance infinie de l'homme aux brutes; la raiſon nous dicte conſéquemment de ne pas les imiter : le principe ſur lequel elle juge eſt évident, elle ne peut nous induire à erreur. Comment donc peut-elle nous égarer dans l'appréciation des ſentimens de notre cœur? Le voici.

Ce n'eſt jamais notre raiſon qui nous trompe : elle eſt infaillible dans ſes jugemens ; car ſi nous lui préſentons des principes certains, elle nous donnera toujours des conſéquences juſtes : c'eſt nous qui trompons notre raiſon, lorſque nous l'interrogeons, & la preſſons de juger ſur des objets mal apperçus; alors de conſéquences en conſéquences toujours fauſſes, parce qu'elles ſont poſées ſur de faux principes, elle nous induit en une infinité d'erreurs.

Ainſi, lorſque nous l'appellons pour diriger les ſentimens de notre cœur : ou nous n'avons aucunement altéré ceux que la nature y a gravés, & la raiſon eſt alors un bon guide, mais aſſez inutile, notre conſcience nous ſuffit : ou nous avons altéré ces ſentimens, & la raiſon jugeant alors d'après les ſentimens

qu'elle apperçoit en nous, & relativement à la vivacité de leur impulſion, il faut néceſſairement qu'elle nous égare, ou du moins elle fournit un prétexte à nos égaremens.

Il eſt un guide plus sûr de la moralité de notre être; c'eſt la conſcience : nous appellons conſcience, un ſentiment de juſtice inné en nous, pour nous avertir de remplir tous nos devoirs. La juſtice eſt une volonté conſtante de rendre à chacun ce qui lui eſt dû.

Il n'eſt pas néceſſaire, pour démontrer l'exiſtence de ce ſentiment dans l'homme, d'en puiſer la preuve dans les ſecrets replis de ſon cœur, de lui rappeller les cris de ſa conſcience, lorſqu'il s'écarte de ſes devoirs, ſes remords lorſqu'il s'en eſt écarté, & la ſatisfaction qu'il reſſent lorſqu'il s'en acquitte. Il eſt certain que l'exiſtence d'un ſentiment ne peut être mieux prouvée que par ſes effets; mais l'homme veut toujours qu'on emploie la raiſon pour le convaincre : éclairons ſa raiſon.

Tout ce qui exiſte dans l'Univers eſt ſoumis a des loix juſtes, dictées par la ſageſſe du Créateur, ſans quoi le déſordre auroit déja tout détruit : l'homme ſeul, nous l'avons dit,

eſt un agent libre, perſonne n'en doute ; il faut donc néceſſairement qu'il ſoit doué d'une volonté de rendre à chacun ce qui lui eſt dû, que nous avons nommée juſtice ; autrement ne connoiſſant point de regles, n'ayant point de frein qui pût le retenir, tout périroit ſous ſa main, il ſeroit un monſtre dans la nature : or toute volonté produit néceſſairement un ſentiment ; puiſqu'il n'y a point de cauſe ſans effet, de même qu'il n'y a point d'effet ſans cauſe ; la raiſon nous l'apprend, elle nous apprend donc qu'il exiſte en nous un ſentiment de juſtice : or la raiſon n'eſt pas elle-même ce ſentiment ; elle nous apprend donc encore qu'elle ne doit pas diriger elle-même les affections de notre cœur, & que nous devons les régler par le ſentiment de juſtice inné en nous, que nous nommons conſcience. L'expérience va de plus nous le démontrer : que nous apprend-elle ?

Le genre-humain s'honore ſans doute d'un nombre infini de ſavans toujours attentifs à régler leurs actions, de même que les productions de leur eſprit d'après les lumieres de leur raiſon. Suivons la conduite de la plupart

de

de ces zélés partiſans de la raiſon humaine. En ſont-ils plus bienfaiſans, plus humains? Non, leur ſemblable va expirer ſous les coups d'un brigand, d'un aſſaſſin, s'ils ne ſe preſſent de le ſecourir; leur cœur eſt ému; mais ils n'agiſſent que par la raiſon, ils l'appellent, ils déliberent & fuient pour ne pas s'expoſer au moindre danger. L'indigent ſe préſente à leur regard : ils ſont touchés de ſon état; mais bientôt leur raiſon les raſſure. Pourquoi ſe priveroient-ils de leurs aiſes pour aſſiſter ce malheureux? Leur amour-propre triomphe, ils s'éloignent de cet objet de pitié pour n'être pas obligés de céder aux mouvemens de leur conſcience qui les preſſe de le ſoulager.

Au contraire, l'homme qui ne ſe conduit que par le ſentiment, vole au premier cri du malheureux; il ne délibere pas, la réflexion ne le fait pas rentrer en lui-même, héſiter & fuir; elle ne le ramene pas à l'amour de ſoi, ou, diſons mieux, à ſon amour-propre: il ſuit l'impétuoſité du ſentiment qui l'affecte, le preſſe & l'entraîne vers celui qui réclame ſon ſecours. Voit-il l'indigent? Il délie ſa bourſe & l'aſſiſte.

Quelle eſt la cauſe de cette différence? c'eſt que celui qui raiſonne ſur les affections de ſon cœur ſe trompe toujours, lorſqu'elles ſont altérées; celui qui n'écoute que les cris de ſa conſcience, ne ſe trompe jamais.

Il eſt donc démontré que la raiſon n'a été donnée à l'homme que pour ſervir de guide à ſon eſprit, & qu'il ne doit conſulter que le ſentiment de juſtice qu'il a reçu de la nature, qu'on nomme conſcience, pour régler les affections de ſon cœur, & les contenir dans une parfaite égalité.

---

## CHAPITRE XXVI.

### *Que la modération de nos affections dans une parfaite égalité, eſt le ſuprême devoir que la nature preſcrit à l'homme.*

La vérité de cette propoſition réſulte néceſſairement de nos précédentes obſervations.

Nous avons prouvé que chaque ſentiment de la nature relatif à nos devoirs, étant exalté au de-là de ſes bornes étouffe en nous, en

proportion de l'énergie que nous lui donnons, le ſentiment de nos autres devoirs, & qu'il devient un vice; il eſt de-là évident que la modération de nos affections dans une parfaite égalité, eſt le ſuprême devoir que la nature nous preſcrit; puiſque ſon unique objet eſt de nous préſerver du vice.

Mais jettons un coup-d'œil ſur ce vaſte Univers. Nous l'avons dit, c'eſt la loi du plus parfait équilibre, ou de la plus parfaite égalité entre la reproduction & la diſſolution de tant d'être divers qui le compoſent, qui en maintient le merveilleux accord. Cette ſuprême loi qui produit encore la parfaite harmonie de tous les attributs divins, qui, étant tous infinis, ſont également balancés l'un par l'autre, & par leur parfaite égalité conſtituent principalement l'eſſence de cet être infini en toutes choſes.

Ainſi l'homme, à l'exemple de ſon créateur, doit régir par la même loi tous les mouvemens de ſes affections, & les contenir dans le plus parfait équilibre.



# CHAPITRE XXVII.

## *Que la justice n'est autre chose que la modération de nos affections dans une parfaite égalité.*

NOUS avons dit ci-devant que la justice est une volonté constante de rendre à chacun ce qui lui est dû : or, nous ne pouvons rendre à chacun ce qui lui est dû, qu'en contenant toutes nos affections dans une parfaite égalité, &, lorsque nous les contenons dans cette parfaite égalité, nous sommes justes ; par conséquent la justice n'est autre chose que la modération de toutes nos affections dans une parfaite égalité.

En voici une autre preuve. Quelle est l'idée que l'on a eu dans tous les tems de l'homme juste ? Le juste est celui qui dans l'adversité comme dans la prospérité, dans le tumulte des passions, ou lorsqu'il les a subjuguées, ferme & inébranlable ; supérieur à tous les événemens, supérieur à lui même, conserve

toujours une ame tranquille & égale, & ne s'écarte jamais d'aucun de ses devoirs : c'est celui dont on a dit que l'égalité d'ame est le plus beau spectacle que la terre puisse présenter aux cieux. Tous les hommes reconnoissent donc que la justice n'est autre chose que la modération de nos affections dans la plus parfaite égalité.

---

## CHAPITRE XXVIII.

*Que sans la justice il n'est point de vertus, ni de bonheur. Que le seul homme vertueux & heureux est l'homme juste.*

Nous avons prouvé ci-devant que la justice consiste en la modération de toutes nos affections dans la plus parfaite égalité, & que, si nous ne savons les contenir dans cette parfaite égalité, elles deviennent des vices; il est donc démontré que sans la justice, il n'est point de vertus.

En effet, placerons-nous au rang des vertus toutes ces brillantes qualités que les hommes

honorent, telles que la force, la puiſſance, le courage, l'intrépidité, la bienfaiſance même & la généroſité? Non, ce ne ſont point des vertus, ſi elles ne ſont empreintes du ſacré caractere de la juſtice. Nous oſons dire encore plus : les attributs même de la Divinité, ſa toute-puiſſance, ſa ſuprême intelligence, ſon ineffable bonté, nous ne ſaurions concevoir qu'ils fuſſent des vertus, ſi cet Etre infini en toutes choſes n'étoit infiniment juſte. Sans la juſtice, il n'eſt point de vertus.

Il en eſt de même du bonheur : il ne peut conſiſter que dans une pleine & entiere ſatisfaction, ſans mélange de trouble & d'inquiétude : or l'on ne ſauroit trouver cette pleine & entiere ſatisfaction, que dans ce qui eſt bon, & rien n'eſt bon que ce qui eſt juſte ; par conſéquent ſans la juſtice il n'eſt point de bonheur.

Il eſt donc encore démontré que nul homme n'eſt vertueux ni heureux, que l'homme juſte.

*Fin de la premiere Partie.*



# SECONDE PARTIE.

## *OBSERVATIONS sur les devoirs des Hommes, relativement au droit des gens, & sur les loix qui régissent les Nations entr'elles.*

### CHAPITRE PREMIER.

*Ce que c'est que le droit des gens. Du droit des gens non écrit, & du droit des gens écrit Quelle est l'origine du droit des gens écrit?*

AVANT de définir le droit des gens, il faut expliquer ce que l'on entend par le mot *gens* : il est synonyme avec les mots *peuple*, *nations*. Un peuple, ou une nation est une société d'hommes.

Le droit des gens eſt donc le droit reſpectif des nations, ou le droit qui les régit.

On le diviſe en droit non écrit & en droit écrit.

Le droit des gens non écrit eſt celui que les nations tiennent de la nature. Quel eſt le droit qu'elles tiennent de la nature ? Chaque homme, ſuivant les loix de la nature a droit à l'amour, à l'eſtime & à la bienfaiſance de ſes ſemblables, nous l'avons prouvé dans nos obſervations ſur le droit naturel ; par conſéquent chaque nation, ſuivant les mêmes loix, a droit à l'amour, à l'eſtime & à la bienfaiſance des autres nations ; puiſqu'une ſociété d'hommes a néceſſairement ſur une autre ſociété d'hommes, les mêmes droits qu'un homme a ſur un autre homme.

Cependant ce droit tel que nous venons de le définir, eſt peu obſervé par les nations, parce que les hommes obſervent peu leurs devoirs ; mais, comme toutes choſes doivent être régies par des loix, les nations ont ſubſtitué au droit des gens que nous avons défini un autre ſorte de droit non écrit, que nous nommerons droit des gens ſubrogé. Ce droit

non écrit ſubrogé eſt celui que les nations policées ſe ſont donné ſans écrit, & qu'elles ont ſubſtitué aux loix de la nature.

Le droit des gens écrit eſt celui qu'elles ont acquis par des traités.

Tout peuple eſt indépendant d'un autre peuple : falloit-il des traités pour régler leurs droits mutuels ? Non ; la nature en avoit tracé les loix dans leur cœur ; mais l'amour-propre en eût bientot effacé tous les traits : dès-lors la force ayant uſurpé l'empire de la juſtice ; il fallut la balancer par des confédérations, & lui donner un frein par des traités, qu'elle n'osât enfreindre.

De-là naquirent bientôt le mien & le tien abſurdes (1) ſource perpétuelle de diviſions

(1) Rien n'appartient à l'homme que ſes bonnes actions, & ce qu'il acquiert par ſon induſtrie : ſes bonnes actions ſont à lui à perpétuité, parce que l'homme moral ne meurt pas : ce qu'il acquiert par ſon induſtrie, il le perd par ſa mort ; parce que, ceſſant d'exiſter comme être phyſique, il ne peut avoir aucun droit parmi ces êtres. Quant aux choſes que la nature a créées pour l'uſage de tous les mortels, il n'y a que l'amour-propre qui ait pu perſuader l'homme puiſſant de ſe les appro-

& de guerres : il fallut encore des traités pour en régler les limites.

On employa d'abord les ſignes & les monumens pour en conſerver la mémoire, on en conſigna enſuite la preuve en des écrits.

Telle eſt l'origine du droit écrit des nations.

Nous ſavons ce que c'eſt que le droit des gens non écrit, & leur droit écrit, nous en connoiſſons l'origine ; examinons les devoirs qui en réſultent.

---

prier, d'en conſerver la propriété par la force, & d'en diſpoſer même après qu'il ceſſe d'être. Le droit de propriété ſur ces choſes n'a donc d'autre origine que la loi du plus fort, c'eſt-à-dire, l'abus de toutes les loix de la nature. Auſſi eſt-ce à cette République toujours fatale au genre-humain ? eſt-ce à l'ambitieuſe Rome que nous devons les notions les plus ſublimes de ce droit, érigées en Légiſlation ? Ce droit eſt maintenant celui de toutes les nations policées, il ſeroit dangereux d'en attaquer les principes : on peut ſeulement le ſimplifier.



## CHAPITRE II.

### *Des devoirs respectifs des Nations, relativement à leur droit non écrit.*

Si le droit des gens non écrit n'est autre chose que le droit de chaque nation à l'amour, à l'estime & à la bienfaisance des autres nations, comme nous l'avons dit dans le précédent Chapitre, il est par-là évident que leurs devoirs respectifs relativement à leur droit non écrit consistent à s'aimer, à s'estimer mutuellement, & être bienfaisantes les unes envers les autres.

Nous en avons d'autres preuves. Il est certain que la volonté générale des hommes qui composent une société, est ce qui constitue l'essence de leur société, & que leur volonté générale n'est autre chose que la réunion de leurs sentimens : or nous avons prouvé que tous les hommes ont reçu de la nature le sentiment d'aimer & d'estimer leurs semblables, & par conséquent d'être bienfaisans envers

eux ; il eſt donc de l'eſſence de toute ſociété d'hommes qu'elles s'aiment & s'eſtiment mutuellement, & qu'elles ſoient bienfaiſantes les unes envers les autres.

Mais refuſe-t-on d'admettre cette preuve quelque évidente qu'elle ſoit ; on nous accordera du moins que l'amour mutuel des membres qui compoſent chaque ſociété, en conſtitue l'eſſence : or c'eſt la nature qui a empreint en eux ce ſentiment, & elle ne l'a pas borné aux individus avec leſquels ils doivent vivre en une ſociété particuliere : pourquoi donc l'eſſence de leurs ſociétés ſeroit-elle bornée à l'amour mutuel des individus qui les compoſent, tandis que le ſentiment qui en conſtitue l'eſſence, s'étend à tous les hommes ? Il eſt donc démontré ſous tous les aſpects poſſibles qu'il eſt de l'eſſence de toute ſociété d'hommes, qu'elles s'aiment & s'eſtiment mutuellement, & qu'elles ſoient bienfaiſantes les unes envers les autres, & que conſéquemment la nature leur en a impoſé le devoir.

Nous ajouterons une ſeule réflexion, c'eſt que tout ſentiment acquiert d'autant plus de force & d'énergie que l'objet en eſt intéreſſant :

or une ſociété d'hommes intéreſſe beaucoup plus qu'un ſeul particulier, par conſéquent la nature exige bien plus fortement des nations qu'elles s'aiment & s'eſtiment mutuellement & qu'elles ſoient bienfaiſantes les unes envers les autres, qu'elle ne l'exige de chaque individu de l'eſpéce humaine envers ſon ſemblable.

Les obſervations ſuivantes donneront encore plus de jour à cette vérité.

Nous prouverons que l'amour-propre qui détruit en nous tout ſentiment d'amour, d'eſtime & de bienfaiſance pour nos ſemblables, produit le même effet dans le cœur des peuples ; que leur gouvernement en contracte une infinité de vices ; que ces vices ſont la ſeule cauſe de leurs guerres, & ſont bientôt après celle de leur ruine.



## CHAPITRE III.

### *De l'amour-propre des Nations, & des vices qu'il produit. Quel eſt le vrai patriotiſme?*

On ſe rappellera que nous entendons par amour-propre, un amour immodéré de nous, qui abſorbe tous nos autres ſentimens ; d'où il s'enſuit, comme nous l'avons prouvé dans nos obſervations ſur le droit naturel, que celui qui s'aime exceſſivement, ceſſe d'aimer & d'eſtimer ſes ſemblables, & d'être bienfaiſant envers eux, & qu'il contracte un nombre infini de vices.

Ainſi toute nation qui donne l'eſſor à ſon amour-propre, ceſſe d'abord d'aimer, & d'eſtimer les autres nations, & d'être bienfaiſante envers elles, & contracte bientôt tous les vices que l'amour-propre produit dans le cœur de chaque particulier. De-là cette ambition inſatiable, ce ridicule orgueil, cette inflexible opiniâtreté des Souverains & des

Peuples, leur envie, leurs rivalités, leurs jaloufies, leurs haines, leurs injuftes prétentions uniquement fondées fur leur puiffance, & l'abus qu'ils en font pour envahir tout ce qu'une nation plus foible ne peut fouftraire à leur cupidité.

C'eft l'amour-propre qui a armé tous ces Monarques avides, tous ces Peuples féroces, ces fléaux du genre-humain, la plupart fi renommés fous le nom de Conquérans; par qui, la terre a été fi fouvent dévaftée : celle qu'ils habitoient leur fuffifoit; ils ne pouvoient avoir d'autre motif, de porter la défolation chez des Peuples qu'à peine ils connoiffoient, que leur amour-propre.

Vous cenfurez, dira-t-on, ce qui a été dans tous les tems l'objet de l'admiration de tous les peuples, la force, la puiffance, l'amour de la gloire, & même celui de la patrie. Quoi! ces grands Monarques, ces fameux Conquérans, ces Héros, ces demi-Dieux qui ont étonné l'univers par leurs exploits, à qui on a prodigué tant d'éloges, & élevé de fi fuperbes monumens, n'étoient-ils que des hommes vicieux? Leur enthoufiafme pour la

gloire & pour celle de leur patrie qui fut l'ame de leurs grandes actions, n'eſt-il donc pas une vertu ?

Nous cenſurons le vice. Quand eſt-ce que l'homme ceſſera de l'admirer ? Que ſes paſſions l'aveuglent ! Quand ceſſera-t-il d'accorder au ſuccès les honneurs & la vénération, qui ne ſont dûs qu'à la vertu ?

Les exploits éclatans de ces illuſtres Conquérans de la terre ont été célébrés par les compagnons de leur victoire ; il ne faut pas être ſurpris qu'ils les aient exaltés juſques aux cieux, & qu'ils en aient voulu perpétuer la mémoire par les plus auguſtes monumens : il n'y a que les cris d'alégreſſe des peuples vainqueurs qui ſoient parvenus juſques à nous : les plaintes, les cris de douleur, les gémiſſemens des peuples ſubjugués nous ſont inconnus, ils n'ont oſé élever leurs voix. L'homicide eſt-il donc une vertu, lorſque perſonne n'oſe s'en plaindre ? Que par une infinité d'injuſtices & de crimes, le plus vil mortel s'éleve au plus haut faîte de gloire, il ne manquera ni d'admirateurs, ni de flatteurs pour faire ſon apothéoſe. Ainſi s'eſt

formée

formée notre opinion ſur ces illuſtres perſécuteurs du genre-humain, que nous nommons héros; car la plupart ne méritent pas le nom d'hommes.

Oui, l'amour immodéré national eſt un vice, & il eſt d'autant plus dangereux qu'il eſt plus ſéduiſant par les éloges qu'on lui donne, & qu'il en impoſe par la puiſſance dont il eſt armé.

Mais le patriotiſme ?...... Le patriotiſme eſt une vertu, lorſqu'on ſait le renfermer dans ſes juſtes bornes, & cette vertu doit être d'autant plus chere à l'homme, qu'en ſervant ſa patrie, il remplit en même tems deux devoirs : ce qu'il doit à ſes ſemblables, & ce qu'il ſe doit à lui-même.

Tout citoyen doit ſe dévouer ſans doute à ſa patrie, & verſer ſon ſang pour elle ; mais doit-il l'aimer excluſivement à tout le genre-humain ? Non; il en eſt de l'amour qu'on doit à ſa patrie comme de l'amour que l'on ſe doit : il faut remplir ce devoir, mais ne pas négliger les autres.

Nous allons maintenant prouver que l'amour-

propre des nations eſt la principale cauſe de leurs guerres.

---

## CHAPITRE IV.

### *Que l'amour-propre des Nations eſt la principale cauſe de leurs guerres. Des moyens de détruire ce vice.*

L'AMOUR-PROPRE diviſe des êtres unis par le ſang ; comment ne diviſeroit-il pas des nations, il eſt preſque toujours la principale cauſe de leurs guerres ?

Lorſque ce ſentiment domine au cœur de l'homme, il nuit à la ſociété & à lui-même en proportion de ſon étendue ; de même il devient funeſte aux nations dont il eſt le vice.

Un peuple qui s'eſtime plus qu'un autre, prend ſur lui un ton de ſupériorité, que celui-ci ne ſupporte qu'alors qu'il eſt trop foible. Lui réſiſter, c'eſt l'offenſer, & la plus légere offenſe provoque ſa haine, & arme ſon bras. Deux nations orgueilleuſes ne peuvent vivre

en paix, il faut que l'une extermine l'autre, ou qu'elles reviennent toutes deux de leur égarement. Une nation dont le succès sert, pour ainsi dire, d'aliment à son orgueil, ne met plus de bornes à ses injustices, à moins qu'elle ne rencontre une force capable de lui résister. Tels sont les funestes effets de l'amour-propre national. Que de sang n'a-t-il pas répandu !

Non, ce ne sont pas les prétentions des Peuples & des Monarques, sur une étendue plus ou moins considérable de terres, qui ont été la cause de leurs guerres les plus sanglantes : les guerres même que de pareilles prétentions ont occasionnées auroient été bientôt terminées, si l'amour-propre & tous les vices qu'il produit, n'en avoient allumé le flambeau. Il n'y a point de peuple qui ne consentît de terminer de pareils differens par la médiation, s'il savoit faire taire son amour-propre.

Nous voyons au contraire toute la Gréce s'armer pour venger l'injure faite à l'un de ses chefs ; elle court les mers les plus orageuses, pendant dix ans ; elle soutient à ce

ſujet une guerre opiniâtre, réduit en cendres une capitale ſuperbe, & diſperſe ſes habitans.

Nous voyons deux Républiques puiſſantes que des pays immenſes ſéparoient, s'armer l'une contre l'autre par rivalité, par orgueil, ou ce qui eſt le même, par amour-propre, ne ſuſpendre leur fureur que pour aiguiſer leurs armes, & les reprendre bientôt pour aſſouvir leur haine par la ruine entiere de l'une des deux.

Alexandre pouſſé par l'excès d'une ambition monſtrueuſe court l'univers, terraſſe tout ce qu'il rencontre, & fait punir tout ce qui oſe s'oppoſer à ſes uſurpations.

Combien d'hommes, les rivalités & l'orgueil des Marius & Sylla, des Céſar & Pompée, des Auguſte, Antoine & Lépide n'ont-elles pas fait périr? L'hiſtoire Romaine depuis la chûte de la République, ne nous préſente que le tableau effrayant d'un carnage continuel, excité pour ſatisfaire l'ambition des Grands, qui par toute ſorte de forfaits, aſpiroient à l'Empire.

Ces Hordes même de barbares qui vinrent peu-à-près ſaccager cet Empire Romain, ci-

menté par le ſang des Peuples qu'ils avoient ſubjugués, étoient animées de la même rage de l'ambition. La néceſſité ne les chaſſa pas de leurs pays; des millions d'hommes y vivent encore : c'eſt l'amour-propre qui ayant produit l'orgueil & l'ambition chez ces Peuples ſauvages de même que chez nous, leur mit les armes à la main, & leur perſuada que rien ne pourroit réſiſter à leur force, à leur courage, & à leur férocité.

Maintenant même qu'eſt-ce qui retient les bras des Peuples les mieux policés, ſi ce n'eſt l'équilibre des forces de leurs voiſins? Il faut donc avouer que l'amour-propre joint à la force & à la puiſſance tient encore lieu de droit parmi les nations, & qu'il a été dans tous les tems la principale cauſe de leurs guerres; puiſque, ſi les forces de leurs voiſins n'étoient pas égales, ils les ſubjugueroient.

Mais cet équilibre balance ſans ceſſe & ne peut être immuable; la paix dépend donc d'un bien foible ſoutien.

Au contraire, ſi l'amour que l'homme doit à ſon ſemblable, en étoit la baſe; ſi les

hommes daignoient se regarder comme des freres ; si l'amour-propre, l'orgueil, l'opiniâtreté, l'ambition immodérée des Peuples n'absorboient en eux tout autre sentiment, ils vivroient dans la plus parfaite union, leurs différens seroient bientôt terminés, ils jouiroient d'une paix immuable.

Quel remede à tant de maux ? J'en essaierois un. Je voudrois que tout homme honnête reçût des marques de distinction, des encouragemens, des honneurs chez l'étranger. Je voudrois faciliter les mariages, le commerce, & toute sorte de correspondance entre les sujets de différens Souverains, donner des fêtes, y appeller les Peuples voisins ; je conseillerois encore, si cela étoit possible, une diete générale de tous les Peuples d'un même continent : j'insisterois même sur ce sujet, s'il n'avoit été traité par un Auteur célebre dont la bienfaisance a tracé tout ce que l'on peut dire sur une matiere aussi importante. J'ordonnerois à tout Ecrivain de respecter dans leurs écrits les nations étrangeres : je leur défendrois tout propos injurieux, & même équivoque, même en tems de rupture : j'im-

poserois à ce délit une plus grande peine que si on l'avoit commis contre l'Etat; car on doit à autrui une justice plus exacte, plus prompte & plus rigoureuse qu'à soi-même; & si c'est un délit d'injurier un particulier, c'en doit être un bien plus grand d'injurier une société d'hommes : je voudrois arracher du cœur de chaque Peuple jusqu'à la plus foible racine de leur prévention contre les autres nations, dont le germe est leur amour-propre.

Mais le moment de cette opération est encore loin : il faut auparavant que l'amour du bien général acquiere plus d'énergie dans le cœur de l'homme. Qu'il cherche à s'appercevoir que celui qu'il méprise, auquel il se croit supérieur, qu'il hait, qu'il veut subjuguer & faire périr, est doué des mêmes facultés que lui; que le même principe de moralité, la même substance spirituelle répandue sur les hommes, les anime tous & forme leur essence! Qu'il adopte enfin des maximes d'où il sait que son bonheur dépend!

## CHAPITRE V.

*De l'Intolérance. Qu'elle prend ſa ſource dans l'amour-propre des Nations, ou des hommes d'une même religion, ou d'une même ſecte.*

Ce n'eſt pas aſſez que l'homme veuille ſoumettre ſon ſemblable, & ſon égal, il faut encore qu'il ſubjugue ſa raiſon : on auroit peine à le croire, ſi l'Hiſtoire de tous les tems, ne nous en fourniſſoit une infinité d'exemples. Vouloir ſoumettre ſon ſemblable à ſon opinion, c'eſt l'abſurdité la plus révoltante. Ce monſtre qu'on nomme intolérance n'eſt pas entiérement étouffé.

La nature a doué tous les hommes de l'intelligence ; mais chacun eſt affecté diverſement des différentes qualités des objets ſoumis à ſes ſens, ſuivant la maniere de les enviſager, & la perfection plus ou moins grande des ſens qui en apperçoivent les qualités.

De même chaque homme fait un uſage

différent des ſentimens innés dans ſon cœur : il les altere & les corrompt, ou les conſerve dans toute leur pureté.

Nos opinions ſe forment d'ailleurs d'un enchaînement de raiſonnemens ſucceſſifs, que les circonſtances où nous nous trouvons, amenent.

Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'il réſulte de-là une infinité d'opinions; mais il eſt ſingulier que les opinions que les uns ont embraſſées, ils veuillent obliger leurs ſemblables à les adopter. C'eſt exiger qu'ils conçoivent ce qu'ils ne conçoivent pas; parce qu'ils n'ont jamais eu des idées, ni éprouvé des ſenſations qui aient pu le leur faire concevoir.

Il n'eſt pas douteux qu'il n'y ait bien des opinions fauſſes parmi les hommes, il ſuffit qu'ils apperçoivent mal un objet, pour qu'ils en tirent une fauſſe conſéquence, & que de conſéquences en conſéquences ils ſe jettent dans une infinité d'erreurs. Mais peut-on les ramener à la vérité en les forçant de changer d'opinions? Non, notre opinion ne dépend pas même de nous, c'eſt-à-dire de notre volonté, elle ne dépend que de notre enten-

dement, dont elle eſt le produit; comment dépendroit-elle de la force qu'on exerce ſur nous?

Il eſt encore des opinions accréditées chez les hommes ſur la foi d'autres hommes, ſans autre examen. L'homme eſt extrême en tout: à la faveur d'une vérité lumineuſe qu'on lui a enſeignée, & dont il a été frappé, il n'eſt point d'illuſions dont on n'ait pu impunément le repaître. La force ne peut rien non plus ſur ces ſortes d'opinions qu'il a adoptées, parce qu'il croit que ce ſont d'éternelles vérités, & que par ſon eſſence il eſt auſſi attaché à ce qu'il croit vrai qu'à ſa propre exiſtence.

Que faut-il faire pour le détromper? Lui perſuader qu'il ſe trompe : on éclaire la raiſon, on ne la ſubjugue pas. Il eſt un ſeul moyen de l'éclairer parmi tant d'opinions diverſes, c'eſt de remonter aux premiers principes de ces opinions. Les premiers principes ſont peut-être les ſeuls, dont on ait une preuve bien certaine: la force de cette preuve conſiſte en ce que tous les hommes les ont adoptés.

Celui qui mettroit dans un creuſet toutes leurs opinions & en ſépareroit les alliages, rendroit un grand ſervice à l'humanité : encore n'auroit-il pas le droit d'uſer de force pour ſoumettre à l'évidence des vérités qui en réſulteroient ; parce qu'il ne ſuffit pas qu'elles ſoient évidentes, il faut qu'elles le paroiſſent à celui qu'on veut perſuader.

Nous avons dit que celui qui mettroit dans un creuſet toutes les opinions des hommes, & en ſépareroit les alliages, rendroit un grand ſervice au genre-humain : ce travail eſt tout fait. Que l'on prenne parmi leurs opinions tous les points dont ils ſont d'accord, il eſt certain que le produit fournira tout autant de vérités immuables.

Il en réſultera certainement cette vérité, qu'il exiſte un Etre tout-puiſſant, auteur de toute choſe, increé, éternel, que nous devons l'adorer & craindre ſes jugemens. Il en réſultera cette autre vérité, que tous les hommes ſont de même nature ; qu'un ſeul & même eſprit les anime, qu'ils ſont doués de la même moralité, & qu'à cet égard ils ne ſont qu'un ſeul & même être ; que par con-

ſéquent ils doivent tous s'aimer. Il en réſultera encore que l'homme eſt un être libre, inférieur ou ſupérieur à tous les autres êtres, ſuivant l'uſage qu'il fait des facultés dont il eſt doué; que conſéquemment il doit ſans ceſſe cultiver ſes facultés pour ſe rendre digne du rang auquel il eſt appellé. Il en réſultera enfin que l'homme étant mortel, & perdant tout à ſa derniere heure, excepté le fruit de ſes bonnes actions, il doit uniquement s'occuper de ſes devoirs.

Voilà des vérités que perſonne n'a jamais conteſté de bonne foi, que toutes les ſectes admettent, que tous les hommes adoptent. Que chacun vienne maintenant y ajouter ſon opinion particuliere : nous ne diſons pas que ce qu'on y ajoutera ne ſoit qu'illuſion. Au contraire, il y a des vérités révélées, qui ſont d'un ordre ſurnaturel, & qu'on ne ſauroit trop reſpecter, quoiqu'elles ſoient au-deſſus de l'eſprit humain : telle eſt la ſoumiſſion que l'Etre ſuprême exige des hommes : heureux ſont ceux à qui il a daigné les révéler ! mais d'ailleurs, tous les hommes ſont d'accord ſur les vérités fondamentales qui doivent régler

leur conduite; ils ſont d'accord ſur ce qu'ils doivent à leurs ſemblables & à leur créateur, c'eſt-à-dire, ſur les vrais principes de toute vertu; ils ſont donc tous freres, il n'y a plus parmi eux de ces êtres à figure humaine qu'on mépriſoit autrefois, qu'on ne ſe faiſoit aucune peine d'égorger, pour en faire, diſoit-on, des hommes, en les forçant d'adopter nos opinions. Nous ne craindrons pas déſormais d'embraſſer ce ſauvage, cet Iroquois, ce Nègre: le même eſprit divin l'anime; c'eſt notre ſemblable: nos connoiſſances ſont plus étendues que les ſiennes; mais elles ne different pas en ce qui eſt le plus eſſentiel. Eh bien! aidons-le à percer les ténébres qui l'environnent, nous trouverons en lui les mêmes diſpoſitions qu'en nous, & peut-être des talens ſupérieurs aux nôtres.

Qu'on ne penſe pas que nous voulions déprimer le mérite du vrai zèle. Nous diſons ſeulement que quelque attachés que nous ſoyons à ce culte que nous avons embraſſé, nous ne devons pas être intolérans de celui d'autrui; nous ne devons pas regarder nos ſemblables comme nos ennemis, parce qu'ils

ne penſent pas comme nous. Il faut au contraire excuſer leurs erreurs lorſqu'ils croient de bonne foi que ce ſont des vérités ; il faut les reſpecter eux - mêmes, parce que nous devons le reſpect à un être auſſi ſublime que l'homme; il faut encore les reſpecter, puiſqu'ils ſont d'accord avec nous ſur les vérités les plus importantes.

C'eſt en un mot l'excès que nous blâmons en toutes choſes; ou, pour mieux dire, c'eſt l'amour-propre que nous cenſurons dans tous les effets qu'il produit : l'intolérance eſt le plus haut degré auquel il puiſſe être exalté; puiſque l'homme ne peut prétendre que ſon opinion doit prévaloir à celle de ſes ſemblables, ſans s'eſtimer infiniment plus qu'eux, & il ne peut entreprendre de les y ſoumettre, ſans s'arroger un empire ſur leur raiſon, & la moralité de leur être, dont ils ne doivent rendre compte qu'à leur créateur. Examinons maintenant combien l'intolérance a été funeſte aux hommes.

# CHAPITRE VI.

## *Des funeſtes effets de l'Intolérance.*

QUE l'on parcoure l'hiſtoire de tous les peuples, on ſera ſurpris de voir ſans ceſſe renaître du choc de leurs opinions, & de leur acharnement à les ſoutenir, les guerres les plus funeſtes : on frémira de voir partout des ſupplices, & des bûchers allumés pour faire périr des hommes, dont le ſeul crime eſt de ne vouloir pas ſe ſoumettre à l'opinion de leurs juges.

Les Egyptiens réduiſent les Juifs à la plus dure captivité, & les font périr, parce qu'ils ne croient pas à leurs Mages. Les Juifs à leur tour partagés en deux ſectes, s'entredétruiſent & ſe font une guerre implacable.

Les Grecs eux-mêmes, ces hommes ſi verſés dans les ſciences & ſi polis, étoient ſans ceſſe diviſés par des factions : ils ſe ſont fait plus de tort par la mort d'un ſeul homme, modele de ſageſſe, ſacrifié à leur opinion, que les

peuples les plus cruels, lorſqu'ils ont ſacrifié des millions d'hommes.

Que de partis, que de factions ont agité l'homme ! La République Romaine étoit ſans ceſſe une mer orageuſe que le vent de l'opinion bouleverſoit à chaque inſtant.

Si l'ambition de ces fiers Républicains en les uniſſant n'eût armé leurs bras contre les autres peuples, ils ſe feroient bientôt entredétruits. Etant au faîte des grandeurs, ils n'ont ceſſé d'opprimer les Chrétiens, & de faire ruiſſeler leur ſang dans toutes les provinces de leur Empire.

Les Chrétiens à leur tour diviſés en une infinité de ſectes, ont égorgé des milliers de victimes. Ce continent ne ſuffiſoit pas à la rage de ces hommes, qui, ſous le voile de la religion cherchoient à aſſouvir leur barbarie, ils ont été chercher leur proie dans des pays les plus lointains, dont ils ont fait un déſert ; cependant on a élevé des trophées à tous ces hommes ſanguinaires : ce n'eſt que depuis peu qu'on a oſé arracher le maſque d'un vice auſſi déteſtable, & enſeigner aux hommes qu'ils doivent être humains : c'étoit autrefois

autrefois un crime que de cenſurer l'intolérance : on voyoit de ſang-froid ce vice dangereux tout dégouttant de ſang, du ſang le plus précieux, du ſang des Souverains, du ſang de l'innocent, du juſte : on l'érigeoit en vertu. C'en étoit fait du genre-humain ; la moitié ſacrifioit l'autre à ſon opinion; cette moitié ſe ſeroit bientôt diviſée, même carnage, l'eſpece humaine auroit péri.

Eſt-il poſſible que l'attachement opiniâtre de l'homme à ſes idées, à ſon ſentiment, le porte à de pareils excès? Oui, il produit le mépris & la haine; & quand nous mépriſons, ou que nous haïſſons nos ſemblables, il n'eſt aucune cruauté que nous ne ſoyons prêts d'exercer ſur eux.

Entrons dans ce village : deux partis le diviſent, que l'objet de leur diviſion eſt minutieux; cependant il s'en eſt enſuivi un grand embrâſement. Entrons dans cette maiſon : un ſujet encore plus minutieux a ſemé la diſcorde parmi deux freres, parmi deux époux. Que ſera-ce ſi l'objet qui diviſe les hommes eſt plus important? Si les deux partis ſont plus nombreux? Si c'eſt une nation qui ſoit

partagée d'opinion avec une autre nation? Alors ce n'eſt plus, ſeulement de l'opiniâtreté, c'eſt la fureur, c'eſt la rage la plus effrénée qui animent l'une & l'autre faction : il ne faut pas être ſurpris qu'elles ſoient ſuivies de toutes les horreurs que la haine la plus envenimée peut produire.

L'amour-propre qui nous attache à notre opinion a plus fait périr d'hommes, a plus ſouvent armé les nations, qu'aucune autre paſſion humaine.

Venons aux autres maux qu'il produit. Celui qui eſt obſtiné dans ſon opinion, ne peut s'éclairer des lumieres des autres hommes : il abonde dans ſon ſens, il ne ſoupçonne pas qu'on puiſſe penſer autrement que lui, ſans avoir perdu la raiſon : la paſſion l'aveugle, il ne diſtingue plus aucun objet, il conteſte tout ſans rien connoître, & au lieu de raiſons pour fonder ſon opinion, il ne donne plus que des ſubtilités. C'eſt toujours l'imagination qui gagne dans les diſputes ſcholaſtiques plutôt que la raiſon, qui peut ſeule nous faire découvrir la vérité. Il faut examiner de ſang-froid, lorſqu'on veut s'inſtruire.

Si l'on conſidéroit combien de millions d'hommes ſe ſont occupés d'inutilités pour ſoutenir une opinion plutôt qu'une autre ſur les objets ſouvent les plus frivoles, on verroit que, tandis que cette opiniâtreté a fait périr la moitié du genre-humain, elle a abſorbé les progrès de l'autre moitié des hommes dans les ſciences, & dans la connoiſſance des vertus morales. La nature humaine devoit rentrer dans le néant, ou dans l'ignorance par ce fatal acharnement : il n'y a que la main bienfaiſante du Tout-puiſſant, qui, par un prodige, ait pu en arrêter l'entiere deſtruction.

D'autre part, eſt-il poſſible que ces perſécuteurs de tout homme qui n'embraſſe pas leur doctrine, rempliſſent leurs devoirs? Non, leur amour-propre, comme nous l'avons dit, étouffe en eux tout autre ſentiment; ainſi plus de bienfaiſance parmi les hommes; ils ne peuvent être bienfaiſans les uns envers les autres, dès qu'ils ne ſe tolerent pas : plus de moyens d'accroître leurs connoiſſances, nous l'avons encore dit, ils ne ſont occupés que d'une ſeule choſe, c'eſt de leur opinion. Enfin quel tribut d'adoration préſenteront-ils

à l'Eternel? Eleveront-ils vers cet Etre ſuprême leur cœur diſtillant le fiel ſur leurs ſemblables? Leurs mains toujours prêtes à les frapper? Ils n'oſeroient ſe préſenter ainſi ſouillés de crimes au pied du trône de celui qui connoît les plus ſecrets replis de leur cœur, ou, s'ils oſent s'y préſenter, il rejettera leurs hommages, à moins que par un ſincere repentir, ils ne réparent les fautes qu'ils ont commiſes.

Quel eſt donc cet excès de frénéſie? Si l'on nous diſoit qu'il exiſte ſur la terre des peuples ſauvages, aſſez barbares pour poignarder tous ceux qui ne ſuivent pas leurs rits, leurs uſages, & leurs cultes, nous aurions peine à le croire. Eh bien! nous ſommes nous-mêmes ces barbares: les peuples les plus ſauvages ſont donc moins cruels que nous. Pourquoi? Parce que, ſi la raiſon a fait quelques progrès parmi nous, l'amour-propre en a fait encore plus.

Nous avons prouvé que l'amour-propre des nations a été la principale cauſe de leurs guerres. Nous allons prouver qu'elle eſt toujours la principale cauſe de leur deſtruction.

# CHAPITRE VII.

## *Que l'amour-propre des Nations a toujours été la principale cause de leur ruine.*

QUE peut-on attendre d'une nation qui se fait un mérite de sacrifier à l'amour-propre national tout sentiment d'amour envers ses semblables? Peut-on espérer que les membres de cette société s'aiment mutuellement? Non; accoutumés à n'aimer qu'eux-mêmes sous le nom imposant de la patrie, ils n'aimeront pas leurs semblables; habitués, sous ce vain nom, à être injustes, inhumains, cruels envers les autres nations, ils le seront également envers leurs concitoyens; ils seront à la vérité parfaitement unis entr'eux pendant tout le tems que sous le voile du zèle patriotique, ils pourront exercer leur cruauté sur d'autres peuples; leur intérêt l'exige; mais dès qu'ils n'auront plus d'ennemis au dehors, leur amour-propre ne trouvant plus d'alimens chez les autres nations, ils deviendront entr'eux des ennemis

irréconciliables; ils déchireront le ſein de cette patrie qu'ils feignoient d'adorer; car le même principe doit toujours produire le même effet.

Ces orgueilleux patriotes liſent dans leurs annales, que leurs aïeux n'ont pas craint de dévaſter la terre, & de l'arroſer de ſang humain, pour aſſouvir leur ambition : ces ſentimens reçoivent parmi eux les plus grands éloges; ils déclareront à leur tour la guerre la plus ſanglante à tout ce qui réſiſtera à leur avidité; & dès qu'ils n'auront plus d'ennemis à exterminer, ils s'entretueront, ils s'égorgeront, comme ils égorgeoient auparavant les ennemis de leur nation.

C'eſt ainſi que le Peuple Romain, après avoir ſoumis toute la terre, a fini par ſe détruire lui-même, & que tous les Empires des grands Conquérans ſe ſont écraſés ſous leur propre poids.

Nous n'ignorons pas que l'amour exceſſif de ſoi produit d'abord les plus heureux ſuccès; mais ils ſont peu durables. Ainſi, une ſociété d'hommes toujours prête à tout ſacrifier à l'intérêt de la nation, devient bientôt

floriſſante : elle s'accroît inſenſiblement des Etats de ſes voiſins, elle s'étend, elle jette des racines de toute part ; mais ces racines ſont peu profondes, le vice qui les produit, les gangrène : le moment de ſa plus haute élévation, eſt celui de ſa chûte.

Mais n'eſt-il pas poſſible qu'une nation prévienne ſa ruine en mettant des bornes à ſon ambition? Non, cela n'eſt pas poſſible à un peuple libre; parce qu'il eſt impoſſible qu'il change ſa conſtitution.

Il n'en eſt pas de même d'un Etat monarchique. Chaque changement de Monarque produit un nouveau ſyſtême de gouvernement : ce que l'un a acquis par ſon ambition, l'autre peut le conſerver par ſa ſageſſe; mais ſi le même eſprit de conquête anime les ſucceſſeurs d'un prince ambitieux, leurs ſujets devenant ambitieux, à l'exemple de leurs Souverains, ébranleront bientôt l'Etat, & cauſeront ſa ruine.

Que l'on ne diſe pas que le luxe a été la cauſe de la chûte des Romains, & non leur ambition immodérée, ou leur amour-propre. Le luxe eſt un ſuperflu de richeſſes;

elles ſont la principale force des Etats, bien loin d'être la cauſe de leur ruine. Il eſt vrai que la débauche énerve les hommes; mais on la confond mal à propos avec le luxe, ils diffèrent beaucoup. Ces hommes orgueilleux ſe détruiſirent eux-mêmes, lorſqu'ils n'eurent plus d'ennemis à combatre; ce n'étoient pas des hommes énervés que les Romains de ce tems, c'étoient des ambitieux : les effets que leur ambition ſans bornes avoit produit au dehors, il étoit néceſſaire qu'elle les produiſît à cette époque dans l'intérieur de l'Etat, puiſqu'ils ne ceſſoient d'être dominés par la même paſſion.

Il eſt donc prouvé que toute nation dans le cœur de laquelle fermente un amour-national immodéré, doit néceſſairement, lorſque ſon ambition eſt raſſaſiée au dehors, être entraînée par ſa paſſion toujours agiſſante, à ſe détruire elle-même.



## CHAPITRE VIII.

### *Réponse aux Objections.*

On me dira : il ne valoit pas la peine d'écrire pour nous apprendre que, si tous les peuples s'appliquoient à se prévenir par des bienfaits, ils vivroient tous en paix, & que leurs divisions & les guerres qui s'en ensuivent ne viennent que de ce qu'ils ne s'occupent que des moyens de s'entredétruire. L'amour immodéré de soi est sans doute le principe de ce perpétuel désordre, personne ne l'ignore ; mais c'est un mal de tous les tems, chaque peuple a toujours aspiré à s'aggrandir, sans être fort délicat sur les moyens ; & ceux qui ont voulu se contenir dans les bornes d'une juste défense, ont été bientôt les victimes de la délicatesse de leur sentiment, & la proie d'un usurpateur avide. La bienfaisance est une vertu privée, dont la pratique d'homme à homme fait les délices de la vie, mais de nation à nation elle est impraticable : peu de

nation en ont fait ufage. Une bonne politique tendante toujours à acquérir, & foutenue par des forces fuffifantes eft la feule chofe qui puiffe rendre un gouvernement heureux, floriffant & durable.

Nous favons que jufqu'à préfent la bienfaifance a eu peu de part au fyftême de gouvernement des nations, que la plupart d'entr'elles n'ont cherché dans tous les tems qu'à fe prévaloir de la foibleffe de leurs voifins, & à les affoiblir pour profiter de leur dépouille. L'ufage général, nous en convenons, eft contre nous ; mais cet ufage a toujours été funefte aux peuples, on ne doit pas nous l'oppofer.

Nous convenons encore qu'il y a eu des peuples bienfaifans qui ont été les victimes de leur fentiment de bienfaifance ; mais c'eft qu'ils n'ont mis aucune borne à leur bienfaifance : or, lorfque nous difons aux nations d'être bienfaifantes les unes envers les autres, nous n'entendons pas leur prefcrire de s'oublier elles-mêmes, & de s'expofer avec une aveugle confiance aux infultes de leurs voifins : il eft au contraire évident que le foin

de ſe conſerver & de ſe défendre étant le principal devoir de l'homme, elles ne peuvent donner trop d'attention à le remplir.

Nous avons prouvé dans nos obſervations ſur les devoirs de l'homme relatifs au droit naturel, que tous les ſentimens de la nature ont des bornes qu'elle leur a preſcrites, & qu'ils deviennent des vices, lorſqu'on les tranſgreſſe; ainſi la bienfaiſance eſt un vice lorſqu'on en excède les bornes; par conſéquent il eſt certain qu'un peuple qui tombera dans ce vice, périra de la main du méchant qui le premier abuſera de ſes bienfaits; parce que tout gouvernement vicieux eſt toujours prêt de ſa chûte.

Mais qu'une nation bienfaiſante ſache contenir ſa bienfaiſance dans les bornes de la juſtice : que par ſes bienfaits, elle ſe faſſe aimer, qu'elle ſe faſſe reſpecter par la ſageſſe avec laquelle elle les répand, & redouter par ſa puiſſance; une nation auſſi ſage n'acquerra rien par la force, elle ne l'emploira qu'à ſe défendre; mais elle acquerra ſans ceſſe de nouvelles forces par l'affluence des hommes de toutes les nations qui déſireront de vivre

ſous un gouvernement auſſi juſte, & par les alliances que ſes voiſins s'empreſſeront de contracter avec elle. Immuable parmi leurs révolutions, elles ſeront le principe de ſon aggrandiſſement. Ses progrès ſeront lents, mais ſolides; elle n'aura à craindre que le changement de ſa conſtitution, au lieu que le vice deſtructif des autres nations eſt dans leur conſtitution actuelle.

Il faut empêcher, dira-t-on, qu'une nation voiſine s'habitue à nous inſulter; il faut s'en venger, il faut l'en punir, afin qu'elle n'y revienne plus : la gloire de la nation l'exige.

Voilà préciſément ce qui oblige la nation qu'on veut humilier à renouveller ſes inſultes, lorſqu'elle en trouve l'occaſion : on veut la maîtriſer, la punir; on veut lui ôter par la force tout moyen de nuire, la tenir ſous ſa dépendance, & avoir la gloire de la dompter. Toute nation eſt libre, elle ſent le poids qu'on veut lui impoſer, elle fait de continuels efforts pour le ſecouer; il en réſulte des guerres interminables. Une nation voiſine s'eſt-elle oubliée à notre égard? Nous a-t-elle fait des

dégâts? Nous a-t-elle offensés? Tenons-nous-en à la ſimple défenſe & à la réparation des dommages qu'elle nous a faits. Si nous la repouſſons avec avantage, elle n'y reviendra plus, elle craindra non-ſeulement de recevoir une nouvelle honte; mais elle apprendra à redouter nos forces, & à reſpecter notre bienfaiſance; la vertu ne manque jamais de produire cet effet : c'eſt dans la vertu que conſiſte la vraie gloire.

Tel fut le ſyſtême de gouvernement de ce Monarque bien-aimé, dont la mémoire ſera toujours chere à la France, & en vénération chez tous les peuples. Henri-le-Grand n'eut pas plutôt rétabli la paix dans ſes Etats, qu'il ſe fit admirer de tous ſes voiſins par ſes bienfaits : il n'en fut pas moins redoutable. Nous pourrions citer des exemples plus récens; on en trouve auſſi de plus anciens dans les faſtes de l'Hiſtoire.

La bienfaiſance eſt une vertu, elle fait le bonheur des hommes, on en convient; mais on prétend qu'il faut la reléguer dans la condition privée, & qu'elle n'eſt pas praticable parmi les nations. J'avoue que je

n'en connois pas la différence : il eſt au contraire évident que ce qui eſt bon, utile & praticable entre un homme & ſon ſemblable, l'eſt également entre des hommes réunis en ſociété, & une autre ſociété d'hommes; à moins qu'on ne veuille dire qu'il faut bien plus ſe garder de la méchanceté de pluſieurs hommes réunis en ſociété, que de celle d'un ſeul homme, & nous ſommes d'accord : j'ai dit en effet que, pour être bienfaiſant, il ne faut pas s'oublier ſoi-même ; & par conſéquent une nation ne peut prendre trop de précautions pour ſe garantir des inſultes des nations voiſines.

En un mot, je ne crois pas que l'on me conteſte que le gouvernement le plus juſte au dedans & au dehors ne ſoit le meilleur de tous, &, j'oſe dire, le ſeul qui ſoit bon : or la juſtice conſiſte uniquement à garder un parfait équilibre entre l'amour & l'eſtime que l'on ſe doit à ſoi-même, & l'amour & l'eſtime que l'on doit à ſes ſemblables : lorſqu'on garde ce parfait équilibre, on eſt néceſſairement bienfaiſant ſans excès ; par conſéquent tout gouvernement dont la baſe eſt une ſage bien-

faiſance envers les autres nations eſt le meilleur de tous; puiſque c'eſt le gouvernement le plus juſte : toutes les nations doivent donc être bienfaiſantes les unes envers les autres. C'eſt ce que nous avons voulu prouver.

---

## CHAPITRE IX.

### *Du droit des gens non écrit, ſubrogé aux loix de la Nature par les Nations policées.*

LORSQUE la bienfaiſance n'unit pas les hommes, ou lorſqu'ils n'aiment pas leurs ſemblables, car lorſqu'ils les aiment, ils ſont bienfaiſans envers eux, leur union eſt bien peu durable. Il ne reſte parmi eux d'autre rapport que celui de leur intérêt, qui, au lieu de les unir, eſt la cauſe de leur déſunion.

C'eſt par cette raiſon que la nature voulant créer l'homme ſociable, a exigé qu'il fût bienfaiſant; ainſi, le droit des gens non écrit n'ayant d'autre objet que l'union des nations,

elles ne peuvent avoir entr'elles d'autre loi non-écrite que celle de la bienfaisance.

Nous avons établi cette vérité; mais nous avons ajouté que cette loi de bienfaisance imposée aux hommes par la nature, doit être restreinte dans les bornes de la justice. De-là les nations, sous le prétexte de garder entre elles la justice la plus exacte, ont abrogé la loi de la bienfaisance, qui n'étoit pas bien observée parmi elles, & se sont données de nouvelles loix; mais ces loix ne peuvent être justes, puisqu'elles s'écartent de celles de la nature. Elles consistent à se rendre réciproquement & dans une juste mesure le bien & le mal qu'elles se font, & de conserver parmi elles la plus parfaite égalité.

Rendre le bien que l'on reçoit, c'est quelque chose; mais ce n'est pas tout : il faut pour être juste, faire à ceux dont on n'a reçu aucun bienfait, tout le bien qui dépend de nous; puisque la nature ne peut nous en avoir donné le pouvoir que pour l'exercer envers nos semblables.

Nous disons plus : l'on ne peut rendre le bien par le bien, sans la bienfaisance; puisque l'on

que l'on ne peut reconnoître un bienfait, ſi l'on n'en a point reçu; ainſi la loi qui ſe renferme dans le précepte de reconnoître les bienfaits qu'on a reçus, eſt une vraie chimere; puiſqu'elle ne peut exiſter ſans ſa bienfaiſance qu'elle exclud. Diſons mieux, elle n'eſt qu'un prétexte pour nous ſouſtraire au principal devoir que la nature nous a impoſé. Auſſi cette premiere partie de la loi que nous examinons, n'eſt-elle guere en uſage parmi les peuples.

Mais la ſeconde partie de cette loi eſt évidemment injuſte; car ſi c'eſt une mauvaiſe action de faire du mal à autrui, on lui fait également du mal, lorſque pour ſe venger, on lui rend celui qu'il a fait, & par conſéquent on commet une mauvaiſe action; or toute mauvaiſe action eſt une injuſtice.

On me répondra que la punition eſt un acte de juſtice, puiſque l'Etre ſouverainement juſte punit les méchans..... Il eſt vrai que l'Etre ſouverainement juſte punit les méchans; mais il en a le droit, parce qu'il eſt le ſouverain de tous les êtres: aucune Nation n'a ce droit ſur les autres; il n'eſt donc

aucune nation qui puiſſe en punir une autre, ſans s'arroger une ſupériorité qu'elle n'a pas, conſéquemment ſans être injuſte.

Il en eſt des peuples de la terre comme de chaque citoyen d'un Etat : les citoyens ſont tous égaux, ils peuvent ſe défendre ; mais ils ne peuvent punir ſans attenter à l'autorité de leur ſouverain : de même les nations peuvent repouſſer l'offenſe & la faire réparer, & non punir & ſe venger ſans attenter à l'autorité du ſouverain de tous les êtres ; car du moins les mêmes principes qui régiſſent les hommes dans un gouvernement, doivent régir les nations ſous le gouvernement de l'Etre ſuprême. Toute nation qu'un orgueil exceſſif n'aveuglera pas, adoptera ces principes.

Mais cette loi que nous cenſurons établit une parfaite égalité parmi les peuples ; elle eſt donc juſte ? . . . . . . Elle n'eſt pas juſte, puiſqu'elle attribue aux peuples un pouvoir qu'ils n'ont pas, & qu'elle les diſpenſe d'un devoir auquel la nature les a ſoumis : cela eſt évident ; mais de plus elle n'eſt pas juſte, parce qu'elle eſt néceſſairement la ſource d'un

nombre infini d'injustices. Il n'est en effet aucune nation qui puisse apprécier avec justesse le bien & le mal qu'elle a reçu, si elle les apprécie par le sentiment de son amour-propre; puisque ce sentiment en proportion de son énergie, grossit toujours le mal & atténue les bienfaits reçus; d'où il s'ensuit que malgré cette loi de rendre le bien & le mal dans une parfaite égalité, si l'amour, l'estime & la bienfaisance que les hommes se doivent ne balance dans le systême du gouvernement des nations, leur amour-propre, elles rendront toujours au centuple le mal qu'on leur aura fait, & à peine elles se rappelleront des bienfaits qu'elles auront reçus; donc elles commettront une infinité d'injustices.

Il faut contenir les peuples, ajoute-t-on, par la crainte d'un juste châtiment....... Il faut au contraire les contenir par la plus vigoureuse défense, & par l'exemple de la plus grande modération. Tous les peuples sont égaux; nous l'avons dit, ils regardent le châtiment comme une offense, qu'ils ne pardonnent pas; ils punissent à leur tour ceux

qui ont voulu les punir ; les guerres entr'eux deviennent interminables, elles ne finiſſent que par la ruine de l'une ou de l'autre nation, & ſouvent par la ruine de celle qui a voulu s'arroger le droit de punir.

C'eſt ainſi que lorſqu'on s'écarte des loix de la nature, on s'expoſe à une infinité de maux ; cependant quelques funeſtes que ſoient les effets du droit des gens non-écrit que les nations ont ſubrogé à celui que la nature leur preſcrit, il a auſſi produit quelques loix juſtes, mais inſuffiſantes pour maintenir la paix entre elles.

Il s'enſuit de la loi d'une parfaite égalité, dont toutes les nations reconnoiſſent la juſtice, qu'aucun peuple n'a droit d'exercer des pouvoirs ſur les terres d'un autre peuple, à moins qu'ils n'aient établi entr'eux un droit commun à cet égard.

Aucun peuple ne peut non plus exercer aucun empire ſur les ſujets d'un autre Souverain ; cependant, ſi un étranger contracte des obligations, on le force de les remplir ; s'il commet un crime on le punit ; mais chaque nation exerce le même droit pour leur com-

mun avantage, & afin d'arrêter les progrès du crime; ainſi le droit d'égalité n'en eſt point altéré.

Aucune nation ne peut traverſer les Etats d'une autre nation, ou y faire paſſer des troupes ſans ſon conſentement, à moins que les deux nations voiſines ne ſe ſoient accordées mutuellement le paſſage.

Il eſt au contraire permis à chaque ſujet d'un Souverain, de voyager ſur les terres d'une autre nation; on ne peut l'en empêcher, à moins que l'on ne découvre qu'il a entrepris ce voyage dans le deſſein de nuire.

Celui qui inſulte un étranger doit être puni de même que s'il avoit inſulté un citoyen.

Lorſqu'une riviere ſépare deux Etats, la moitié en appartient à chacun de ces Etats, s'il ne concourt quelque titre particulier; & ſi l'on fait des réparations ou des digues, il faut qu'elles ne ſoient pas offenſives.

Toute digue qui tend non-ſeulement à conſerver les poſſeſſions d'un peuple, mais encore à jetter l'eau ſur l'autre bord, eſt offenſive. Si elle ne tend qu'à conſerver, on ne

confidérera pas l'effet qu'elle peut produire fur l'autre rivage.

Toutes les nations ont droit de mouiller fur tous les rivages, & dans tous les ports, excepté en tems de guerre.

Les îles de la mer inhabitées appartiennent à la nation qui la premiere les occupe. Si elles font habitées, il faut en laiffer la libre poffeffion aux nations qui les habitent, quelque facilité que l'on ait de les fubjuguer. C'eft une ufurpation de fe rendre maître des terres poffédées par un autre peuple.

Les îles qui fe forment fur une riviere appartiennent à la nation dont les terres en font le plus voifines, à moins que la riviere n'appartienne par quelque titre particulier à l'une des deux nations riveraines.

Ce que nous difons des rivieres, on doit l'entendre des fleuves, & même des torrens qui féparent deux Etats.

Aucune nation ne peut faire des ouvrages offenfifs fur les frontieres de fes Etats.

Les Envoyés d'une nation doivent être traités par le peuple chez qui on les envoie, avec les égards & le refpect dûs au corps de

la nation : leur perſonne doit être ſacrée ; quelque crime qu'ils commettent, il n'eſt pas permis de les punir, parce que les crimes ſont perſonnels, & l'Envoyé repréſente la nation.

Il y a des nations qui ont établi chez elles le droit d'aubaine : il conſiſte à priver l'étranger de toute ſucceſſion active & paſſive : ce droit eſt très-mal entendu ; on éloigne par-là tout mariage & tout commerce entre les nations : on perd le ſujet qui laiſſe la ſucceſſion, & l'on en recouvre aucun ; auſſi tous les Souverains s'empreſſent-ils d'abolir ce droit : il a été preſque par-tout ſupprimé.

Pour renfermer enfin dans un ſeul droit, tous ceux que les nations exercent les unes envers les autres, d'après la loi non-écrite d'une parfaite égalité, il nous ſuffit d'ajouter que tous les droits qu'une nation établit contre une autre nation, ou contre un particulier de cette nation, elle les établit contre elle-même ; puiſque perſonne ne peut refuſer de ſe ſoumettre à la loi qu'il a faite aux autres, par la raiſon qu'il en eſt l'auteur.

Ces loix quelque inſuffiſantes qu'elles ſoient,

pourroient maintenir pendant quelque tems la paix parmi les nations, ſi elles étoient bien obſervées; mais on ne peut conſerver l'harmonie qui doit régner dans une famille ſans l'amour mutuel des parens, & leur mutuelle bienfaiſance; à plus forte raiſon, ſi les nations ne s'aiment pas mutuellement, ſi elles ne ſont pas bienfaiſantes les unes envers les autres, leur union ne peut être durable.

Il ſeroit bien plus agréable, plus aiſé & plus utile à la ſociété que les hommes de quelle nation qu'ils fuſſent ſe prévinſſent par des bienfaits, plutôt que de s'occuper ſans ceſſe des moyens de ſe nuire; qu'ils ſe pardonnaſſent leurs offenſes, plutôt que d'en garder un perpétuel ſouvenir. Au lieu de cette contrainte qu'ils éprouvent en étouffant les ſentimens de leur cœur; au lieu de cet amour-propre qui les agite ſans ceſſe & qui ne les ſatisfait jamais, de cette haine qui peſe à leur cœur, lors même qu'ils la ſatisfont; au lieu de la diſcorde qui trouble tous les momens de leur vie; au lieu de leurs guerres continuelles qui font périr les uns, & abreuvent les autres de larmes, ils ne reſſentiroient plus

qu'une peine bien douce, celle de ne pouvoir jamais être aſſez bienfaiſans à leur gré, ſentiment dont la douceur eſt le comble des délices de l'ame.

Les nations policées ont encore des loix non-écrites qu'elles obſervent pendant la guerre.

---

## CHAPITRE X.

### *Du droit non-écrit des Nations policées en tems de guerre.*

QUEL eſt celui qui le premier a oſé enſanglanter ſes mains du ſang de ſon ſemblable, & donner au genre-humain le funeſte exemple d'une férocité auſſi atroce? Eſt-il poſſible que l'horreur de ſon attentat n'ait pas auſſi-tôt éteint en lui tout principe de vie? ce n'eſt pas un homme qui a produit un tel monſtre, il a pris naiſſance dans les flancs d'un tigre furieux.

Cependant des millions d'hommes vont tranquillement s'égorger. Que ceux qui ex-

posent leur vie pour la défense de leur patrie soient des héros, j'y consens : ils méritent tous les éloges qu'on leur donne, puisqu'ils exposent leur vie, pour la conservation de celle de leurs concitoyens ; les autres ne sont que des assassins.

Quel excès de folie, ou, disons mieux, d'inhumanité ! On admire la force de ces peuples invincibles, sous la main de qui une foule de nations a péri, & l'on ne fait pas attention aux maux que ces nations subjuguées ont soufferts ; comme si c'étoit le plus haut faîte du mérite & de la vertu, lorsqu'on peut faire beaucoup de mal, de faire tout le mal possible !

En effet, quel horrible spectacle le terrible fléau de la guerre ne présente-t-il pas? Là ce sont des tas d'hommes renversés les uns sur les autres, ceux-ci expirans, ceux-là près d'expirer dans les douleurs les plus aiguës : ici ce sont des figures que l'on ne reconnoît plus ; les plaies dont elles sont couvertes, en ont effacé tous les traits : là des parties d'hommes, des têtes, des bras, des jambes séparées de leurs troncs ; & ce sont des hommes

qui ont ainſi maltraité, mutilé, défiguré leurs ſemblables; & de plus ces hommes, ces barbares je les vois encore, non loin de-là, contempler d'un œil tranquille ce théâtre de leur fureur, ſe glorifier de leur inhumanité, s'en réjouir, & noyés dans la joie & dans le vin, en célébrer la fête.

Cependant parmi tous ces excès, les ſentimens de la nature ſe font encore entendre, tellement ils ſont puiſſans : elle a dicté aux nations des loix non-écrites qui adouciſſent le fléau de la guerre; mais qu'il eſt encore funeſte! Ces loix ont reçu la ſanction de tous les peuples policés.

Il eſt défendu de donner la mort à l'ennemi qui ſe rend, & met bas les armes. On doit auſſi épargner celui que l'on peut faire priſonnier. Cette loi nous rapproche des ſentimens de la nature, ſuivant leſquels nous ne devons jamais excéder les bornes d'une juſte défenſe. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût bien obſervée.

La guerre ſe fait de nation à nation, & non d'homme à homme; ainſi il n'eſt pas permis de diriger ſes coups ſur un particulier

qui combat, à moins d'une mêlée où chacun ſe bat avec celui qu'il rencontre.

Il n'eſt pas permis non plus de faire aſſaſſiner aucun ennemi ; d'ailleurs toute ruſe eſt permiſe.

Les priſonniers étoient autrefois eſclaves : on ne connoît plus maintenant la ſervitude parmi les nations de l'Europe.

Il y a cette différence de l'eſclave au priſonnier, que la perſonne & les biens de l'eſclave appartiennent à ſon maître, il n'a même plus de volonté ; c'eſt l'état le plus oppoſé à celui de la nature : le priſonnier conſerve tout, excepté la liberté de nuire à celui qui s'en eſt rendu maître.

On doit fournir aux priſonniers les alimens & les vêtemens.

Aucune nation ne doit faire la guerre ſans l'avoir déclarée.

L'on ne doit excepter que le cas d'invaſion, ou d'uſurpation ; mais alors on ne fait pas la guerre, on ſe défend.

L'Envoyé d'une nation qui n'auroit pu ſortir des Etats du peuple ennemi, doit être reſpecté.

La guerre en un mot n'a d'autre objet que de forcer les nations à ſe rendre juſtice ſur les différends qui l'occaſionnent : tout acte d'hoſtilité qui ne tend pas vers cet objet, eſt défendu, & doit être regardé comme un excès de barbarie.

Telles ſont les loix que l'on obſerve dans les guerres qu'un motif d'intérêt ſuſcite ; mais celles que la rivalité, l'ambition, la haine, l'intolérance allument, ne connoiſſent aucun frein ; ces guerres ſont les plus cruelles, les plus funeſtes & les plus fréquentes.

Il ſemble cependant que l'eſprit deſtructeur des nations, commence enfin à perdre de ſon énergie. Les hommes ont plus de répugnance à préſent, qu'ils n'en avoient autrefois, à répandre le ſang de leurs ſemblables : une cruauté auſſi révoltante ne peut cauſer trop d'horreur.

L'on demande s'il y a des guerres juſtes. Je réponds qu'excepté le cas d'une juſte défenſe, un homme n'a aucun droit ſur la vie d'un autre : cette maxime décide la queſtion.

Le code des loix des nations pendant la guerre eſt, comme on le voit, fort court :

l'on ne doit pas en être ſurpris, puiſque dans le déſordre de toutes choſes, dans un abandon de tout devoir, il ne peut reſter que peu de loix à obſerver...... Paſſons à l'examen d'une queſtion plus intéreſſante.

## CHAPITRE XI.

*Y a-t-il des moyens de faire ceſſer les guerres parmi les Nations, ou de les rendre moins fréquentes?*

CETTE queſtion paroît problématique; car, ſi les guerres prennent principalement leur ſource dans l'amour-propre, l'orgueil & l'intolérance des nations, d'où leur haine dérive, il faut changer les hommes pour faire ceſſer les guerres, ou pour les rendre moins fréquentes.

Cependant il eſt certain, l'on doit en convenir, que ce changement eſt ſur le point d'arriver. Le commerce des nations les a familiariſées enſemble, & les alliances des Souverains les ont rapprochées : il n'y a nulle

apparence que le fanatifme ofe déformais raffembler des hommes fous fes étendards, les armer, & leur fouffler fa fureur, ni qu'un orgueil abfurde enfle la tête de quelques peuples, & leur perfuade qu'ils font faits pour commander à toutes les autres nations. Les hommes enfin fe connoiffent, ils voient qu'ils font tous à-peu-près égaux, & qu'à le bien prendre, ceux qu'ils méprifoient valoient fouvent plus qu'eux, le preftige eft tombé, le voile eft déchiré, ils reviennent tous aux premiers principes, ils découvriront la vérité, elle réglera leur conduite; à moins que l'amour-propre, prenant une nouvelle forme, ne les trompe encore, & ne les induife en de nouvelles erreurs, & de nouvelles guerres.

Il refte encore les guerres que l'ambition & les prétentions mutuelles des nations peuvent fufciter. La poudre à canon a mis un frein à l'ambition : elle donne le plus grand avantage à un peuple attaqué; il n'eft plus poffible à aucun ambitieux, fût-il plus vaillant & plus intrépide qu'Alexandre & Céfar, de furprendre, je ne dis pas un Royaume, mais une Province : une feule ville fortifiée

eſt capable d'arrêter ſes exploits, & de faire échouer ſes projets.

Comment pourroit-on prévenir les guerres d'intérêt, que les plus légeres prétentions allument ſouvent entre les peuples? Rien ne feroit ſi aiſé, ſi, comme nous l'avons dit, ils ſavoient vaincre leur opiniâtreté & leur amour-propre, & les ſacrifier aux ſentimens de juſtice, à laquelle tout Souverain doit rendre hommage; ou du moins, s'ils vouloient conſulter leur vrai intérêt, & ce que les premiers principes de la raiſon dictent à tous les hommes.

L'on doit en effet convenir que le ſort des armes eſt toujours douteux. Que le Souverain que l'on attaque ſoit foible, il lui eſt aiſé de ſe fortifier par des alliances, & de balancer la puiſſance de ſon ennemi, il devient par-là ſon égal. La valeur des troupes, la prudence & l'activité du Général peuvent beaucoup; mais on trouve par-tout des ſoldats également exercés & courageux, & des habiles Généraux; on ne combat guere qu'à forces égales; c'eſt donc le hazard qui décide toujours du droit des nations qui ſe

font

ſont la guerre. Et quand ce ſeroit la force, il n'y a point de force ſupérieure qu'une force plus ſupérieure encore ne puiſſe anéantir, & vouloir même exercer ſes droits par elle, quand il eſt d'autres moyens à employer : c'eſt être injuſte. Les confier au hazard, c'eſt être peu ſage.

Mais qui a le droit de juger les différends des nations ? Perſonne : il faut donc qu'elles ſe faſſent juſtice elles-mêmes ? Il faut qu'elles commencent par traiter, & que, ſi elles ne peuvent s'accorder, elles remettent à la médiation des peuples voiſins, le differend qui excite leur querelle.

Quelqu'heureux que ſoit l'événement d'une guerre d'intérêt, il faut s'attendre à des pertes conſidérables. Ces millions d'hommes qui périſſent dans une guerre opiniâtre, valent toujours mieux que le terrein conteſté ; les Souverains ſont puiſſans par le nombre de leurs ſujets, & non par la grandeur de leur Royaume ; il eſt en effet reconnu qu'un terrein d'une lieue bien cultivé, & bien peuplé, vaut mieux qu'une terre en friche & peu habitée de cent lieues d'étendue.

On craint le jugement des hommes, & non les bisarres effets du hazard. Eh bien! Si ces peuples aujourd'hui médiateurs & arbitres des droits de deux nations, étoient eux-mêmes soumis dans une autre occasion au jugement de ces nations, seroient-ils encore suspects? Non sans doute; il est donc certain qu'à tous égards les nations feroient mieux de soumettre leurs différends à la médiation & à l'arbitrage des peuples voisins, que de les confier au sort des armes : elles ne répandroient pas le sang humain, & le succès de leurs prétentions seroit beaucoup plus assuré que lorsque le hazard en décide.

Tout est d'ailleurs réglé par l'usage ou par des traités parmi les nations de l'Europe, il ne s'agit le plus souvent entr'elles que d'expliquer ces traités. Est-ce une bonne interprétation que celle du sort des armes? C'est au contraire le germe de nouvelles divisions, & de nouvelles guerres. Le Souverain qui a obtenu par la force ce qui ne lui appartenoit pas, ne le possede jamais paisiblement; il est obligé pour se maintenir dans son usurpation d'être toujours en un état de guerre.

On épie le moment qu'une foule d'ennemis l'accable, pour précipter ſa chûte, & reprendre ce qu'il avoit uſurpé.

Je ſais que les Souverains ne peuvent ſe donner des loix qui leur impoſent la néceſſité de traiter de leurs prétentions, avant d'entreprendre aucune guerre; ils attenteroient à leur indépendance; ils s'expoſeroient à bien des abus, ils ne ſeroient pas même liés par ces loix.

Auſſi je me borne à dire que les Souverains qui ont des différends, doivent, pour épargner le ſang de leurs ſujets, eſſayer tous les moyens de conciliation, ne jamais ſe laſſer de traiter, ni refuſer aucune médiation : je propoſe ce plan comme un moyen de rendre les guerres d'intérêt moins fréquentes, & non comme le projet d'une loi à laquelle les Souverains puiſſent ſe ſoumettre.

Pour rendre ces guerres moins fréquentes, on pourroit, comme l'a dit un Auteur célèbre, régler dans le même continent l'étendue de pays que chaque peuple doit poſſéder, le fixer ſur l'état actuel, de façon que nul Souverain ne pût s'aggrandir, ni perdre aucune

partie de ses Etats; l'on garantiroit ce traité par une ligne défensive : on pourroit aussi régler dans chaque Etat l'ordre des successions par des loix claires, que l'on conserveroit soigneusement. Mais quel sera le vaste génie capable de concilier tant d'intérêts divers, & de les fixer par un traité solemnel & inviolable ? L'homme est d'ailleurs si inquiet que peut-être en tarissant la source des guerres entre les nations, les divisions intérieures deviendroient plus fréquentes : le remede seroit alors pire que le mal. On doit toujours trembler lorsqu'on propose des changemens considérables dans un Etat.

Les Souverains emploient depuis quelque tems un moyen plus efficace pour éloigner le fléau de la guerre ; ils sont toujours armés, ils ont en tems de paix des forces suffisantes pour repousser les nations qui oseroient les attaquer. En effet, le moyen le plus propre d'éviter la guerre est d'être toujours prêt à la soutenir : un Souverain dont les Etats ne sont pas garnis de troupes, est sans cesse exposé aux invasions d'un injuste voisin, il a toujours à craindre qu'un Monarque ambitieux ne fai-

fiſſe ce moment de foibleſſe pour le ſubjuguer; d'ailleurs les troupes ſont encore néceſſaires en tems de paix, pour contenir les citoyens dans leurs devoirs.

Ainſi l'homme eſt dans la néceſſité d'être ſans ceſſe armé, & telle ſera toujours ſa triſte condition; parce qu'il exiſtera toujours des ambitieux, des méchans, deſquels il faudra bien qu'il évite les traits.

Ayons en tout tems beaucoup de troupes bien diſciplinées, bien exercées, pour nous garder; mais n'en ayons point pour attaquer: je ne dirois rien de trop ſi j'avançois que la dixieme partie des hommes valides d'un Etat devroit être employée dans tous les tems à le défendre, ou à des ouvrages publics, tandis que les autres travailleroient à nourrir les premiers: il y auroit moins de guerres, & moins de ces fainéans qui déshonorent l'humanité par leurs crimes. L'on ne ſauroit trop en impoſer aux hommes, ſi l'on veut faire regner la paix entre-eux.

Les alliances des Souverains ſont un autre moyen de maintenir la paix entre les nations: elles forment une partie de leur droit écrit;

nous allons en parler dans le Chapitre ſuivant.

---

## CHAPITRE XII.

### *Du droit écrit des Nations dérivant de leurs alliances.*

NOUS avons diviſé le droit des gens ou des nations en droit non-écrit, & en droit écrit : après avoir parlé du droit non-écrit, il nous reſte à diriger nos obſervations ſur le droit écrit. Les alliances en ſont une partie.

Alliance & union ſont ſynonymes ; ainſi l'alliance de deux nations eſt leur union relative aux objets exprimés dans leurs traités. Si leur alliance étoit entiere & abſolue, elles ne formeroient plus entre-elles qu'une ſeule nation.

Si rien n'eſt plus propre à faire reſpecter un peuple, & à contenir ſes voiſins, que d'avoir en tout tems des forces capables de repouſſer leur attaque ; chaque peuple acquiert par ſes alliances les forces de ſes alliés ;

rien n'eſt donc plus propre que les alliances à faire reſpecter un peuple, & à maintenir la paix avec ſes voiſins.

Il y a deux ſortes d'alliances; les offenſives & les défenſives. Elles ſont offenſives lorſque pluſieurs peuples ſe liguent pour ſoutenir les prétentions de chacun d'eux; elles ſont défenſives lorſqu'ils ne ſe liguent que pour ſe défendre contre les peuples qui les attaqueront. Elles ſont encore offenſives lorſque pluſieurs peuples s'obligent de ſe fournir des troupes dans tous les cas où l'un d'eux portera la guerre chez l'étranger; elles ne ſont que défenſives, lorſqu'ils ſe bornent à fournir des troupes à leurs alliés, dans le cas où l'étranger portera la guerre ſur leurs terres.

Les alliances offenſives ſont dangereuſes, lorſque leur objet eſt de ſoutenir en commun les prétentions de chaque nation liguée. Il faudroit que les peuples euſſent peu de moyens d'attaquer, & beaucoup de moyens de ſe défendre.

Eſt-ce donc un mal, qu'un Souverain trop foible pour faire valoir ſes prétentions, trouve

des alliés qui unissent leurs forces aux siennes? Non, quand les prétentions de ce Souverain sont évidemment justes : ce n'est que dans le cas où, sous des prétextes frivoles, les nations se liguent pour envahir les Etats voisins, que les alliances offensives sont dangereuses.

Au reste les alliances des nations reçoivent toutes les modifications qu'elles veulent leur donner ; l'on ne sauroit rien fixer à cet égard ; elles peuvent stipuler tous les pactes qui sont à leur bienséance, & à moins que ces pactes soient contraires aux bonnes mœurs, elles les doivent exécuter dans la plus grande rigueur.

Bien plus, elles doivent même les exécuter de la maniere la plus avantageuse & la plus favorable au peuple qui en réclame l'exécution.

Lorsque deux particuliers ont fait une convention, le droit écrit veut qu'on l'interprête de la maniere la plus resserrée : la raison en est que celui qui en demande l'exécution devoit prévoir le doute que cette convention fait naître, & lui donner un sens

clair en la diſtant; puiſque la loi ne peut ſuppléer la volonté des parties : toute obligation eſt d'ailleurs odieuſe ſelon la loi; parce que c'eſt une nouvelle chaîne que l'homme s'impoſe. Ce que nous diſons d'une convention de particulier à particulier peut s'appliquer à la plupart des traités des nations ſur leurs droits, comme nous le dirons bientôt, mais non à leur alliance ; parce qu'une alliance eſt un contrat d'union entre les hommes de diverſes nations, qui les rapproche des loix de la nature; puiſqu'elle a voulu que tous les hommes vécuſſent dans la plus parfaite union; un pareil acte eſt donc favorable; aucune partie ne peut en éluder l'exécution ſous aucun prétexte, on doit lui donner l'interprétation la plus étendue. En un mot les alliances ſont des obligations de bienfaiſance mutuelle que les parties prennent; ces obligations méritent donc la plus grande faveur; en conſéquence on ne ſauroit les ranger dans la claſſe des autres conventions qui doivent être interprétées de la maniere la plus étroite.

On comprend que nous parlons des alliances

défenſives, & non des offenſives : celles-ci ſont odieuſes ; & l'on doit en reſſerrer les diſpoſitions.

Les obligations que l'on prend dans les alliances, ſont perpétuelles ou pour un tems limité. Les alliances perpétuelles ne ſont en uſage qu'entre des petits Etats qui ſe ſoumettent aux mêmes loix ; on les nomme alors confédération. Ce ſont divers peuples qui dans ce cas, ne ſont plus à certains égards qu'un ſeul peuple, & n'ont qu'une ſeule volonté.

Les alliances perpétuelles entre des Etats conſidérables ſont expoſées à de fréquentes ruptures par la diverſité d'intérêts entre les nations confédérées : il en eſt alors comme des amis qui ſe brouillent, ils deviennent des ennemis irréconciliables.

Les alliances que les Gouvernemens d'une grande étendue forment enſemble, ont ordinairement un tems ou un objet limité. Le terme étant expiré, ou l'objet ceſſant, elles ceſſent, ſi on ne les renouvelle pas.

Il y a enfin des traités excluſifs de toute alliance avec l'ennemi d'une nation, c'eſt-à-

dire des promesses de garder la neutralité : on ne peut dans ce cas favoriser directement ni indirectement l'une des nations belligérantes.

On demande s'il y a des cas où une nation peut forcer une autre nation de s'allier avec elle ? Sans doute, quand celle-ci a un intérêt commun, ou qu'elle recueilleroit tous les avantages de la guerre que ses deux voisins se feroient ; mais dans ce cas il doit être permis au peuple qu'on veut forcer de s'allier avec une puissance belligérante, de tenter tous les moyens de concilier ces deux puissances avant de prendre des engagemens.

On demande encore si un peuple peut rompre l'alliance qu'il a faite ? Il le peut, si le peuple avec qui il s'est allié a manqué à ses promesses ; mais ce n'est pas résoudre la question ; puisque dans cette hypothèse l'alliance a été rompue par celui qui le premier a manqué aux pactes qu'elle contenoit. Nous disons donc qu'il n'est permis sous aucun prétexte de rompre une alliance. Si des particuliers ne peuvent rompre leurs conventions, à plus forte raison les nations doivent-elles

reſpecter les engagemens qu'elles ont pris.

Mais s'il ſurvient des cas imprévus entre les peuples alliés, eſt-ce une raiſon de rompre leurs alliances? Oui, ſi ces cas imprévus occaſionnent une guerre entre ces peuples; puiſque deux peuples qui ſe font la guerre, ne peuvent plus être dans le cas de ſe fournir des troupes contre l'étranger.

Obſervons encore que l'alliance eſt, comme nous l'avons dit, une union d'amitié & de bienfaiſance dont l'objet eſt de ſe prêter des ſecours mutuels : la guerre eſt l'état le plus oppoſé à une pareille union ; ainſi toute alliance entre deux nations ceſſe, dès que la guerre les a déſunies.

Paſſons aux autres conventions ou traités des nations.



# CHAPITRE XIII.

## *Des Trèves.*

La guerre eſt, dans l'état actuel des choſes, un mal néceſſaire : pour en ſuſpendre l'effet tandis qu'on traite de la paix, on a imaginé un état mitoyen; cet état eſt une ſuſpenſion d'armes qu'on nomme trève.

On fait ordinairement des trèves, lorſque deux nations belligérantes ſont fatiguées de la guerre, ou lorſque leurs différens ſont amenés au point d'être bientot terminés par la voie de la conciliation.

La trève a un tems limité, on n'en fixe aucun.

On y ſtipule quelquefois des conditions, & ſouvent l'on ne convient d'autre choſe, ſi ce n'eſt de reſter dans l'état où chaque nation ſe trouve à ce moment.

Tout acte d'hoſtilité doit ceſſer pendant le tems que la trève dure; c'eſt le ſeul droit qui ſoit de l'eſſence de cette convention.

Les trèves ſont quelquefois prorogées pendant long-tems.

Il y a des trèves marchandes : leur objet eſt la continuation du commerce entre les deux nations qui ſont en guerre.

La guerre eſt l'état le plus nuiſible à l'homme, & le plus oppoſé aux ſentimens de la nature, puiſqu'elle le preſſe de faire du bien à ſes ſemblables, & cependant il ne s'occupe pendant la guerre qu'à lui faire du mal; il feroit donc à ſouhaiter, puiſque l'on ne peut ſe garantir de ce fléau, que l'on fit ſouvent des trèves. D'ailleurs l'homme eſt toujours pouſſé vers le bien : la frénéſie des paſſions n'eſt que momentanée, elle prend par accès; il s'enſuit que ſi l'on donne un moment à la réflexion, la paſſion s'éteint & ne ſe rallume que difficilement; & qu'ainſi, lorſque la fureur des armes eſt ralentie par une trève, il eſt difficile de la ranimer : auſſi eſt-il bien rare qu'une trève ne ſoit ſuivie d'un traité de paix.



# CHAPITRE XIV.

## *Des Traités de Paix entre les Nations.*

Un traité de paix entre des nations eſt ce qu'on nomme une tranſaction entre des particuliers.

L'on donnoit autrefois des ôtages pour en garantir l'exécution ; maintenant, au lieu d'ôtages, ces traités ſont garantis par toutes les Puiſſances qui y ont quelque intérêt ; d'ailleurs l'exécution ſuit de près les obligations qu'on y prend.

Un traité de paix entre Souverains eſt un lien ſacré qu'ils ne peuvent rompre ſous aucun prétexte, quand même ils auroient renoncé à un droit apparent, & que leur renonciation eût été l'effet d'une force irréſiſtible. La crainte des ſuites de la guerre, jointe au doute le plus léger, rend tout traité de paix valide, de même que la crainte d'un procès jointe au doute le plus léger ſur le

droit d'un particulier, eſt une juſte cauſe pour tranſiger entre des citoyens.

Cependant il n'eſt que trop vrai qu'un peuple qu'on a forcé à conſentir un traité de paix injuſte, ſe croit autoriſé à le rompre, lorſque la foibleſſe de ſon adverſaire lui en fournit l'occaſion; ainſi l'on ne ſauroit être trop attentif lorſqu'on traite de paix, à ne pas ſe prévaloir des avantages du ſort des armes au point de fouler ſon ennemi, & de le contraindre à conſentir un traité injuſte.

Le ſeul cas où une nation eſt fondée à contrevenir aux engagemens qu'elle a pris dans un traité de paix, c'eſt quand elle s'eſt ſoumiſe à quelque ſervitude envers une autre nation; il eſt de l'eſſence de tout peuple d'être libre & indépendant, & de ne reconnoître que la ſupériorité du Souverain de tous les êtres : or, dès qu'un peuple s'eſt ſoumis à une ſervitude, il perd ſon indépendance, & par conſéquent ſa liberté, & comme la ſervitude eſt un état contre nature, il lui eſt permis de s'y ſouſtraire, dès qu'il le peut.

Je n'entends parler ici que du cas où un

peuple a été forcé de se soumettre à des charges envers un autre peuple sans rien recevoir en compensation de ces charges ; d'ailleurs s'il se soumet à quelque tribut pour obtenir la protection d'un autre peuple plus puissant ; s'il est incorporé dans les Etats de celui-ci ; si des Provinces obtiennent de leur Souverain l'établissement d'un Gouvernement séparé & indépendant, sous la charge d'un tribut ; dans tous ces cas un peuple ne peut rétracter ses engagemens, il ne s'est pas imposé une servitude, ou du moins il a acquis des droits qui l'en indemnisent.

Si les Romains avoient accordé aux peuples qu'ils subjuguoient les mêmes droits, les mêmes prérogatives, les mêmes prééminences dont ils jouissoient eux-mêmes ; si, au lieu de leur imposer des tributs, & de se décharger eux-mêmes des impôts, ils en avoient partagé avec eux la charge, ces peuples auroient chéri leurs vainqueurs : devenus Romains, ils leur auroient été étroitement unis, ils auroient été leurs plus zélés défenseurs, non-seulement contre les nations étrangeres, mais contre les usurpateurs de l'Empire.

Une nation, nous le répétons, ne ſupportera le joug de la ſervitude qu'autant qu'elle ne pourra le rompre & s'en dégager. Tout tend à ſe remettre dans l'état de nature. Les hommes n'aiment que les liens qui les attachent à la vie, & quant aux autres, leurs efforts tendent ſans ceſſe à les briſer.

Quant aux traités de paix qui contiennent des ceſſions, ils ſont également irrévocables, quoique, ſuivant les loix des nations qui ont fait ces ceſſions, leurs Etats ne puiſſent être aliénés : la raiſon en eſt que celui qui a fait une loi peut la révoquer ; il s'enſuit de là que toute nation peut déroger à la loi qu'elle s'eſt preſcrite de ne pouvoir aliéner aucune partie de ſes Etats. Lorſqu'il s'agit de terminer les querelles, tout eſt légitime, excepté l'aliénation de la liberté.

Tout traité de paix doit donc être étroitement exécuté ; mais doit-on l'interpréter de la maniere la plus favorable à celui qui en demande l'exécution ? Il s'agit ici de convention où chaque partie eſt préſumée avoir voulu donner les bornes les plus étroites à ſes obligations : il s'agit d'un contrat qui,

au lieu de nous rapprocher des loix de la nature, nous en éloigne, puiſque toute obligation eſt une nouvelle charge que nous nous impoſons. C'eſt à celui qui fonde des prétentions ſur un traité, à montrer que l'écriture en eſt claire, & ne laiſſe aucun doute : ſi elle n'a point ces qualités, ſes prétentions ne ſont pas légitimes ; car il n'eſt pas juſte d'accorder une demande qui n'eſt pas parfaitement prouvée, & que ce qui eſt douteux, bien loin d'être prouvé, ne fournit pas même un commencement de preuve.

Les hommes ne peuvent juger de ce qui eſt incertain : envain ils ſubtiliſent, ils errent toujours lorſqu'ils ne ſont pas éclairés du flambeau de la démonſtration ; & comme on ne peut juger que quand on eſt aſſuré de la vérité, il s'enſuit de-là qu'il en eſt aux yeux des hommes, d'une prétention équivoque ou douteuſe, comme d'une prétention injuſte ; ou du moins, il n'eſt pas mieux permis de ſoutenir l'une que l'autre, puiſque l'on ne peut en connoître la juſtice.

Voilà des maximes que les premieres lumieres du bon ſens éclairciſſent, & que l'é-

quité diçte : envain l'on nous dira qu'elles ne ſont pas ſuivies ; puiſque l'on voit tous les jours des nations réclamer des droits douteux, & les ſoutenir avec opiniâtreté. Peu importe, nos maximes ne ſont pas moins vraies ; oui, c'eſt une injuſtice de réclamer des droits douteux, puiſque, comme nous l'avons dit, on ne peut en connoître la juſtice. Paſſons aux autres traités des nations.



## CHAPITRE XV.

### *Des autres Traités des Nations.*

LES nations peuvent faire entre-elles toutes les conventions que les particuliers font entre-eux.

Leurs plus fréquents contrats ſont des échanges & des traités de commerce : nous ne nous occuperons que de ces deux ſortes de conventions. Nous parlerons d'abord de leurs contrats d'échange : les mêmes regles qui régiſſent ces contrats s'appliquent à tous les autres actes qu'elles peuvent paſſer.

Il en eſt des contrats d'échange parmi les nations, comme de leurs traités de paix : il faut les interpréter d'une maniere étroite ; parce que perſonne n'a droit d'exiger qu'on lui accorde une demande qui n'eſt fondée que ſur un doute.

Cependant nous ajouterons ici une reſtriction que nous avons omiſe dans le Chapitre précédent ; c'eſt que l'interprétation qui a

été donnée par l'ufage à une convention douteufe, doit être gardée auffi inviolablement que la convention elle-même; puifqu'un pareil ufage eft un témoignage non fufpect de la volonté des parties lors de leurs traités.

Si les deux maximes précédentes étoient bien obfervées, rarement les traités des Souverains feroient naître des conteftations parmi eux : on s'appliqueroit à leur donner plus de clarté; & dans le cas de différends, la lettre du contrat d'une part, & dans le doute l'ufage termineroient leur conteftation.

L'échange dans fa fignification la plus étendue comprend prefque toute forte de contrats. Non-feulement l'on fait un échange lorfqu'on donne un immeuble, ou un meuble, pour un autre immeuble, ou pour un autre meuble; mais toute obligation mutuelle eft un vrai échange, par lequel, en compenfation d'une obligation que l'on prend, on acquiert des droits contre celui en faveur de qui on s'oblige. La vente même eft un échange, puifque l'on donne un meuble ou un immeuble en échange de l'argent que l'on

reçoit. Tout contrat, excepté la donation dans laquelle le donataire reçoit ſans rien donner, eſt un échange.

On ne donne cependant le nom d'échange & nous n'entendons ici ſous ce nom que le bail d'un droit, ou d'un immeuble, pour un autre droit, ou un autre immeuble.

L'eſſence de ce contrat eſt l'égalité; mais les choſes échangées entre deux nations n'ont point de valeur relative à d'autres effets mobiliers ou immobiliers, comme celles que des particuliers échangent, ou du moins, les convenances des parties contractantes conſtituent la principale valeur des effets échangés; & comme perſonne ne peut mieux en juger que les parties elles-mêmes, il s'enſuit que la léſion ne peut jamais autoriſer les nations à rompre leurs traités d'échange..... Venons à leurs traités de commerce.

Un traité de commerce eſt un acte par lequel les nations ſe communiquent mutuellement des pouvoirs de négocier dans leurs poſſeſſions, ou leurs Etats reſpectifs, & d'y faire les établiſſements que le commerce exige. Lorſqu'on donne à ce traité toute l'étendue

qu'il peut avoir, les nations ſe transferent mutuellement toutes leurs libertés, tous leurs droits, toutes leurs prérogatives; elles ſont pleinement naturaliſées dans leurs Etats reſpectifs, relativement à l'objet de leur traité.

Rien n'eſt plus avantageux au genre-humain que ces ſortes de traités : ils rapprochent les hommes, & leur apprennent qu'ils ſont tous parfaitement égaux : leur beſoin mutuel raffermit le lien de l'amour qu'ils ſe doivent.

Il y a cette différence entre les traités qui réglent les droits des nations, & ceux qui réglent leur commerce, que la ſtabilité de ceux-là ne dépend pas des guerres qui ſurviennent entre-elles, & que ceux-ci au contraire ſont rompus de droit, dès qu'elles ſont en guerre; parce qu'un traité de commerce, eſt une convention qui les unit, & qui par conſéquent ne peut, de même que leurs alliances exiſter pendant leur déſunion.

Nous devrions deſirer que ſans aucun traité, le commerce fût libre ſur toute la terre, du moins parmi les nations policées, rien ne ſeroit plus convenable & plus juſte; car il

n'y a point de contrées qui aient été affectées principalement à l'habitation de tel homme, à l'exclusion d'un autre, & où il puisse être permis à l'un, ce qui est défendu à son semblable. L'homme est libre, quelle terre qu'il habite : l'industrie d'ailleurs est de tous les biens celui qui lui est le plus propre, & dont on peut le moins le priver; pourquoi donc ne lui est-il pas permis de l'exercer sur toutes les parties de la terre? Pourquoi l'abord même lui en est-il quelquefois interdit?

Le commerce doit être sans doute régi par des loix; mais c'est pour le protéger, & pour l'encourager, & non pour le resserrer, & y mettre des entraves; il ne doit en recevoir d'autres que celles qui intéressent essentiellement l'Etat. Si c'est un bien, il faut le recevoir de toutes les parties du monde, & le porter dans tous les pays connus.

Les traités de commerce se font pour lever tous les obstacles que l'on pourroit trouver chez l'étranger, & pour réunir les divers intérêts des nations relativement à leur commerce; aussi rien n'est plus favorable que ces

ſortes de traités : il en eſt de même des alliances, auxquelles ils reſſemblent parfaitement ; delà s'enſuit qu'on doit leur donner également l'interprétation la plus étendue, par la raiſon que nous avons déja dite, que plus les hommes s'uniſſent étroitement, plus ils ſe rapprochent de l'état de nature, vers lequel on penſe avec raiſon qu'ils ſont toujours portés par un penchant invincible : d'après cette vérité, tout contrat d'union des nations doit être interprété de la maniere la plus favorable à l'union qu'elles ont contractée.

Les nations peuvent encore acquérir par donation, par ſucceſſion, & par preſcription. Nous allons en parler dans le Chapitre ſuivant, & terminer par-là nos Obſervations ſur les devoirs des hommes relatifs au droit des gens.



## CHAPITRE XVI.

*Des droits que les Nations ou leurs Souverains acquierent par donation, par ſucceſſion, & par preſcription.*

L'ARTICLE des donations ſera fort court. Une nation peut donner à une autre nation des droits en reconnoiſſance de ſervices rendus, ou les lui accorder par bienfaiſance; mais il y a peu d'exemples de pareils actes. Lorſqu'une nation demande à ſes voiſins des droits dont elle ne peut ſe paſſer, il faut pour faire accueillir ſa demande qu'elle faſſe de grands ſacrifices, non-ſeulement en proportion de la valeur de la choſe cédée, mais en proportion du beſoin qu'elle en a.

Une nation peut encore accorder des droits à une autre nation plus puiſſante, pour acquérir ſa protection; elle peut auſſi réunir à celle-ci tous ſes Etats, pour ne former avec elle qu'un ſeul & unique gouvernement; mais ce ne ſont pas là des donations, ou des actes

de libéralité, puiſque la nation qui céde des droits en acquiert d'autres.

Examinons maintenant quand eſt-ce qu'une nation peut ſuccéder à une autre nation, ou un Souverain à un autre Souverain? C'eſt quand le droit de ſouveraineté eſt concentré dans une ſeule perſonne, & qu'il eſt héréditaire; alors ce Souverain peut appeller à ſa ſucceſſion une autre nation, ou un autre Souverain, & leur tranſmettre ſes Etats, & ceux-ci acquierent ſur les Etats auxquels ils ſuccédent, tous les droits du Monarque qui les a appellés à ſa ſucceſſion. Nous en avons pluſieurs exemples anciens & modernes.

Il ne reſte qu'une difficulté. Suppoſons qu'une nation ait tranſmis à une ſeule perſonne le droit de ſouveraineté, & que ce droit ſoit héréditaire, il reſte à ſavoir ſi cette nation jalouſe des avantages qui réſultent de la réſidence de ſon Souverain dans ſes Etats, peut exiger que ſon ſucceſſeur y réſide.

Nous ne déciderons pas cette queſtion: chaque nation a ſes loix fondamentales & ſes prérogatives; mais quel que ſoit leur droit, la plupart des gouvernemens peu étendus

ſont ordinairement réunis ſans aucune difficulté à ceux du Monarque ou de la nation qui les a acquis par ſucceſſion. Il en eſt de même des grands Etats auxquels un Souverain ſuccéde, lorſque leur réunion eſt avantageuſe aux peuples, ou qu'ils craignent les armes de leur nouveau Souverain. C'eſt ainſi que les Romains réunirent à leur République les Etats de pluſieurs Souverains auxquels ils ſuccédèrent.

On acquiert encore par ſucceſſion une partie des Etats d'une nation, lorſque le Monarque héréditaire de ces Etats les partage entre ſes ſucceſſeurs; mais ces partages ne ſont plus en uſage : l'affoibliſſement de la Monarchie qui en réſultoit, a fait adopter chez toutes les nations la maxime de l'indiviſibilité de leurs Etats. Aucun Monarque ne les partage plus : ils ſont inaliénables & indiviſibles.

Tout ce qui nous reſte à dire ſur les droits que les Souverains & les nations acquierent par ſucceſſion, c'eſt que les nations & les Monarques qui recueillent ces ſucceſſions, ſont obligés de remplir toutes les conditions

qui leur ont été imposées par leur auteur, à moins qu'elles ne fussent contraires au bien de l'Etat auquel ils ont succédé.

Quant à la prescription, nous nous bornerons à observer qu'une possession acquise par la force, ou par quelqu'autre voie illégitime, n'est guere propre à transmettre un droit bien solide; cependant il faut respecter une possession qui remonte aux tems les plus reculés, quelle que soit son origine.

Nous aurions encore bien des choses à dire sur le droit des gens & les devoirs des hommes relativement à ce droit; mais il suffit d'avoir indiqué les premiers principes d'un droit aussi variable que la volonté des nations qui l'exercent.

FIN.

# TABLE DES CHAPITRES

## de la Premiere Partie.

*Avant-Propos*, Page 1.

Chapitre premier. *Ce que c'est que le droit naturel*, 3.

Chap. II. *Que l'homme est un être moral & intelligent, que la nature lui a prescrit des devoirs relatifs à ces deux qualités*, 6.

Chap. III. *Quel est le principe de la moralité & de l'intelligence de l'homme? Quels sont ses devoirs relatifs à ces deux qualités?* 8.

Chap. IV. *Des devoirs de l'homme envers l'Etre suprême. Qu'ils sont de droit naturel*, 11.

Chap. V. *Des devoirs de l'homme envers lui-même. Qu'ils sont de droit naturel*, 15.

Chap. VI. *Des devoirs de l'homme envers ses semblables. Qu'ils sont de droit naturel*, 20.

Chap. VII. *Quels sont les principaux devoirs*

*de l'homme, relativement à ſa moralité & à ſon intelligence,* 29.

CHAP. VIII. *Quels ſont les devoirs de l'homme relatifs au phyſique de ſon être,* 31.

CHAP. IX. *Du devoir de l'homme de ſe conſerver. Que ce devoir eſt de droit naturel,* 32.

CHAP. X. *Du devoir de l'homme de ſe défendre. Que ce devoir eſt de droit naturel,* 34.

CHAP. XI. *Du devoir relatif à la propagation de notre eſpece. Que ce devoir eſt de droit naturel,* 36.

CHAP. XII. *Du devoir des pere & mere d'élever leurs enfans. Que ce devoir eſt de droit naturel,* 37.

CHAP. XIII. *Des droits mutuels de l'homme & de la femme vivans en ſociété. Que ces devoirs ſont de droit naturel,* 46.

CHAP. XIV. *Des devoirs des enfans envers leurs pere & mere. Que ces devoirs ſont de droit naturel,* 52.

CHAP. XV. *Que l'homme eſt ſociable par ſa nature,* 60.

CHAP. XVI. *Des devoirs de l'homme en ſociété avec ſes ſemblables. Que ces devoirs ſont de droit naturel,* 66.

CHAP. XVII. *Que l'accompliſſement des devoirs dont nous venons de parler eſt toujours accompagné de plaiſirs. Qu'il réſulte de-là une nouvelle preuve que ces devoirs nous ont été preſcrits par la nature*, 77.

CHAP. XVIII. *Que l'homme eſt libre par ſa nature*, 84.

CHAP. XIX. *Comment les vices & les paſſions ſe forment dans le cœur de l'homme*, 87.

CHAP. XX. *De l'oiſiveté, & des vices qu'elle produit*, 91.

CHAP. XXI. *De la débauche ou du libertinage*, 102.

CHAP. XXII. *De l'amour exceſſif de nous ; ou de l'amour-propre, & des vices qu'il produit*, 107.

CHAP. XXIII. *De l'amour exceſſif de nos ſemblables, & des vices qu'il produit*, 113.

CHAP. XXIV. *Du Fanatiſme*, 119.

CHAP. XXV. *Que l'homme a reçu de la nature un ſentiment de juſtice qu'on nomme conſcience. Qu'il ne doit conſulter que ce ſentiment, & non ſa raiſon, pour régler les affections de ſon cœur*, 124.

CHAP. XXVI. *Que la modération de nos affections dans une parfaite égalité, eſt le ſuprême*

*devoir que la nature a prescrit à l'homme*, 130.

CHAP. XXVII. *Que la justice n'est autre chose que la modération de nos affections dans une parfaite égalité*, 132.

CHAP. XXVIII. *Que sans la justice il n'est point de vertus, ni de bonheur. Que le seul homme vertueux & heureux est l'homme juste*, 133.

## Seconde Partie.

CHAPITRE PREMIER. *Ce que c'est que le droit des gens. Du droit des gens non écrit, & du droit des gens écrit. Quelle est l'origine du droit des gens écrit?* 135.

CHAP. II. *Des devoirs respectifs des Nations, relativement à leur droit non écrit*, 119.

CHAP. III. *De l'amour-propre des Nations, & des vices qu'il produit. Quel est le vrai patriotisme?* 142.

CHAP. IV. *Que l'amour-propre des Nations est la principale cause de leurs guerres. Des moyens de détruire ce vice.* 146.

CHAP. V. *De l'Intolérance. Qu'elle prend sa source dans l'amour-propre des Nations, ou des hommes d'une même religion, ou d'une même secte*, 152.

CHAP. VI. *Des funestes effets de l'Intolérance*, 159.
CHAP. VII. *Que l'amour-propre des Nations a toujours été la principale cause de leur ruine*, 165.
CHAP. VIII. *Réponse aux Objections*, 169.
CHAP. IX. *Du droit des gens non écrit, subrogé aux loix de la Nature par les Nations policées*, 175.
CHAP. X. *Du droit non écrit des Nations policées en tems de guerre*, 185.
CHAP. XI. *Y a-t-il des moyens de faire cesser les guerres parmi les Nations, ou de les rendre moins fréquentes?* 190.
CHAP. XII. *Du droit écrit des Natiôns dérivant de leurs alliances*, 198.
CHAP. XIII. *Des Trèves*, 205.
CHAP. XIV. *Des Traités de Paix entre les Nations*, 207.
CHAP. XV. *Des autres Traités des Nations*, 213.
CHAP. XVI. *Des droits que les Nations ou leurs Souverains acquierent par donation, par succession, & par prescription*, 219.

Fin de la Table.

# ERRATA.

| | | |
|---|---|---|
| PAG. 5 | lig. 7 | *au lieu de* ſenſible, *liſez*, ſociable. |
| 23 | 23 | vif, *liſez*, vil. |
| 50 | 16 | *aux notes*, *ôtez* plus. |
| 71 | 6 | ayés, *liſez*, ayons. |
| 110 | 1 | en, *liſez*, n'en. |
| 131 | 13 | *avant* cette, *liſez*, c'eſt. |
| 151 | 12 | de cette opération, *liſez*, en. |
| 151 | 15 | chercher, *liſez*, tarde. |
| 152 | 21 & 22 | qu'il adopte, *liſez*, & adopter. |
| 152 | 2 | *après égal*, *ajoutez*, or ſon empire. |
| 155 | 5 | *après* ſoumettre, *liſez*, ſon ſemblable. |
| 160 | 4 | l'home, *liſez*, Rome. |
| 160 | 20 | des, *liſez*, les. |
| 177 | 5 | ſa, *liſez*, la |
| 183 | 12 | en, *liſez*, n'en. |
| 211 | 8 | car il, *liſez*, puiſqu'il. |



De l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Imprimeur Ordinaire du Roi, &c. rue S. Jacques, 1784.




UNIVERSITA DI PADOVA
FACOLTA DI GIURISPRUDENZA
Ist. di Filosofia del Diritto
e di Diritto Comparato
III
Q
146

L'homme eſt naturellement bienfaiſant : la bienfaiſance eſt de l'eſſence de ſon être, nous

---

deux propoſitions de cet Auteur. Ou il refuſe d'accorder à l'homme la moralité & la perfectibilité, & dans ce cas, l'homme n'auroit été qu'un animal que l'inſtinct auroit guidé comme les autres animaux, & il auroit vécu en paix avec ſes ſemblables






l'avons prouvé. Quel eſt l'objet de ſa bienfaiſance ? Son ſemblable ; il faut donc qu'il s'en rapproche, il faut, pour lui faire du bien qu'il vive en ſociété avec lui ; la nature lui en a donc inſpiré le ſentiment, autrement elle ſeroit en contradiction avec elle-même, elle auroit créé l'homme bienfaiſant, & l'au-
… lequel il doit

… oſe de toutes
… notre être :
… ment l'objet ;
… é de moralité,
… ciable.
… es purement

---

… s, & l'Etre ſou-
… peut être l'auteur
… ours cette vérité
… r ſa nature ; puiſ-
… faiſance, d'où ſa
… encore dans ce
… us expliquerons
… réé bienfaiſant,
… le l'état de paix
… e contraire aux